

SOLUTION

DE LA

QUESTION ROMAINE

TRADUIT DE L'ITALIEN

Par M. E. GUÉRIN

*Seule édition française autorisée*



PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10





# *Bibliothèque Saint Libère*

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2010.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



## AU LECTEUR

*Cet ouvrage a été traduit, pour la première fois en français, d'après un manuscrit italien inédit, manuscrit dont la propriété appartient à M. E. GUÉRIN.*

---

*Les ayants droit et l'éditeur réservent tous droits de traduction et de reproduction du présent ouvrage.*

*Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en mars 1901.*

---

PERMIS D'IMPRIMER.

*Paris, le 5 mars 1901,*

P. FAGES, v. g.

A TOI  
DIVIN RÉDEMPTEUR DU MONDE  
A TON TRÈS SAINT NOM  
GLOIRE, HONNEUR ET TRIOMPHE ÉTERNEL !

CES PAGES  
ÉCRITES POUR LA DÉFENSE DE TES DROITS SACRÉS  
ET DE CEUX DE TON VICAIRE INFALLIBLE  
TE SONT OFFERTES, DÉDIÉES ET CONSACRÉES  
EN L'ANNÉE SAINTE MCM  
PAR L'HUMBLE ÉCRIVAIN  
QUI IMPLORE  
POUR LES AMES QUE TU AS RACHETÉES  
DE NOMBREUSES GRACES  
AFIN D'ARRIVER A LA VIE ÉTERNELLE.



## A MONSIEUR GUÉRIN

MONSIEUR,

*En réponse à la lettre par laquelle vous me priez de céder le manuscrit de l'ouvrage intitulé Solution de la Question Romaine, ouvrage dont l'auteur m'a fait don en témoignage de sa sincère affection, j'ai l'honneur de vous informer que j'étais tout d'abord décidé à le conserver pieusement dans mes papiers et archives de famille ; enfin, cédant aux instances de quelques amis qui ont plaidé votre cause, et m'ont exposé les raisons de votre courtoise demande, je déclare vous céder en toute propriété ledit manuscrit, et vous l'expédie, par poste recommandée, en même temps que cette lettre.*

*J'espère que cette publication sera utile à ceux qui vivent éloignés des vrais principes et des enseignements du Pape, et ramènera dans le droit chemin l'esprit et le cœur de beaucoup d'entre eux.*

*Il m'est vraiment pénible de me dessaisir de cet ouvrage ;*



*mais la gloire de Dieu et le bien des âmes me poussent à faire ce sacrifice.*

*En vous présentant mes salutations distinguées, et souhaitant que le ciel vous accorde ses plus grandes faveurs, j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur en Jésus-Christ.*

Abbé Joseph VAGGIOLI.

*T....., le 24 octobre 1900.*

---

# A TOUS LES CHRÉTIENS

---

## PRÉFACE

Au moment où s'achève le XIX<sup>e</sup> siècle, de sinistres et menaçantes lueurs projettent comme une teinte de sang sur l'état actuel de la famille humaine, qui, semblable à une femme échevelée et les vêtements en désordre, étendue sur son lit de souffrances depuis dix-huit siècles, est arrivée au paroxysme de la douleur. Une orgueilleuse impiété a exilé Dieu, ses préceptes et ses lois de la société moderne, comme on relègue des antiquités sans valeur au fond d'un musée, et elle a proclamé la Papauté, l'Eglise catholique et la civilisation chrétienne, incompatibles avec le progrès actuel.

Depuis plus de cinquante ans, on a prêché au peuple l'athéisme, on lui a inculqué des mœurs exécrables, et la foule, détournée du droit chemin de la foi et de la vertu, est devenue inquiète et incertaine. Rebelle à tout frein, cette foule met tout en discussion, se révolte et crie : Non ! je ne servirai pas !

La multitude, choyée par le législateur, même dans ses plus bas instincts, est proclamée souveraine maîtresse ; elle s'impose aux gouvernants, et cédant à ses penchants dépravés s'efforce d'accaparer les richesses, les honneurs et les plaisirs. Ses efforts étant demeurés jusqu'ici stériles, elle menace de destruction et de ruine la société humaine tout entière.

Les gouvernements ont arraché du cœur de leurs sujets la

religion et la morale catholiques, dans l'espoir de les rendre rebelles à Dieu et au Pape ; aujourd'hui ces gouvernements se trouvent forcés de défendre leur œuvre, à l'aide de formidables armées, au risque de noyer dans le sang les hommes pervertis et révoltés qui rêvent l'anéantissement des États et de leurs chefs dans le chaos de l'anarchie.

En présence de si grands malheurs et de si terribles dangers qui menacent la société, tous les hommes d'ordre et de progrès, qu'ils soient catholiques, protestants ou libres-penseurs, tous s'écrient d'une seule voix que, pour sauver le monde de la barbarie la plus cruelle et d'une ruine irréparable, il est absolument nécessaire que les peuples et leurs chefs retournent à la vérité, à la foi, à la morale et à la justice, toutes choses qui furent de tout temps le salut et la gloire des nations dans les siècles passés.

Ces principes, base unique et stable d'une vraie civilisation, n'existant que dans l'Eglise catholique et dans ses divins enseignements, il convient de retourner à elle si l'on veut sauver le monde d'une catastrophe inévitable.

Toutes les nations doivent donc tourner leurs regards vers la Papauté, qui, comme un phare lumineux, éclaire tous les esprits au milieu des ténèbres et dont les enseignements les guident pour échapper à la tempête et arriver au port.

L'Eglise catholique, étant l'œuvre de Dieu, peut se passer de l'appui des hommes pour se maintenir et étendre son influence sur la terre. Le bras tout-puissant du Créateur suffit à la faire triompher de tout et de tous, le Fils de Dieu ayant promis que ses ennemis ne prévaudront pas contre elle. Il n'en est pas de même des individus et des nations ; ils peuvent perdre la voie du salut et faire naufrage dans la foi, sans que l'Eglise de Dieu en soit ébranlée, et les fils qu'elle perd en Europe sont remplacés par ceux qu'elle gagne dans les terres lointaines.

Pour ne pas perdre le précieux trésor de la foi vive, il est indispensable que tous les catholiques répandus dans le monde secondent constamment la volonté et les desseins de Dieu, qui

nous sont manifestés par la bouche des pasteurs des âmes, et surtout par l'infaillible Vicaire du Christ; parce que, comme nous le fait observer saint Augustin : « Si Dieu nous a créés sans aucune coopération de notre part, nous ne serons pas sauvés sans correspondre docilement à ses divins enseignements. » En nous tenant toujours fermement aux instructions du Souverain Pontife, et en les mettant en pratique, nous sommes certains de ne pas dévier du droit chemin, malgré les erreurs et les ruines qui nous entourent.

Loin de l'Eglise et du Pape, se trouvent l'erreur, la tromperie et le mensonge. Malheur à qui n'écoute pas avec une soumission docile la voix du Souverain Pasteur ! Celui-là, entraîné par l'exemple de tant d'égarés, par les mauvaises passions, les sophismes et les flatteries du monde, périra misérablement dans le gouffre des perfidies humaines, comme cela est déjà arrivé à tant de nos frères, dans ces derniers temps.

Combien l'Italie, la France et les autres nations chrétiennes n'ont-elles pas vu et ne voient-elles pas, tous les jours, de leurs fils se lancer, les yeux fermés, dans le courant d'un libéralisme malsain, se faire les critiques et les commentateurs malveillants des avis et des conseils du Pape et, sous les faux noms de catholiques libéraux, n'être que des libéraux subversifs ! Bientôt ils en arrivent à une chute fatale et passent au camp des ennemis de Dieu et de son Vicaire sur la terre.

Que l'âme chrétienne ne s'illusionne pas, la grâce même de la religion et du sacerdoce ne suffit pas à la sauver d'un semblable chute, si elle s'éloigne des enseignements du Pontife romain.

Se pourrait-il jamais que les croyants de la terre, se faisant esclaves de l'erreur, renient dix-huit siècles de gloire et de triomphe de leur foi ? Se pourrait-il qu'ils oublient les prescriptions de leur Chef suprême, pour contenter une poignée de sectaires pleins de haine contre la religion et la patrie ? Se pourrait-il qu'ils abandonnent les principes sacrés du catholicisme, pour se ranger avec les soi-disant catholiques libéraux, qui sont les calomniateurs du Pape et de la vraie foi, et un fléau

de la vie chrétienne ? Non, les catholiques sincères sont loin de semblable lâcheté. Les injures et les vexations des frères dégénérés peuvent les avoir poussés à l'apathie et à l'indifférence, mais à trahir la cause de Dieu et du Pape, jamais !

Que tous les vrais fils de l'Eglise chassent courageusement loin d'eux les idées libérales et opportunistes, et, enflammés d'un saint courage, qu'ils se mettent à l'œuvre de la restauration religieuse, morale et sociale de la patrie avilie et dégradée par les mécontents.

Les ministres du sanctuaire doivent certainement s'y trouver en première ligne, mais le peuple fidèle doit les suivre de près, et malheur à lui s'il ne le fait pas ! Que tous prennent pour arme la charité, pour bouclier la vertu, et pour drapeau la croix du Sauveur ; leurs fatigues et leurs sacrifices seront largement récompensés.

Pour mieux favoriser le réveil général des catholiques de toutes les nations, et particulièrement de l'Italie, entreprenons d'étudier brièvement la solution de la question romaine, point principal des revendications du Pape, revendications si durement attaquées par les partisans de la liberté mondaine.

Beaucoup d'écrivains distingués ont traité cette question de main de maître ; ils ont enveloppé avec une grande délicatesse le remède sous des formes douces et suaves, afin de le faire accepter plus facilement. Mais l'expérience a prouvé que cette méthode n'a produit que peu ou pas d'effet parce qu'on n'a pas atteint la racine du mal.

Voyant que le mal est plus grave qu'on ne le croyait, et que la plaie ulcérée a déjà attaqué les organes vitaux de la société et d'un grand nombre de nos frères, nous avons cru opportun de présenter dans ce travail un remède plus énergique et sans palliatif, utilisant à cette fin les objections des ennemis de Dieu et de l'Eglise, espérant que notre entreprise sera utile.

Nos lecteurs trouveront peut-être que notre manière d'exposer la vérité catholique est un peu trop rude ; l'impudente hardiesse des sectaires et des libéraux leur fera comprendre que c'était

---

notre devoir en raison de la gravité du mal. Notre parole franche et loyale n'est point un manquement à la charité envers nos frères, elle nous est dictée par le vif désir de leur bien véritable, de celui de la patrie et de tous les peuples.

Que nos lecteurs bannissent de leurs cœurs le libéralisme quel qu'il soit, s'il se trouve en contradiction avec les enseignements de Jésus-Christ, de l'Église et du Pape. Un vrai catholique écoute le Pape et suit ses conseils, car c'est Dieu lui-même qui nous l'a donné pour chef infallible. Sans cela il est impossible d'arriver au salut, ni de sauver de la ruine la patrie et la société.

En dévoilant avec franchise à nos frères dans la foi les œuvres ténébreuses, les pièges et les mauvais conseils des ennemis de Dieu et des hommes, nous nous estimerons heureux, si nous pouvons sauver les imprudents des dangers qui les menacent, et rappeler au zèle et à l'héroïsme les tièdes et les assoupis.

---



# TABLE DES MATIÈRES

-----

AVANT-PROPOS.....	VI
PRÉFACE.....	IX

## CHAPITRE PREMIER

### L'impiété et l'Église catholique

<i>Article premier.</i> — La guerre à l'Église de Dieu.....	1
<i>Article II.</i> — L'Église de Dieu et la Papauté.....	9
<i>Article III.</i> — Assoupissement, tiédeur ou lâcheté des catholiques.....	17

## CHAPITRE II

### Le pouvoir temporel du Pontife romain

<i>Article premier.</i> — Comment et pourquoi le Pape fut dépouillé.....	25
<i>Article II.</i> — Nécessité de l'entière indépendance du Pape.....	34
<i>Article III.</i> — Des catholiques libéraux.....	40
<i>Article IV.</i> — Origine du pouvoir temporel du Pape.....	44
<i>Article V.</i> — Nécessité du pouvoir temporel du Pape.....	50
<i>Article VI.</i> — La spoliation du Pape est un sacrilège.....	56
<i>Article VII.</i> — Garanties mensongères.....	60
<i>Article VIII.</i> — Le Pape n'acceptera jamais la servitude de la Révolution.....	66



## CHAPITRE III

**La Question romaine sera-t-elle résolue ?**

<i>Article premier.</i> — Qu'est-ce que la Question romaine ? .....	72
<i>Article II.</i> — Situation intolérable du Pape.....	76
<i>Article III.</i> — Malheur à qui touche à Rome.....	83
<i>Article IV.</i> — Restauration certaine de la souveraine liberté du Pape.....	91

## CHAPITRE IV

**Les libéraux, les catholiques et les enseignements du Pape**

<i>Article premier.</i> — Les sectaires et le libéralisme.....	99
<i>Article II.</i> — Les vrais catholiques et les catholiques libéraux ..	103
<i>Article III.</i> — Les catholiques et la parole du Pape .....	106
<i>Article IV.</i> — Les catholiques et les élections politiques .....	114
<i>Article V.</i> — Les catholiques et la presse .....	130
<i>Article VI.</i> — Nécessité de l'union entre catholiques.....	137
<i>Article VII.</i> — Utilité des sociétés catholiques.....	142

## CHAPITRE V

**Qui résoudra la Question romaine ?**

<i>Article premier.</i> — Son internationalité.....	155
<i>Article II.</i> — Le Pape peut-il renoncer au pouvoir temporel?..	162
<i>Article III.</i> — L'Italie royale et catholique.....	166
<i>Article IV.</i> — L'Italie légale .....	172
<i>Article V.</i> — Le gouvernement italien est tenu le premier à résoudre la Question romaine .....	179
<i>Article VI.</i> — Les puissances et la Question romaine.....	191
<i>Article VII.</i> — Le socialisme et l'anarchie.....	205
<i>Article VIII.</i> — Guerre obstinée à l'Église .....	217

# SOLUTION

## de la Question Romaine

---

### CHAPITRE PREMIER

#### L'impiété et l'Église catholique

---

#### ARTICLE PREMIER

#### La guerre à l'Église de Dieu

L'humanité, se révoltant dès son berceau contre les ordres cependant bien doux de son Créateur, privée des dons divins dont il l'avait enrichie, s'était rendue esclave de Satan, l'éternel ennemi du genre humain. Mais Dieu, toujours plein de compassion pour ses enfants coupables, envoya sur la terre son Fils bien-aimé pour les délivrer de l'esclavage et les mettre en possession de leur glorieuse destinée. Jésus-Christ, en rachetant par sa mort précieuse l'humanité asservie au péché, a chassé de son trône l'ange du mal; et, sur les ruines de l'empire de Satan,

l'Homme-Dieu a jeté les fondements impérissables de son Église et lui a donné pour chef éternel et infailible Pierre, évêque de Rome, afin qu'il apprenne à toutes les nations la pratique de la loi évangélique, et que, guidées par lui, elles parviennent au bonheur éternel.

Pour se venger, Satan veut rétablir son empire en déclarant une guerre impitoyable à Dieu et à l'Église. Ayant réuni autour de lui les orgueilleux et les méchants de toutes sortes, il les a poussés à attaquer par tous les moyens l'Église, ses croyances, sa morale, sa hiérarchie et surtout son Chef suprême, bien résolu à l'assujettir ou à le rejeter hors du monde.

Mais l'Église catholique, forte de la force de Dieu même, a résisté sans crainte à toutes les attaques dirigées contre elle, et pendant dix-huit siècles elle a remporté autant de victoires qu'elle a eu de combats à soutenir.

Dans ces temps où s'accroît l'apostasie générale des États et des gouvernants contre Dieu, l'Église et la civilisation chrétienne, l'armée ennemie s'est accrue démesurément et elle déclare à Dieu peut-être sa dernière, mais à coup sûr sa plus acharnée bataille contre l'Église, le Souverain Pontife et tous les peuples croyants, les trois grands opprimés du siècle qui s'éteint. Ceux-ci, néanmoins, luttent avec courage *pro aris et focis*, pour Dieu, la religion, la patrie et la famille humaine, et résistent au formidable choc de la société dégénérée qui, aveuglée par la haine contre Dieu et son Église, court affolée vers le précipice et la ruine ; car une société sans religion ne peut subsister longtemps sur la terre.

En effet, les peuples païens et les sages de l'antiquité, que la raison seule guidait dans leurs appréciations, avaient en horreur les pouvoirs publics sans religion,

parce que, disaient-ils, les États sans Dieu, créés par de tels pouvoirs, ne peuvent longtemps diriger le monde. « Aucun État, dit le cardinal Hergenroether, ne subsiste sans droit, aucun droit sans un devoir, aucun devoir sans Dieu ; en reconnaissant Dieu, la nécessité de la religion s'impose<sup>1</sup>. » Cette souveraine vérité a été admise aussi par le philosophe J.-J. Rousseau, quand il écrit<sup>2</sup> : « Il n'a jamais été fondé d'État sans religion pour base. » Toute société, dit Bonald, est basée sur la religion, parce qu'elle seule sait éveiller chez l'homme l'idée du devoir et de l'obéissance, sans lesquels les lois n'ont aucune force. L'État ne peut renier ni la religion ni les enseignements de l'Église, car c'est dans la morale de l'Évangile que la société prend ses racines.

Les citoyens, devant être protégés par l'autorité publique, peuvent exiger d'elle le respect de leurs croyances et le libre exercice de leur culte.

Un gouvernement et une loi qui ne parlent jamais ni de Dieu ni de la religion ne peuvent prétendre à une parfaite soumission de la part de leurs sujets. Les Arabes de l'Algérie disaient aux Français qui les conquéraient : « Comment pouvons-nous croire à vous, qui ne croyez pas à Dieu ? »

Homme parvenu d'hier, qui t'a donné le droit de t'imposer aux autres ? Qu'es-tu de plus que moi, pour que je doive te sacrifier ce que j'ai de plus cher au monde : ma conscience et ma liberté ? Tel sera toujours le raisonnement que tiendra le peuple à tout gouvernement qui ne lui parlera jamais de Dieu.

1. Docteur Joseph Hergenroether, *L'Église catholique et l'État chrétien*, etc., vol. 3, Parma, Fiacadori, 1877.

2. Rousseau, *Contrat social*, l. I, ch. viii.

Un peuple et une nation ne peuvent être heureux sans religion; si leur foi venait à s'éteindre, elle ne s'éteindrait pas seule, mais comme Samson, elle entraînerait avec elle l'édifice social.

Le malheureux La Mennais a écrit : « La religion non seulement est nécessaire à la société, mais elle est elle-même la société. Aucune société vraie et régulière ne pourra se former si les hommes n'ont pas de croyances communes, d'où découlent des obligations communes. » Une société ne peut donc exister sans une base solide; il est indispensable qu'elle choisisse sa voie : ou accepter que la religion dirige ses progrès et soit sa gardienne, ou se résigner à sa ruine. C'est cette ruine que préparent tous les jours les gouvernements modernes. Peu à peu, ils ont tout déchristianisé : les administrations civiles et militaires, les tribunaux, le parlement, la famille, le mariage, l'enseignement, même la vie publique et privée. On a nié l'imperfection morale de l'homme, le dogme du péché originel avec ses conséquences; on a donné à chacun la liberté de penser, d'enseigner, d'écrire et d'agir à sa guise, comme si la malheureuse humanité n'avait d'autre but que de rassasier toutes ses mauvaises passions. En un mot, tous les actes de l'homme, du berceau à la tombe, sont profanés et souillés.

Celui qui ne croit pas à la vie surnaturelle n'est pas en état d'organiser la société. Sans la religion, tout s'ébranle sur la terre et toute vérité proposée reste incertaine et sans poids. Quand l'amour pour Dieu n'existe plus, l'amitié pour l'homme disparaît également, et le lien social se relâche et périt. Comment l'homme obéirait-il aux lois humaines s'il méprise les commandements de Dieu et de l'Église? C'est ainsi que l'anarchie des idées engendre l'anarchie des faits.

Si on voulait effacer vingt siècles d'histoire et de civilisation chrétienne, qu'advierait-il, disaient les évêques de Lombardie<sup>1</sup> ? La société ne serait plus qu'un vaste champ, où l'homme lutterait sans cesse pour son existence et pour ses plaisirs, sans souci des moyens employés pour y parvenir.

« Notre société, disait, il n'y a pas longtemps, Anguilli, est en proie à une profonde anarchie, où chaque homme est en désaccord avec lui-même, chaque individu avec les autres, chaque classe avec les autres classes, chaque génération avec celle qui l'a précédée<sup>2</sup>. » Machiavel, l'auteur de la *Politique moderne*, a indiqué depuis longtemps la vraie raison d'un si grand désordre social, en montrant qu'il est impossible de respecter la loi sans respecter Dieu.

Le libéral Ruggiero Bonghi, a proclamé, à son tour, en 1893 : « Le siècle écoulé s'est terminé avec la Révolution, qui a détruit les vieux règlements féodaux ; le siècle présent s'éteint déchiré par des luttes et des désordres sans fin. Le socialisme fait tous les jours des progrès ; confiant dans ses forces, sûr de son avenir et malgré ses erreurs, il apparaît comme une protestation contre la liberté absolue créée par la Révolution. Une telle décadence ne peut être réparée que par la résurrection de l'idée religieuse<sup>3</sup>. »

Il est nécessaire à l'existence de la société civilisée d'avoir la conception de la raison, de la justice, de la

1 Lettre pastorale de l'épiscopat lombard contre la franc-maçonnerie et le socialisme.

2. Anguilli, *La Philosophie et la Science positive*.

3. R. Bonghi, *La fin du XIX<sup>e</sup> siècle*.

vertu, des droits et du devoir; or, cette conception se trouve dans la révélation divine enseignée par l'Église catholique, sa légitime interprète. Si la société repousse l'autorité de Dieu et de l'Église, les idées païennes reprendront leur règne, et le monde civilisé, retournant à l'état primitif, tombera irrémédiablement sous le joug de l'anarchie. Pour contenir ce torrent révolutionnaire, les princes se sont résignés à n'être plus que les représentants du peuple, mais c'est en vain, car le peuple a cessé de les respecter depuis qu'ils ont cessé d'être les représentants de Dieu et de sa doctrine.

Pour atteindre leur but, les ennemis de Dieu et de l'Église ont d'abord abordé la question religieuse, puis ils ont passé à la question politique, de la question politique à la question sociale, enfin ils sont arrivés au socialisme et à l'anarchie. Dès qu'on oublie que la vie présente doit être suivie d'une autre vie, toute l'argumentation et le raisonnement sont en faveur du socialisme.

Cette vérité a été exprimée, il y a plus d'un siècle, par J.-B. Vico dans les conclusions d'un de ses principaux ouvrages; voici ses propres paroles : « *Sine Deo in terris nullas leges, nullas respublicas, nullam societatem, sed solitudinem, feritatem, fœditatem esse*<sup>1</sup> : Sans Dieu, ni loi ni société ni gouvernement ne peuvent exister sur la terre : ils feraient place à la désolation, à l'anarchie et à la vie animale. »

Ces tristes conséquences de la séparation de la société avec Dieu et la religion ont été confirmées aussi par l'intépide socialiste Proudhon, quand il écrivait : « Les rois, les premiers révolutionnaires, sont parvenus à souffleter

1. J.-B. Vico, *De principio uno et fine uno universi juris*.

le Pape avec un gant de fer. Ils comptaient ne dépendre plus que de leur propre droit et de leur épée; mais la monarchie, du jour où elle s'est révoltée contre le Pape, a commencé sa course vers sa perdition. Depuis des siècles, le schisme existe entre l'autel et le trône, avec la disparition de l'Église dans la monarchie. Par l'humiliation de l'Église, se trouve atteint, dans sa source, le principe de l'autorité. Le pouvoir n'est plus qu'une ombre, tout citoyen peut demander au gouvernement : Qui es-tu, pour que je t'obéisse? Le socialisme n'a pas manqué de démontrer cette conséquence, quand, bravant le prince et niant l'Évangile, il osait s'appeler anarchie, c'est-à-dire la négation de toute autorité. Cet acte n'était que la conséquence d'un raisonnement qui, depuis des milliers d'années, se développait sous l'action révolutionnaire des gouvernants et des rois<sup>1</sup>. »

Les apôtres de Jésus-Christ, surpris un jour par une épouvantable tempête sur la mer de Galilée, crurent qu'ils allaient périr; pleins de foi, ils eurent recours à leur divin Maître, qui dormait dans un coin du bateau, et Dieu exauçant leur prière, ils furent sauvés.

Aujourd'hui, le monde civilisé voudrait se séparer de Dieu et de son Église; il prétend que ce n'est plus l'Église qui doit les diriger, et que ce n'est plus au Pape à tenir le gouvernail. Pour ôter tout pouvoir au Souverain Pontife, on l'a enfermé, séquestré, on a essayé de répandre autour de lui le mépris et l'insulte. La société, disent les sectaires, doit tout faire par elle-même, sans Dieu, sans Église, sans Pape. Mais le peuple fidèle, craignant de périr dans la tempête, fera appel au Souverain Pontife, qui seul peut

1. Proudhon, *Confessions d'un révolutionnaire*.



sauver la société; et le cœur repenti, il s'écriera : *Domine, salva nos, perimus.*

Les gouvernants ne veulent pas admettre ce retour des fidèles au Christ et à ses saintes lois; bien plus, ils laissent les sectaires cosmopolites conspirer avec la presse quotidienne, et, par les discours et les mauvais livres de toutes sortes, créer dans la société une opinion contre la croyance catholique, le Pape et ses droits sacrés. Ces ennemis de l'ordre voudraient entraîner vers ces monstrueuses erreurs les fils les plus dévoués de l'Église. L'obéissance à ces prétendus sages serait une irréparable folie, à laquelle les véritables chrétiens, soucieux du bien de leurs âmes, ne se laisseront pas prendre; car ils savent bien que, en matière de science et de lois éternelles, l'opinion publique ne saurait être compétente. Un docteur allemand écrivait : « Mille fous ne font pas un sage, et bien souvent aussi mille personnes réunies, qui se croient savantes, ne forment qu'un véritable fou. »

Cette guerre insidieuse et impitoyable, triste pour tous les catholiques, l'est encore plus pour les Italiens. La franc-maçonnerie, amie de leur nouveau gouvernement, leur est hostile et refuse de prêter l'oreille à leurs justes revendications, désirant les asservir et les faire mettre hors la loi.

La corruption, le libertinage, l'irrégion et les intrigues de toutes sortes, sont les qualités qui ouvrent les portes des charges et emplois et des postes les plus recherchés de la race latine; les croyants et les honnêtes gens sont systématiquement tenus à l'écart. En présence d'une pareille injustice, bon nombre de croyants s'abandonnent honteusement au découragement et à l'inaction, doutant presque

de la promesse divine. Pour encourager les catholiques de tous les pays, et particulièrement ceux d'Italie, à la lutte *pro aris et focis*, il suffit de jeter un regard sur les fondements de granit sur lesquels s'appuient l'Église et la Papauté, contre laquelle rien ne prévaudra jamais.

## ARTICLE II

### L'Église de Dieu et la Papauté

L'impiété triomphante chante avec arrogance ses conquêtes. Ayant réussi depuis trente ans à enlever au Pape son pouvoir temporel, elle croit être parvenue, après dix-huit siècles d'embûches et de luttes constantes, à détruire l'Église et à ensevelir la Papauté; et fière du résultat obtenu, elle crie partout que la question romaine est résolue.

Que les ennemis du pouvoir temporel lisent l'histoire, et ils seront convaincus que leur prétendue victoire n'est pas aussi certaine qu'ils le disent : *Non est sapientia, non est prudentia, non est consilium contra Dominum*<sup>1</sup>. Le résultat obtenu n'est dû qu'à la politique du droit du plus fort et du nouveau droit social, mais il n'a aucun poids en présence des droits de Dieu et des éternels principes d'équité et de justice.

La Papauté et l'Église ont toujours triomphé de leurs ennemis et seront toujours la gloire de l'Italie et de l'univers. *Il Giornale*, porte-voix de la franc-maçonnerie italienne,

1. Proverbes, xxi, 30.

faisait lui-même cet aveu : « La Papauté est aujourd'hui ce que la nation italienne a de mieux et de plus respectable<sup>1</sup>. »

Combien sont heureux les fervents catholiques qui possèdent une lumière certaine qui les éclaire et qui les guide infailliblement vers la paix et le repos éternel ! C'est le Souverain Pontife que Dieu a établi comme son représentant sur la terre, et sur lequel il a placé la pierre fondamentale de son Église lorsqu'il lui adressa ces consolantes paroles : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévauront jamais contre elle. Et je te donnerai les clés du royaume des cieux<sup>2</sup>. »

Jésus-Christ par ces paroles a clairement indiqué que Pierre (et après lui ses successeurs) était son représentant sur la terre et que son Église, dont il était la pierre fondamentale, sortirait toujours triomphante des persécutions et des combats qu'elle aurait à soutenir. Quand il lui dit : « Je te donnerai les clés du royaume des cieux », il lui fait comprendre qu'il lui donne aussi la souveraineté dont les clés ont toujours été le symbole, *tibi dabo claves regni cælorum*, et, avec la souveraineté, le droit de diriger et de gouverner l'Église. Les clés dans les saintes Écritures sont le symbole de la souveraineté. Cela se manifeste aussi dans le langage familier ; c'était un usage, parmi les Hébreux, de remettre les clefs au chef de la maison ou du gouverneur de la ville comme signe de son pouvoir. C'est ainsi que l'ont toujours compris tous les Pères et savants Docteurs de l'Église, et même des critiques et

1. *Il Giornale*, n° du 5 janvier 1895.

2. Matth., xvi, 18-19.

commentateurs protestants comme Hederson, Parkurst, Bloomfield, Arnold et beaucoup d'autres.

Ainsi s'accomplit la prophétie de Daniel : *Le Dieu du ciel créera un royaume qui ne sera jamais détruit, et ce royaume du Dieu du ciel ne sera jamais confié à un autre peuple et il sera éternel*<sup>1</sup>. Les interprètes de la sainte Écriture reconnaissent qu'après les quatre grands empires, naîtrait l'Église catholique, fondée non par l'homme, mais par le pouvoir divin du Christ, sur Pierre. Le fondateur de ce royaume serait Dieu : *le Dieu du Ciel créera un royaume* ; le Créateur de cette Église serait le Christ, Fils de Dieu : *j'édifierai mon Église* ; ce royaume sera indestructible et inexpugnable, *ne sera jamais détruit*. Cette Église, forte de la force de Dieu, résistera à toutes les attaques de ses ennemis : *les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle*.

Quelques jours avant sa passion, le divin Rédempteur, expliquant encore davantage les souverains pouvoirs qu'il confierait à Simon-Pierre, dit à tous les apôtres : « Satan viendra vous tenter et vous combattre ainsi que mon Église » ; mais, ajouta-t-il, « j'ai prié pour toi, Simon, afin que ta foi ne diminue pas<sup>2</sup>. »

Pierre est le rocher sur lequel est fondée l'Église du Christ, et la foi de Pierre ne pourra pas être ébranlée. C'est lui seul et ses successeurs qui doivent confirmer dans les siècles futurs leurs frères, les pasteurs et les fidèles du monde entier : *confirma fratres tuos*.

Après sa résurrection, en présence de tous ses disci-

1. Daniel, ch. II.

2. Saint Luc, xxii, 32.

ples, le Christ, qui s'appelle lui-même le bon Pasteur <sup>1</sup>, établissant Pierre comme chef souverain de son Église et son représentant sur la terre, lui confie son troupeau en lui disant ces paroles : « Pais mes agneaux, pais mes brebis <sup>2</sup>. »

Le pasteur doit veiller sur son troupeau et le défendre contre les erreurs <sup>3</sup>, il le conduira aux bons pâturages afin qu'il n'y ait plus qu'un seul pasteur et un seul troupeau. Les brebis doivent écouter la voix du pasteur <sup>4</sup>.

C'est pourquoi le concile général de Florence a défini, comme article de foi, que le Pontife romain est le vrai Vicaire du Christ, établi par lui seul maître et pasteur des chrétiens, avec le *pouvoir et l'ordre de diriger et de gouverner toute l'Église*.

Le Pape n'accepte, et ne peut accepter, des chefs d'État et des gouvernants, aucune condition en matière de foi et de morale. Par la force brutale on pourra le briser, l'enfermer dans les catacombes, même le faire mourir; jamais on ne pourra le vaincre; car fort de la force de Dieu lui-même, il n'a jamais manqué au mandat qu'il a reçu du Sauveur. C'est donc un article de foi et d'une absolue nécessité pour qui tient au bien de son âme, que de soumettre sa propre intelligence et sa volonté à l'autorité et aux instructions du Souverain Pontife. Les empereurs, les rois, les princes de la terre, sont et doivent être soumis à l'autorité de Dieu, souverain législateur. Ils doivent, comme tous les fidèles, écouter le

1. Saint Jean, xxi, 15-17.

2. Saint Jean, x, 11.

3. Saint Mathieu, vii, 15.

4. Saint Jean, x, 3-4.

Pape, plier le front et se conformer à ses enseignements sous peine d'éternelle réprobation. C'est la loi. Tous les Papes, depuis saint Pierre jusqu'à Léon XIII, ont fidèlement exercé ce suprême apostolat de l'Église. Ce sont eux qui ont condamné les hérésies, les erreurs et toutes les doctrines perverses; ce sont eux qui ont sanctionné les lois et les préceptes pour la pratique de la morale évangélique, afin d'aider les fidèles à rester constants dans la foi de Jésus-Christ, et parvenir ainsi à une heureuse fin; car notre patrie n'est pas ici-bas; les luttes, les fatigues et les souffrances sont les moyens que Dieu nous donne pour arriver au bonheur éternel, au ciel, notre véritable patrie.

Jésus-Christ, le Pape, l'Église catholique, ont toujours enseigné les mêmes vérités; cet enseignement a toujours été, est et sera le même jusqu'à la fin des siècles, car nul ne peut l'altérer, la vérité étant *une* et ne changeant jamais. Mais les gouvernements et les États modernes ont renié les droits de Dieu, de l'Église et du Pape sur la société; avides d'un despotisme barbare et tyrannique, ils se sont déclarés indépendants de Dieu et de ses lois éternelles, et opposent les faux droits de l'homme à ceux de Dieu. Ainsi ils favorisent et encouragent le schisme, transforment les lois au préjudice de l'Église et de la morale, et de plus en plus renient le christianisme.

Les catholiques de toutes les nations obéissent fidèlement et toujours aux pouvoirs civils, en tout ce qui n'est pas contraire aux préceptes de Dieu, de l'Église et du Pape, parce que c'est ainsi que Dieu lui-même l'ordonne.

L'autorité civile doit se conformer à la loi divine; si elle prescrit des obligations contraires à la loi de Dieu, elle outrepassé ses limites et n'a plus droit à l'obéis-

sance des citoyens, parce qu'il n'est jamais permis de désobéir à Dieu. Dans ce cas, les catholiques du monde entier doivent s'en tenir aux paroles des Apôtres : « On doit obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes », et résister aux prétentions insensées des chefs d'États et des gouvernements. Levez le front, ô catholiques de l'univers entier, et vous surtout, fils des nations latines, tenez toujours votre regard tourné vers Pierre, l'évêque de l'antique Rome; ce saint vieillard réduit à un esclavage cruel par des fils ingrats ne cesse d'élever la voix contre l'iniquité et le mensonge. Gardien fidèle de la vérité, il prêche à tous le moyen d'arriver au bonheur éternel; les docteurs qui prétendent enseigner la vraie doctrine ne sont que des hypocrites qui poussent le monde vers sa ruine. Qui n'admire le sublime spectacle qu'offre au monde l'Église catholique? Depuis dix-huit siècles de combats et de luttes, forte de la certitude que lui a donnée Jésus-Christ, elle sait qu'elle ne sombrera jamais. Les royaumes et les empires peuvent s'écrouler, mais le rocher de Pierre sera toujours inébranlable. C'est le Tout-Puissant qui le défend et qui lui a promis la perpétuité de son règne par la bouche de Daniel : *Regnum quod in æternum non dissipabitur et regnum ejus alteri populo non tradetur.*

Les sectaires de la race latine, d'accord avec ceux de l'univers entier, savent parfaitement que le pouvoir du Pape est plus fort qu'il n'a jamais été; aussi, pour tâcher de le faire oublier, ils crient partout que le Pape et son pouvoir temporel sont morts, qu'il n'y a plus à s'en occuper. A quoi bon faire retentir à nos oreilles le bruit de vos gloires passées, puisque vous n'existez plus?

Voilà bien leur dernière espérance; mais ils savent que s'ils ont réussi à enlever au Pape son pouvoir temporel,

il est un pouvoir auquel ils ne toucheront jamais, c'est celui qu'il a reçu de Dieu et qu'il exerce sur les âmes depuis qu'il est ici-bas le représentant de Jésus-Christ. Si la Papauté et son règne étaient finis, pourquoi s'en occuperait-on? Les morts ne sont pas à craindre et l'homme les oublie bien vite.

Depuis Néron jusqu'aux sectaires actuels, on a toujours répété que l'Église et la Papauté disparaissaient. Julien l'Apostat, en 363, faisait demander par le préteur Libanius aux martyrs chrétiens : « Que fait-il maintenant, votre Christ, le menuisier de Nazareth crucifié et mort? — *Il prépare un cercueil* », répondirent ces héros. Quelque temps après, Julien mourait en s'écriant : « Galiléen, tu as vaincu ! » Dieu permet que, de temps en temps, l'impiété accomplisse son œuvre : *necesse est ut eveniant scandala* ; les bons s'éprouvent dans le creuset de la tribulation, les armes s'aiguisent, l'Église se purifie et le grain se sépare de la paille.

« Mais au milieu de tant de tempêtes, que fais-tu donc, Jésus de Nazareth? Dors-tu? — Non, répond Jésus, je travaille ardemment à la gloire de mon Nom et au triomphe de mon Épouse, et je veux que mon Vicaire malheureux et tourmenté sorte triomphant de toutes ses luttes. » Ce travail incessant de l'Homme-Dieu se terminera par le triomphe des justes et par la mort de ses ennemis. Voyez quelques exemples de la justice de Dieu : Napoléon I<sup>er</sup>, maître du monde par sa puissance, a osé attaquer Pie VII et l'emprisonner. Que fait Jésus de Nazareth? Il prépare le cercueil de ce puissant de la terre, qui peu de temps après cet acte odieux termine ses jours, exilé à Sainte-Hélène. Napoléon III rêve de la révolution et prépare la spoliation du Pape Pie IX ; après l'avoir trahi, il



triomphe et s'enorgueillit. Que fait encore Jésus ? il décide la mort de ce monarque et la fin de sa dynastie, et en septembre 1870, cet empereur détrôné, exilé, fugitif, va mourir sur la terre étrangère.

Palmerston, Mazzini, Cavour, Garibaldi et tant d'autres fondateurs de la nouvelle Italie, ayant dépouillé le Pape et l'ayant fait emprisonner, ivres de leur triomphe, déclarent, à leur tour, que l'Église et la Papauté n'existent plus. Voyez la fin de chacun d'eux.

Le prince de Bismarck, l'homme de fer, la terreur de l'Europe qui se courbait devant lui, commanda de prendre Rome au Pape, et il fut obéi. Examinez la fin de cet homme qui avait tant fait pour sa patrie. Il fut oublié et se retira, le cœur plein de haine, à Friedrichsruhe, où il vécut comme dans un tombeau. Ainsi finissent tous ceux qui entrent en lutte avec la Papauté et l'Église catholique. Voyez maintenant ce qui se passe au Vatican : le Pape, devenu l'objet des passions et des convoitises des méchants, est atteint par les calomnies des ingrats et l'indifférence d'un grand nombre de ses fils ; on lance contre lui l'injure et la fange ; pauvres et riches, protestants et catholiques, nobles et plébéiens, tous se révoltent et l'abandonnent.

Cette fièvre qui agite l'humanité tout entière, cette destruction des principes, ce désordre presque universel, Dieu les permet-il sans but ? Nul doute qu'il se prépare quelque chose de grand et que de cette profonde obscurité ne sorte, dans un temps plus ou moins long, une nouvelle lumière et de nouveaux triomphes pour le Pape et pour l'Église.

Le dégoût pour tous les nouveaux systèmes parlementaires est aujourd'hui général, le monde est fatigué des

promesses mensongères et irréalisables; il a besoin de vérités réelles qui l'aident à supporter le poids de la vie et celui de la mort. Ce n'est que par un retour prompt et loyal à la foi catholique et à la pratique de l'Évangile qu'on peut échapper à la ruine.

Quels sont les signes de cet état de lassitude? Les illusions d'une vie pleine de promesses et d'espérances, ne laissant après elle que soupirs et que larmes, nous disent assez clairement que les peuples ne sont heureux qu'à l'ombre bienfaisante de l'arbre de la croix, qui seul peut les protéger et les nourrir.

### ARTICLE III

#### Assoupissement, tiédeur ou léthargie des catholiques

La franc-maçonnerie cosmopolite a tout flétri dans le monde civilisé; elle a changé lois, coutumes, système de gouvernement, vie publique et privée; elle a effacé du code et de la loi jusqu'à l'idée de Dieu et l'a privé de tous ses droits dans le gouvernement des nations.

La morale chrétienne a été corrompue et remplacée par la morale païenne. On a fait disparaître les principes de la justice, proclamé le droit du plus fort, déchiré les traités, violé les serments et dépouillé l'Église. On a méprisé la religion, enchaîné le Pape et mis la main sur la propriété ecclésiastique. On a violé la conscience nationale et démoralisé la famille et le peuple par toutes ces lâchetés légales contre la loi divine. Pour empêcher tant de ruines, que

font les 200 millions de catholiques d'Europe? Hélas! ils vivent dans une criminelle quiétude, plus jaloux de leur repos que de la gloire de Dieu, tandis que l'ennemi travaille avec une fiévreuse activité au dessein qu'il poursuit sans relâche.

Jésus-Christ, se trouvant avec ses disciples dans le jardin de Gethsémani, les exhorta à veiller et à prier, puis s'éloignant, il se mit en prière, et voyant toutes les iniquités du monde, la trahison de Judas Iscariote, la fuite des apôtres et l'abandon de ses plus chers disciples, il fut saisi d'un grande tristesse. Puis revenant vers ses disciples et les trouvant endormis, il leur dit : « Comment n'avez-vous pu veiller une heure avec moi? » Quelle souffrance pour Jésus-Christ que l'ingratitude de ces hommes qu'il avait tant aimés! Nous aussi, lorsque nous sommes dans le malheur, nous voyons s'éloigner de nous les proches et les amis, et notre cœur souffre et gémit; mais qu'est notre souffrance comparée à celle d'un Dieu mort sur la croix pour nous sauver?

Le Vicaire de Jésus-Christ, prévoyant les grands maux dont l'Église est menacée, a adjuré les catholiques de tous les pays de s'unir à lui, d'ouvrir les yeux et de suivre ses avis. Bien peu ont répondu à son appel. Les uns ont critiqué ses conseils, les autres ont trouvé ses craintes exagérées et, préférant laisser aller les choses, s'endorment paisiblement dans une quiétude malsaine et dangereuse. Mais le petit nombre de fidèles qui se sont rangés autour du Pape est prêt à marcher avec lui et à le défendre de tout son pouvoir : *In carcerem et ad mortem ire.*

Quelle tristesse pour Dieu, de voir l'âme chrétienne, rachetée au prix de son sang, perdre ainsi les jours et les années dans la mollesse et les plaisirs et préférer, à la

gloire de Jésus, cet état de torpeur qui fait qu'on ne sait plus si elle est l'amie ou l'ennemie de Dieu. Comment se fait-il qu'ayant reçu tant de bienfaits de Jésus-Christ, de l'Église et du Souverain Pontife, nous ne leur reconnaissions plus de droit sur nos actions et sur nos cœurs? mais malheur à notre âme si le réveil arrive trop tard!

Comment 200 millions de catholiques se laissent-ils dominer par une poignée de sectaires qui ont pris en mains les affaires publiques, et n'ont qu'un seul but bien certain : l'abandon de la foi, la destruction du catholicisme et la ruine de la patrie? Pouvez-vous, chrétiens insoucians, regarder avec indifférence le progrès du mal fait à vos âmes par les propagandes perverses et impies?

La grande majorité des catholiques prétend que Dieu est de force à se défendre seul, s'il le veut! Oui, certes, mais Dieu veut que les hommes combattent; il met à notre disposition des moyens sûrs pour arriver à la victoire. Or, on ne peut être victorieux sans combat. Combattons donc pour Jésus-Christ et soyons fiers d'être soldats du Christ.

Notre chef, Léon XIII, s'adressant aux Italiens, leur a clairement montré le chemin qu'ils doivent suivre en leur disant ces paroles : « Si, en prêtant une oreille docile, les Italiens, au nom de leurs anciennes traditions et de leur véritable intérêt, avaient le courage de secouer le joug maçonnique, nous ouvririons notre âme aux plus douces espérances pour cette bien-aimée terre italienne; que si le contraire survenait, il nous est pénible de le dire, mais nous ne pourrions prédire que de plus grands dangers et de plus grandes ruines<sup>1</sup>. » Ces avis salutaires ont été

1. Lettre au Cardinal Rampolla du 8 octobre 1895.

donnés plusieurs fois aux catholiques de France, surtout en 1892<sup>1</sup> et en 1893<sup>2</sup>; le Saint-Siège les exhortait au nom de Dieu à mettre fin à leurs mesquines divisions et à s'unir pour la défense de la cause sainte de la religion et de la patrie. Malheureusement ces conseils n'ont pas été suivis, et les calomniateurs répandent partout le mensonge et l'erreur. essayant ainsi de détruire la foi pour nous faire désertir l'étendard de la croix, signe glorieux de la fraternité parmi les hommes.

Notre devoir est de ne pas rougir d'être catholiques, apostoliques et romains et d'être prêts à verser notre sang pour la sainte cause, suivant l'exemple de nos aïeux.

Ces héros du devoir n'ont jamais connu la paresse et le découragement : toujours prêts à sacrifier tout intérêt humain pour conserver leur religion, ils ont soutenu à travers les siècles de terribles luttes. Le Sauveur a récompensé leur invincible constance en les faisant triompher de tous les obstacles.

Et nous, descendants de ces héros, serions-nous assez lâches pour regarder avec une honteuse indifférence la guerre effrénée faite à tout ce que nous avons de plus cher et de plus sacré sur la terre et au ciel ?

Ah ! que jamais nos pères n'aient à rougir de nous voir mériter l'épithète de fils dégénérés ! qu'ils ne puissent regretter d'avoir mis au monde des fils lâches et ingrats et qu'ils sachent bien que nous ne supporterons pas avec indifférence les larmes et les douleurs de notre sainte mère l'Église, et que nous volerons, comme un seul homme, à la défense de ses droits les plus sacrés !

1. Lettre apost. aux Cardinaux français, 3 mai 1892.

2. Lettre apost. au Cardinal-Archevêque de Bordeaux, 3 août 1893.

Admirez, catholiques endormis, vos frères d'Irlande, qui, depuis trois siècles, supportent vaillamment, avec un courage à toute épreuve, la plus sanguinaire et la plus cruelle des persécutions. On mit à prix la tête des évêques, des prêtres et des catholiques irlandais; on les poursuivait comme des bêtes sauvages, et lorsqu'ils tombaient aux mains des émissaires, ils étaient pendus et écartelés, pour terroriser les survivants. Ceux-ci, loin de trembler, reprenaient un nouveau courage, résolus à rester fidèles et, s'il le fallait, à mourir en martyrs.

Les mères elles-mêmes, résignées à confesser leur foi, disaient à leurs enfants : « Lorsque nous ne serons plus, rappelez-vous toujours que vous êtes fils de martyrs; soyez courageux, sacrifiez tout pour notre Dieu et pour sa sainte loi. » Encouragés par ces paroles, les enfants, suivant l'exemple de leurs parents, allaient vaillamment au combat, et c'est ainsi que s'est formée la glorieuse armée des martyrs d'Irlande.

Les fidèles irlandais qui échappaient à la mort étaient exilés et dépouillés de leurs biens; les traîtres recevaient comme récompense les honneurs et les richesses. Le sang de tant de martyrs engendra de nouveaux fidèles, de sorte qu'après trois siècles de persécution, l'Angleterre dut s'avouer vaincue. Peu à peu les geôliers de l'Irlande, grâce surtout aux revendications du grand Daniel O'Connell, se virent forcés de relâcher les chaînes qui enserraient le peuple vaincu, d'accorder des libertés religieuses et de réparer bien des torts. Le jour n'est pas éloigné où ce vaillant peuple recevra, de ses ennemis mêmes, la juste et entière liberté qu'à bon droit il réclame.

Les catholiques de la Pologne russe luttent aussi avec

énergie pour la défense de leur foi persécutée, et supportent leurs souffrances avec un admirable courage, *pro aris et focis*. Les seules consolations qu'ils reçoivent leur viennent du Souverain Pontife, qui les assure qu'après cette vie de souffrances sans repos, ils recevront de Dieu la couronne immortelle.

Héroïque Pologne, ton martyr dure cependant encore ; ne crains rien, le Rémunérateur éternel te prépare une couronne de gloire ; la distance du Thabor au Calvaire est courte, et le sang de Jésus te trace le chemin que nul sans la souffrance ne peut franchir.

Un rayon de lumière bienfaisante apparaît pour toi à l'horizon. Le magnanime empereur Nicolas II, animé de plus doux sentiments que ceux de ses prédécesseurs, veut user envers toi de justice et d'équité.

Enfin, jetons un coup d'œil rapide sur les catholiques allemands, cela suffira, nous l'espérons, pour arracher à l'indolence tant de chrétiens qui se posent en champions du catholicisme militant.

Au cours de l'année 1868, le grand chancelier Bismarck conclut un traité secret avec les chefs sectaires d'Europe, notamment avec les francs-maçons d'Italie et d'Allemagne, leur promettant que s'ils lui prêtaient main-forte pour écraser la France, il s'emploierait de tout son pouvoir à dépouiller le Pape et à détruire le catholicisme dans le monde chrétien. La France, vaincue à Sedan, le 5 septembre 1870, dut retirer immédiatement ses troupes de Rome, et livra cette ville au roi d'Italie ; peu après s'éleva le nouvel empire allemand.

Bismarck, ivre de son triomphe, se mit aussitôt à persécuter les catholiques allemands, dont le seul crime était d'avoir versé leur sang pour la patrie. On créa pour eux

des lois injustes et tyranniques; les amendes, la prison, l'exil et la déportation, tout fut employé pour essayer d'éteindre la foi dans les cœurs.

A cette époque, s'opposer à Bismarck et à ses partisans était un acte de courage; malgré cela, les évêques, les prêtres et le peuple catholique protestèrent tous contre cette injustice, et ne tinrent aucun compte des lois anti-chrétiennes.

Aussitôt la lutte ouverte, on vit les prisons regorger de catholiques de tous rangs, les évêques et le clergé furent frappés d'amendes, emprisonnés et mis au ban de la société. Bismarck donna aux catholiques, privés de leurs prêtres, des pasteurs protestants, ce qui n'ébranla pas leurs croyances, car tous suivirent l'exemple du clergé et demeurèrent fidèles à la foi de Pierre. La lutte dura un peu plus de dix ans; les fidèles n'obtinrent justice que grâce à l'autorité des députés catholiques qu'ils envoyaient au parlement allemand.

Les cent députés catholiques du Centre obtinrent seuls de Bismarck qu'il allât à Canossa et qu'il recourût au Pape; ce n'est que parce qu'il se déclara vaincu et qu'il promit de rendre aux catholiques ce qu'il leur avait enlevé, qu'il obtint leurs voix pour la loi du septennat à laquelle il tenait par-dessus tout. Les triomphes de nos frères allemands datent de la persécution de Bismarck, qui disparut peu de temps après de la scène politique; il vit, avant de mourir, les 18.000.000 de catholiques allemands arbitres de l'Allemagne de Luther. Voilà ce que peut obtenir le courage et le dévouement à la sainte cause. Devant le courage de ces députés allemands, que pensent tant de catholiques qui ne feraient rien pour défendre Dieu, l'Église et le Souverain Pontife?



Sur toute l'Europe et spécialement sur les nations latines, s'est abattue une nuée de sectaires qui, en promettant la liberté, n'ont apporté que désordre, esclavage et ruines morales de toutes sortes. Qu'ont fait les catholiques pour y apporter un remède efficace? Rien! car s'ils avaient travaillé à combattre les lois qui attaquent la famille et la patrie, ils ne seraient pas aujourd'hui en butte à tous les mauvais traitements de la franc-maçonnerie, qui seule dicte les lois les plus iniques et commande à nos hommes d'Etat. La loi de l'utile prime toutes choses, le droit est toujours du côté du plus fort, et le veau d'or est le seul dieu du jour.

Si tous les fils de l'Eglise ont à cœur le triomphe de leur foi, qu'ils se groupent autour du père de la chrétienté, qu'ils suivent fidèlement ses avis, et ils triompheront de leurs ennemis.

On raconte que Constantin, voulant un jour éprouver ses courtisans (dont le plus grand nombre était chrétien), les réunit dans la salle du trône et leur dit : Je suis fatigué d'avoir autour de moi tant de disciples du Nazaréen; que chacun choisisse : sacrifier à Jupiter ou encourir ma disgrâce. Les lâches sacrifièrent et les fidèles préférèrent le courroux de l'empereur. Constantin, pris d'admiration pour ces confesseurs de leur foi, s'écria : Troupe de héros, venez, vous êtes dignes de moi; celui qui est prêt à mourir pour son Dieu ne sera jamais traître à son roi; puis il bannit les lâches de sa présence. Chrétiens, soyez toujours francs et loyaux en toutes choses, mais en religion soyez sans crainte, osez toujours confesser votre foi, et, fidèles à votre Dieu, marchez toujours sous son étendard; car désertier la croix, serait se mettre aux ordres de Satan.

---

## CHAPITRE II

### Le pouvoir temporel du Pontife romain

---

#### ARTICLE PREMIER

Comment et pourquoi le Pape fut dépouillé.

Les ennemis de Dieu, pour détruire l'œuvre du Christ, ont de tout temps attaqué le pouvoir temporel du Pape, certains que la disparition de ce pouvoir faciliterait l'abolition de son autorité spirituelle. L'impiété, n'y ayant pu réussir au XVIII<sup>e</sup> siècle, a changé de tactique au XIX<sup>e</sup> siècle, dans l'espoir d'un meilleur succès.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les sociétés juives maçonniques se répandent secrètement dans toute l'Europe et, envahissant tous les rangs de la société, s'associent par un lien indissoluble au protestantisme. Faisant avec ces sectes le pacte de bannir de tout Etat chrétien la religion catholique, substituant à la foi les fameux Droits de l'Homme, promulgués en France en 1789, droits qui ne sont que le refus de servir un maître, elles remplacent la monarchie par la république antichrétienne.

Ces démagogues ont eu foi dans leur œuvre, la Révolution française de 1793, et dans Napoléon I<sup>er</sup>. Celui-ci, au lieu de travailler uniquement pour le triomphe de la secte, prétendit surtout à la conquête matérielle du monde. Ce despote étant tombé, les sectaires se cachèrent dans l'ombre pour y préparer de nouvelles conspirations; ils s'unirent à l'Angleterre, qui seule les protégeait ouvertement.

Londres était le centre d'action de la franc-maçonnerie; elle répandait de là sa propagande dans tous les pays d'Europe, surtout en France, en Italie et en Espagne.

Les francs-maçons et les carbonari italiens, presque tous juifs, maintenaient d'étroites relations avec les sectaires de tous pays; ils se réunissaient dans le Piémont et préparaient une révolution sociale contre la foi et les Etats chrétiens de la Péninsule. Leur but était de détruire le pouvoir temporel, espérant bien qu'en enlevant au Pape ses Etats pontificaux, ils lui enlèveraient en même temps sa puissance sur les âmes et qu'ainsi le catholicisme disparaîtrait facilement.

Le juif carbonaro connu dans les loges sous le nom de Petit Tigre, écrivait, le 18 janvier 1822, aux chefs de la vendetta piémontaise : « En créant la révolution dans l'Eglise, on la crée partout, et d'un seul coup les trônes et les dynasties seront terrassés<sup>1</sup>. »

Le comité directeur des carbonari, dans sa circulaire du 21 novembre 1821, après beaucoup de conseils pervers, ajoutait : « Faites tout, usez de tous les moyens pour discréditer le clergé au centre même du catholicisme<sup>2</sup>. » Quand vous entendez la presse sectaire flatter certains membres

1. Créteineau-Joly, *l'Eglise Romaine*, etc., t. II, l. III, p. 123.

2. Id., p. 310.

du clergé et les présenter comme des modèles, vous pouvez être sûrs qu'il y a entre eux communion d'idées et de principes; si au contraire les ministres du sanctuaire sont discrédités, c'est qu'ils sont restés les amis de Dieu, de l'Eglise et du Pape, et que les principes libertaires n'ont pas eu raison de leurs consciences.

Un des chefs conjurés, appelé le Vengeur, écrivait de Castellamare, le 9 août 1838, à un fameux sectaire nommé *Nubio* : « Savez-vous quel est le vrai moyen de n'avoir plus de catholiques<sup>1</sup> ? *Rendez les cœurs vicieux; on obtiendra la corruption du peuple en corrompant le clergé, et la corruption du clergé en l'éloignant de l'autel et de la vertu, le rendant oisif, gourmand et patriote; voilà la vraie lutte qui pourra blesser l'Eglise au cœur.* »

Depuis, l'Europe et surtout l'Italie ont vu s'accomplir ces desseins iniques; y aura-t-il encore des prêtres assez ignorants pour croire quand même à l'utilité et à l'honnêteté des révolutions antichrétiennes?

Les sectaires cosmopolites, ayant obtenu pour lord Palmerston le poste de premier ministre d'Angleterre, fomentèrent sur le continent européen des soulèvements et des révolutions parmi les peuples non prévenus, espérant les surprendre et leur faire accepter des républiques maçonniques, en Italie, en Autriche et en Espagne, comme ils l'avaient fait en France. Malgré l'appui des conseils de la diplomatie, des armes et de l'argent fournis par le gouvernement anglais, sous la direction de lord Palmerston, aux révolutionnaires italiens de 1848, le complot républicain avorta.

Les francs-maçons, s'apercevant que l'aide du cabinet

1. Crétineau-Joly, *l'Eglise romaine*, t. II, l. III, p. 148.

anglais ne suffisait pas pour triompher, continuèrent en secret leur œuvre ténébreuse, jusqu'à ce que d'autres Etats leur donnassent un puissant soutien. Le Piémont fit cause commune avec les francs-maçons. Ces avides destructeurs parvinrent au comble de la joie, lorsqu'en 1852, ils virent leur ancien ami (carbonaro), Louis-Napoléon, monté par un coup d'Etat sur le trône de France. L'empereur jura aux sectaires de coopérer avec le Piémont et Londres, pour faire la guerre à l'Autriche, qui voulait défendre le pouvoir temporel et maintenir tous les droits du Souverain Pontife. Les sectaires espéraient, en unifiant l'Italie, pouvoir la mettre plus sûrement entre les mains des carbonari<sup>1</sup>.

La franc-maçonnerie, appuyée par le gouvernement de Napoléon III et l'appui de Palmerston, prépara la spoliation du Pape, en répandant contre lui d'affreuses calomnies et enfin employa la force armée et le prétendu vote du peuple. La secte commença par diffamer le Pape comme souverain. Son gouvernement, disaient-ils, est imparfait, ses sujets sont mécontents, opprimés et aigris. Le trône du Pape ne se soutient que par le concours des armées étrangères. Ces dénonciations mensongères, accueillies par les cabinets de Londres, de Paris et de Berlin, approuvées en haut lieu et propagées par les journaux, formèrent la soi-disant opinion publique. Tout d'un coup, changeant de tactique, le Piémont attaqua le Pape, qui, disait-il, était si faible et si peu à craindre, et massacra la poignée de héros qui défendait les droits sacrés du Pontificat.

1. Qui voudrait connaître entièrement cette horrible trame, devra lire les *Mémoires* du comte Orsi, vieux carbonaro récemment décédé à Londres, mémoires publiés en août 1899.

S'étant rendu maître des Etats de l'Eglise, on consulte les sujets pour mieux tromper les endormis de toute l'Europe. On demande aux sujets du Pape : Etes-vous heureux? — Non, disent les francs-maçons, répondant pour le peuple. — Voulez-vous le devenir? — Oui, répondent les sectaires. — Le malheur, c'est Pie IX. Le bonheur, c'est Victor-Emmanuel! — Vive Victor-Emmanuel! Vive le Piémont! Celui qui s'était endormi Romain se réveilla Piémontais, mais grevé d'énormes contributions et de levées militaires. Il restait à Rome un lambeau de terre, et ce reste devait bientôt tomber sous les coups de la Révolution patronnée par Bismarck. Le *Times* de Londres écrivait en 1866 : « La démolition du trône du Pape a été l'œuvre graduelle mais délibérée de l'empereur Napoléon III (il aurait dû ajouter du cabinet anglais), et aucun appui ne pourra retarder la catastrophe finale! » Le *Times*, bien au courant, voyait de loin l'œuvre de Bismarck et passait sous silence l'appui du gouvernement anglais. Le très libéral Achille Farzari a dit que les Italiens devaient se montrer reconnaissants envers l'Angleterre, parce que sans elle, l'Italie ne se serait pas formée avec Rome pour capitale, ce qui signifie que l'Italie a été faite par l'Angleterre, et non pas seulement par Napoléon III, comme disait le *Times*.

Bismarck, s'étant vendu à la franc-maçonnerie pour avoir ses faveurs, s'engagea à déclarer une guerre acharnée à tout le catholicisme. « Une belle pensée, écrivait le docteur Hartmann, ami intime de Bismarck, dut être conçue à Sedan, le 5 septembre 1870. C'est alors que le gouvernement italien fut poussé à prendre Rome. Si le retard des armements de Florence compromettrait tant soit peu l'unité de l'Italie, on assurait au gouvernement italien le concours des autres nations et on l'engageait à s'emparer au plus vite

des Etats pontificaux<sup>1</sup>. » Cette vérité a été confirmée par le très libéral journal l'*Italia Militare*. « Nous sommes arrivés à Rome par la brèche faite à la Porta Pia, mais nous sommes arrivés devant la Porta Pia par le chemin de Sedan<sup>2</sup>. » Pendant que Bismarck poussait l'Italie à détruire le dernier reste du pouvoir temporel du Pape, le *Siècle* de Paris, le principal porte-voix des francs-maçons français, imprimait ces paroles le 20 septembre 1870 : « Comme dans un temps plus ou moins rapproché, il faut que, pour la réussite de notre cause, tous les trônes disparaissent et s'écroulent, il faut aussi qu'avant tout disparaisse leur point d'appui, le trône pontifical. C'est pour arriver à notre but que nous voulons que les monarchies italiennes abattent et que les autres monarchies permettent qu'on abatte le Saint-Siège. Que deviendrait notre cause si les monarques s'entendaient pour maintenir le pouvoir temporel du Pape? Il est donc indispensable que ce trône disparaisse afin que tous les autres trônes disparaissent à leur tour<sup>3</sup>. » Mais que les monarques, qui ont assisté avec indifférence à la première partie du programme de la franc-maçonnerie, s'at-

1. Voir la *Koelnische Volkszeitung*, 1872, n° 29.

2. Voir l'*Italia Militare*, du 3 février 1899.

3. L'*Osservatore romano* des 6 et 7 novembre 1899, résumant les faits incontestables de l'histoire, dit : « La soi-disant résurrection italienne, basée sur la destruction civile du Pape, est l'œuvre principale de l'Angleterre, c'est-à-dire de lord Palmerston, continuée par Gladstone, qui l'ont formé selon l'idée protestante et anglicane. Dans la destruction du pouvoir temporel, la politique anglaise a vu la destruction du pouvoir spirituel du Pape. On a cru ainsi fortifier « l'Eglise établie » et détruire l'Eglise romaine à Londres et à Rome. Il n'est pas encore trop tard, et le dernier mot n'a pas encore été dit ni par la Providence ni par l'histoire. »

tendent aussi à voir réussir la seconde partie de ce programme impie, car la ruine de tous les trônes est arrêtée depuis longtemps par cette secte destructive. *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur*; la parole de Dieu ne faillit pas.

Si le Pape a été détrôné, c'est qu'on espérait, en lui enlevant son pouvoir sur les hommes, arriver à détruire la religion de l'Eglise, de la morale et de la société chrétienne. Un conciliabule tenu à Naples en 1869, composé de 700 sectaires de toutes les parties de la terre, prit les résolutions suivantes : « Les soussignés, en qualité de députés de plusieurs nations civilisées, proclament la liberté de la raison, l'opposant à l'autorité religieuse; l'indépendance de l'homme, en opposition au despotisme de l'Eglise et des Etats; la liberté de l'éducation et de l'instruction, en opposition à l'enseignement clérical; n'admettant d'autre principe de la foi humaine que la science, et proclamant la liberté des hommes et la nécessité d'abolir toutes les Eglises et toutes les législations. La femme doit être déliée des chaînes auxquelles l'ont attachée l'Eglise et la loi, et qui empêchent son entier développement. La morale doit être indépendante de toute religion. » Ces axiomes sacrilèges sont de plus en plus mis en pratique par tous les Etats où la franc-maçonnerie triomphe.

Louis Castellazo, dans la *Revue maçonnique* du mois de mai 1885, nous faisait savoir en écrivant ces paroles, ce que la secte avait fait et ce qu'elle espérait obtenir. Le mariage civil enlève la famille à l'Eglise et au Pape, l'instruction laïque, sans religion, les prive de la génération qui grandit; les enterrements civils et l'incinération des cadavres détruisent leurs dernières prétentions sur la mort.

A la mort du sectaire Augustin Depretis, le chef de la



franc-maçonnerie, Adrien Lemmi, envoya à la veuve Depretis une dépêche fameuse dans laquelle il lui communiquait un vote de la secte ainsi conçu : « Instruisez votre fils, pour qu'il suive les traces de son père, dans la haine sainte de l'ennemi implacable de la civilisation et de la patrie. » (Tous savent que l'ennemi, pour les sectaires, c'est le catholicisme et son chef sur la terre.)

Le programme de la franc-maçonnerie est divisé en divers chapitres publiés à Rome à l'imprimerie Civelli, avec la permission écrite du grand-maître. Dans les fascicules de mars et avril 1895 de la *Revue maçonnique*, page 31, on lit : *La franc-maçonnerie doit continuer à secouer le rocher du Vatican et à étouffer la Papauté; elle doit la refouler dans le désert, au milieu des hyènes, des loups et des chacals, d'où elle est sortie.*

Cela a encore été proclamé en d'autres termes, par Adrien Lemmi, grand promoteur de la franc-maçonnerie universelle, dans deux lettres circulaires à ses adeptes, des mois de mai et juin 1895, publiées dans la *Revue maçonnique italienne* de mai et juillet 1895, page 168, et de juillet-août, page 220.

Ernest Nathan, juif anglais, comme son nom le dit assez, et aujourd'hui chef de la franc-maçonnerie italienne, publia lui aussi, le 15 septembre 1896, une table (expression maçonnique) pour toutes les loges qui dépendaient de lui, et dans laquelle il disait : « La réaction catholique voit dans notre ordre une forte barrière à la prétendue restauration de son pouvoir temporel et de son pouvoir spirituel sur les âmes; que les citoyens libres déclarent s'ils veulent que les clés de leur conscience soient confiées à Pierre, évêque de Rome. » D'après Nathan, c'est la franc-maçonnerie qui doit diriger les consciences et enseigner la

morale. Dans un récent procès d'un franc-maçon, d'après le journal *Berico di Vicenza*, la cour d'appel de Venise, par un arrêt de 1898, déclara que la franc-maçonnerie est et doit être tenue pour une société essentiellement anti-catholique. Cette secte ne repose que sur la haine de Dieu et de la société chrétienne, c'est pourquoi les francs-maçons et les libéraux leurs alliés, emploient une tactique toute spéciale dans la guerre qu'ils font aux catholiques, espérant surprendre les ignorants et les crédules.

Les socialistes et les anarchistes, faisant cause commune avec les francs-maçons juifs, suivent aveuglément leurs ordres et favorisent l'irréligion, l'athéisme, le divorce, les unions irrégulières comme moyens certains de la destruction de la famille et de la société.

L'Anglais Marion Crawford, dans son récent roman *Une rose d'hier* (*A Rose yesterday*) examinant le XX<sup>e</sup> siècle, écrit : « La première lutte sociale sera une lutte religieuse. Elle ne se fera pas au nom de la religion, mais elle sera soutenue par une confession religieuse et par plusieurs Eglises réunies. On trouvera en ligne, d'une part, les partisans des principes et des maximes du christianisme, et d'autre part, les adversaires de la foi et des mœurs chrétiennes. La lutte sera entre ceux qui croient et ceux qui ont le mépris de toute croyance chrétienne. »

Cette guerre contre le Christ, la religion, la morale et la société chrétienne se déclare de plus en plus au commencement du XX<sup>e</sup> siècle. L'avenir est noir et terrible, non pour l'Eglise, qui est sûre de triompher de ses ennemis, mais pour les hommes sans foi qui s'avancent de plus en plus vers l'anarchie qu'ils ont créée de leurs propres mains et dans laquelle ils seront ensevelis s'ils ne retournent au plus tôt à Dieu et à son Vicaire.

## ARTICLE II

## Nécessité de l'entière indépendance du Pape

Jésus-Christ, Roi des rois et Seigneur des seigneurs, en qui repose tout pouvoir, a créé son Eglise comme véritable *royaume de Dieu dans ce monde*, quoique n'étant pas de ce monde et appartenant au monde. Cette église fut établie par lui comme une vraie et parfaite société, non une société d'esprits, mais une société d'hommes, et, comme telle, ayant besoin d'appui matériel pour arriver au but céleste pour lequel elle a été établie.

L'Eglise a un droit divin qui ne doit dépendre de personne, à moins qu'on ne veuille soutenir que le divin Rédempteur ait voulu faire dépendre du caprice des hommes une institution créée surtout par lui pour maintenir les uns et gouverner les autres par les lois de la justice naturelle et surnaturelle.

Le Sauveur du monde, ayant établi saint Pierre (et après lui ses successeurs) comme pasteur suprême et infallible de son Eglise, comme son Vicaire et représentant, lui a communiqué sa propre autorité divine sur tout pouvoir terrestre, quel qu'il soit.

En établissant le Souverain Pontife comme pasteur de toutes les âmes, le Sauveur lui a recommandé son troupeau tout entier, en lui disant : « Pais mes agneaux, pais mes brebis<sup>1</sup> » ; il lui a remis la direction des futurs croyants du monde entier, et lui a confié non seulement

1. Saint Jean, XXI, 15-17.

les individus baptisés, mais toutes les familles et toutes les sociétés établies sans exception. Le Sauveur a confié à Pierre les individus, les familles, par suite les sociétés elles-mêmes, qu'il a le devoir de guider.

L'Eglise de Dieu, par son Chef, le Souverain Pontife, est la seule autorité qui puisse et sache diriger la conscience humaine. Que sont les royaumes et les empires, sinon de nombreuses familles dont le Pontife doit régler les rapports entre eux et envers la société? Il est donc indispensable que le Pape ait une indépendance exempte de tout arbitrage humain pour exercer d'une manière efficace son divin ministère. Cette opinion est partagée par les ennemis les plus acharnés du pouvoir temporel, et ils la tiennent pour vraie et évidente.

Nous ne parlons pas de cette liberté et de cette indépendance qui s'attachent au ministère le plus élevé du Pasteur de toute l'Eglise, ni des privilèges substantiels du suprême pontificat, selon qu'il a été établi par Jésus-Christ, et qui constituent réellement la souveraineté personnelle du Pontife romain dont tous les libéraux, même les ennemis les plus acharnés du pouvoir temporel, reconnaissent l'existence.

Cette indépendance souveraine, qui est un article de foi et un dogme catholique, n'a besoin, pour se maintenir, ni de sceptre ni d'armée. Le Pape est le représentant, le Vicaire de Dieu sur la terre, le Père de tous les fidèles, le monarque de l'Eglise, le juge de la morale, le gardien de la foi, l'oracle de la vérité infallible, la source de toute juridiction et enfin le porte-clés du ciel. Qu'il soit roi couronné ou victime d'un tyran, aucun homme, aucun Etat, aucune nation, ne pourront jamais lui enlever, ni à lui ni à ses successeurs, les prérogatives qui

lui donnent droit à une pleine et absolue indépendance envers tout pouvoir humain, comme Chef de l'Eglise. La seule garantie de cette indépendance du Pape réside tout entière dans la parole de Dieu, et cela suffit.

La liberté et l'indépendance dont nous voulons parler ici, c'est tout ce qui se rattache à l'exercice extérieur et visible des prérogatives divines dont nous parlons plus haut ; pour être complètement libre et indépendant, le Pape doit pouvoir gouverner l'Eglise de Dieu sans obstacles et ne doit rendre de comptes qu'à Celui qu'il remplace sur la terre ; il faut qu'il puisse communiquer librement avec toutes les Eglises du monde et avec tous les fidèles qui s'adressent à lui ; il doit pouvoir nommer les évêques et veiller au dépôt sacré de la doctrine chrétienne, trancher les controverses, condamner les erreurs, résoudre les points douteux, pourvoir à la discipline, envoyer des apôtres sur tous les points de la terre, avoir des relations avec tous les rois chrétiens, ainsi qu'avec les chefs des infidèles, conclure des traités, défendre les droits de l'Eglise et des âmes, conseiller, réprimander, s'interposer et remplir tous les rôles que le divin Rédempteur des hommes a confiés à son Vicaire et représentant sur la terre.

Pour remplir sans obstacle ce grand nombre de charges et de devoirs sacrés, tous les vrais catholiques, qui ne sont ni des libéraux ni atteints par le libéralisme, croient fermement, affirment et reconnaissent avec tous les évêques et le Pape que, dans les temps présents, il est nécessaire que le Vicaire de Jésus-Christ ait une indépendance politique, ne soit subordonné à personne, et qu'il soit publiquement *SUI JURIS*, en d'autres termes qu'il doit être réellement libre, indépendant et souverain temporel.

Pie IX, de sainte mémoire, dans l'Encyclique du 18 juin 1852, adressée à tous les catholiques, proclame cette nécessité, disant : *Nous déclarons publiquement que le pouvoir temporel est indispensable au Saint-Siège pour que le pouvoir sacré puisse s'exercer pratiquement et sans obstacle pour le bien de la religion.*

Depuis 1859 jusqu'à sa mort, Pie IX n'a jamais cessé de proclamer cette vérité.

Dans le consistoire du 8 juin 1862, en présence de deux cent soixante-quinze évêques, le Pape, parlant comme Chef de l'Eglise universelle, déclare *impies* les conspirations perverses, les efforts de tous genres, les sophismes, tous les moyens employés par les mécontents pour détruire le principat civil du Siège Apostolique ; il affirme à nouveau la nécessité pour lui d'une pleine et absolue indépendance, et se déclare être prêt à donner sa vie plutôt que d'abandonner la cause du principat civil, qui est la cause de Dieu, de l'Eglise et de la justice.

Cette nécessité d'indépendance souveraine du Pape a été affirmée non seulement par le Chef de l'Eglise, mais aussi par l'enseignement public et les écrits de tous les évêques du monde envoyés à Pie IX de 1859 à 1863 ; ces recueils forment quatorze grands volumes in-4°.

Après Pie IX, Léon XIII, durant ses vingt-deux années de pontificat, a déclaré au monde, et à plusieurs reprises, qu'il était plutôt au pouvoir des autres qu'en son propre pouvoir : *Verius in aliena potestate quam nostra*. Il a exposé la nécessité de cette indépendance souveraine et renouvelé le blâme contre les usurpateurs du patrimoine de l'Eglise. Dans la lettre adressée au cardinal Rampolla, le Souverain Pontife écrivait, le 8 octobre 1895, en mettant à nu la futilité des garanties : « Aucune combinai-

son juridique ne pourra jamais nous donner une véritable indépendance sans une juridiction territoriale. La situation qu'on affirme nous garantir n'est pas ce qu'il nous faut; cette indépendance qu'on nous doit ne peut être subordonnée au caprice d'autrui. »

Les trois cents évêques réunis à Rome, de toutes les parties du monde, pour la canonisation des saints Antoine Zaccaria et Pierre Fourier, le 27 juin 1897, ont signé une adresse solennelle au Pape Léon XIII, se terminant par cette formelle déclaration : « Il nous reste, Très-Saint-Père, un dernier devoir à accomplir, dicté par notre affection filiale : c'est de former des vœux pour votre liberté et votre indépendance, qui sont absolument requises pour le ministère apostolique. »

Cette nécessité du pouvoir temporel du Pape n'est pas une vérité nouvelle, mais une vérité proclamée depuis douze siècles par l'Eglise; elle fut solennellement reconnue le 12 juillet 1245, au concile général de Lyon et sanctionnée par la bulle d'excommunication de Frédéric II, usurpateur des biens du Saint-Siège. Cette bulle fut rédigée d'un commun accord par les Pères et publiée par le Pape, avec leur approbation, à la clôture de ce concile œcuménique.

Cette bulle contient les trois propositions suivantes :

1° Le pouvoir civil du Pape est inviolable et sacré.

2° On peut appliquer à ses spoliateurs les censures canoniques.

3° Contre de tels usurpateurs, on peut prononcer des peines temporelles jusqu'à déposer les plus grands princes de la terre, comme on le fit pour Frédéric II.

Ces trois propositions ont été formulées par l'Eglise enseignante dans un concile général dont la souveraine

autorité ne peut être mise en doute par les fidèles. Il s'ensuit que la déclaration formelle de la nécessité d'indépendance du pontificat du Pape, proclamée avec tant d'insistance par Pie IX, Léon XIII et tout l'épiscopat catholique, n'est que l'écho fidèle de ce qu'ont enseigné les papes depuis Etienne II, en 752, jusqu'à Léon XIII, ainsi que les conciles généraux de Lyon et de Constance.

De cet enseignement public et solennel de toute l'Église, découlent les conséquences suivantes :

1<sup>o</sup> La nécessité du principat civil du Pontife romain a été démontrée en termes si clairs et si précis, qu'elle ne laisse aucun doute ni aucune prise à des difficultés.

2<sup>o</sup> Cette nécessité a été affirmée par la plus grande autorité qui existe pour les catholiques, c'est-à-dire par le Souverain Pontife et par tous les évêques.

3<sup>o</sup> Elle a été affirmée comme une vérité rattachée à la foi et comme un précepte portant obligation étroite de conscience.

Aucun fidèle ne pourra contredire cette affirmation sans manquer gravement à l'obéissance. Beaucoup de catholiques trouveront cette troisième conséquence un peu exagérée; mais il n'en est rien, car ce corollaire est si logique et si certain, qu'il ne peut en aucune façon être mis en doute par les vrais croyants.

Une affirmation aussi positive émise par le Pape et l'Église sur la nécessité du pouvoir temporel dans le pontificat n'a pas été donnée seulement comme une opinion plus probable qu'une autre, ne constituant pas d'obligation de conscience; mais elle a été au contraire émise comme un jugement *définitif* concernant tout le monde, et auquel chacun doit se soumettre avec une



parfaite obéissance, résolu à la défendre et à la pratiquer.

La preuve la plus explicite de cette vérité a été donnée par le Pape et les pasteurs de l'Eglise le 8 juin 1862. Pie IX disait que le principat civil était nécessaire au Saint-Siège et que, pour la défense de ce droit, il était prêt à donner sa vie. Les évêques répondirent : « Approuvant ces nobles paroles, nous déclarons que nous aussi nous sommes prêts à marcher avec vous jusqu'à la prison et la mort. » :

### ARTICLE III

#### Des catholiques libéraux

Malgré les preuves que nous venons de donner de l'obligation qu'ont tous les catholiques de croire à l'indépendance souveraine du pontificat romain, il s'en trouve encore qui prétendent que l'Eglise et la chrétienté peuvent exister sans cela. Y aurait-il des catholiques sincères qui oseraient encore penser et soutenir que ce n'est point une obligation étroite pour eux d'admettre un tel enseignement, ni une faute grave pour celui qui refuse d'y adhérer? Ce ne serait point du catholicisme, mais du protestantisme.

Le Père Curci lui-même, qui, par une étrange contradiction, prétendait persuader à Pie IX de céder les droits de l'Eglise en présence de la révolution italienne qui l'avait dépouillé, reconnut ouvertement tout ce que nous avons énoncé. Après avoir rappelé l'allocution pontificale

et la déclaration de l'épiscopat du 8 juin 1862, il conclut par ces paroles : « D'après les paroles du concile, on peut et on doit dire que cette doctrine est la doctrine de l'Eglise universelle, et qu'aucun catholique ne peut refuser de l'admettre sans offenser sa foi<sup>1</sup>. »

Le savant docteur Mgr Jérémie Bonomelli, appelé par les libéraux modérés le vrai Italien, comme s'il était avec eux et non avec le Pape, dans son livre : *Antidotes certains contre la fausse science* (appendice 2, page 563), a fait ce petit dialogue : « Le disciple : Celui qui, ouvertement et consciencieusement, nie la nécessité du pouvoir temporel du Pape, et qui se trouve d'accord avec l'Eglise sur tout le reste, est-il catholique ou non? — Le maître : A part le prêtre, pour lequel je ne trouve aucune excuse suffisante et plausible, il peut y avoir quelques laïques de bonne foi, mais après les solennelles déclarations du Pape et de l'Eglise, je n'admets pas qu'un vrai catholique prétende garder sa foi sans s'y soumettre. »

Le baron Ricasoli, un des chefs du libéralisme italien, étant premier ministre à Turin, dit à la Chambre le 6 décembre 1861, *que la souveraineté pontificale n'est pas seulement politique, mais politique et religieuse tout ensemble, parce que, d'une part, elle intéresse la constitution de l'Italie et touche aux croyances de tout l'Univers catholique*. On lit ces paroles de Ricasoli dans les actes officiels, séance du 6 décembre 1861, page 1334.

Proudhon, le grand patriarche de l'anarchie socialiste, écrit dans son livre *De la justice dans la Révolution et dans l'Eglise* : « Déposez les Papes de leur trône temporel, et le

1. C.-M. Curci, *La discorde contemporaine entre l'Eglise et l'Italie*, ch. III, éd. de Florence, 1878.

catholicisme dégénérera en protestantisme, la Religion du Christ s'évaporerait. Ceux qui disent que le Pape sera alors mieux écouté quand il ne s'occupera plus que des affaires du ciel, ceux-là sont des politiciens de mauvaise foi; en s'appliquant à déguiser par des paroles pieuses leur acte de révolte contre l'ordre de l'Eglise, ils sont des catholiques inintelligents, incapables de comprendre que dans ce monde le temporel et le spirituel sont solidaires, comme l'âme et le corps. »

Proudhon a saisi exactement le sens de la question en disant : « Qui nie la souveraineté temporelle du Pape est certainement un politique de mauvaise foi, ou un catholique qui n'est pas un véritable catholique. »

On nous objectera qu'il existe dans le Pape une dualité reconnue par tous, et que cette double qualité de prince et de prêtre permet de séparer l'une de l'autre, en ramenant ainsi la question au point de vue purement politique.

Cette objection n'a aucune valeur; et un des plus grands génies politiques de l'Europe actuelle, peu suspect de tendresse pour le Pape, mais penseur logique et philosophe, M. Guizot, protestant, le disait en ces termes : « On reconnaîtra dans la Papauté que les deux pouvoirs, temporel et spirituel, sont entièrement liés entre eux, et nécessaires l'un à l'autre, de façon qu'ils doivent subsister ou périr ensemble, ou il faut reconnaître franchement, qu'attaquant le pouvoir temporel du Pape, on attaque et on renverse également son pouvoir spirituel, ce qui vient à dire l'Eglise elle-même. Voilà le vrai pivot de la question romaine<sup>1</sup>. »

1. Guizot, *L'Eglise et la Société chrétienne en 1861*, Paris, 1862.

Pour les vrais catholiques, ces aveux des ennemis de la sainte Eglise ne font que fixer davantage dans leurs cœurs les vérités enseignées par l'Eglise et le Pape.

Quoique la déclaration du Chef de l'Eglise et de l'épiscopat ne soit pas un dogme de foi, nous devons l'admettre, car en nous y opposant, nous nous opposons à un article de foi, c'est-à-dire à l'indéfectibilité et à l'infailibilité de l'Eglise elle-même. La canonisation des saints est-elle un article de foi ? Le célibat ecclésiastique et la nullité des investitures laïques sont-ils des articles de foi ? Non. Eh bien, l'opposition à la première croyance fut comparée à l'hérésie nicolaïte, et la seconde fut appelée l'hérésie euricienne. De nos jours, on appelle hérésie révolutionnaire ou hérésie libertaire la négation de la nécessité du pouvoir temporel du Pape, et cela est jûste, puisque, d'après la discipline de l'Eglise, de ce pouvoir dépendent l'existence même de l'Eglise et son unité.

Le célèbre écrivain Doellinger mourait à Munich, le 10 janvier 1890. C'était un prêtre excommunié, professeur de l'Université de l'Empire allemand. Dans les premières années de sa carrière littéraire et sacerdotale il défendait si bien la foi et l'Eglise, qu'il paraissait inébranlable ; mais il ne sut pas résister à l'orgueil, il se grisa de son propre savoir et tomba dans l'abîme. Se mettant en désaccord avec le Pape, il dit, dans un discours à l'Odéon, en 1861, « que dans les conditions actuelles, il ne croyait pas que le pouvoir temporel fût nécessaire au Chef de l'Eglise, qu'il regardait même comme incompatible avec la souveraineté spirituelle ». Doellinger s'attaqua ensuite au Syllabus, à la doctrine de l'Eglise, à l'infailibilité du Pape, et fut excommunié, lui et ses partisans. Il crut ébranler le rocher de Pierre, mais il fut lui-même

écrasé. Ainsi se confirma ce qu'il avait écrit : « La seule institution qui ait résisté à toute destruction et qui affrontera les tempêtes de ce monde, c'est le Siège impérisable de Pierre <sup>1</sup>. »

La tristesse des temps actuels est le fruit des théories antichrétiennes semées dans le monde entier par la franc-maçonnerie. Nous avons désobéi aux conseils du Souverain Pontife ; il nous disait constamment de résister courageusement à cette civilisation monstrueuse et sans croyance qu'une poignée de sectaires répandait parmi nous. Mais nous avons fermé les yeux pour ne pas voir le précipice vers lequel s'avance à grands pas la société. C'est le fruit de l'inaction et de l'inertie d'un grand nombre de catholiques.

La guerre déloyale que l'on a faite et que l'on fait tous les jours au pouvoir temporel du Pape, est une guerre faite à Dieu et à l'Eglise. Quiconque a dans le cœur un véritable amour pour ses frères et le désir du bien de sa patrie doit concourir, par la parole, par les écrits et par les actes, à défendre le Pape et la sainte Eglise.

#### ARTICLE IV

##### Origine du pouvoir temporel du Pape

Ce qui doit nous convaincre davantage de la nécessité de l'indépendance souveraine du Pape, c'est le fait histo-

1. Pour plus amples renseignements, lire le récent ouvrage du Père Emile Michaël, professeur à l'Université d'Innsbruck, *La Vie et les œuvres de G.-G. Ignace Doellinger*.

rique incontestable, que pendant dix-neuf siècles, de saint Pierre à Pie IX, les Papes ont toujours eu cette souveraineté, non seulement personnelle, comme Vicaires de Jésus-Christ, mais encore réelle et effective dans ce sens que le Pape fut toujours souverain en tous temps et en tous lieux, quoique l'exercice civil, politique et social de cette souveraineté ait revêtu des formes spéciales, et subi des modifications successives. Avant Jésus-Christ, l'Etat était la fin dernière des individus et des nations, dont les droits devaient être sacrifiés à l'*Etat dieu* si les chefs le jugeaient nécessaire. Selon ces principes, l'Etat était *tout*. Les sujets et les nations étaient les esclaves des souverains et n'avaient d'autres droits que ceux que leur accordaient les gouvernants. Mais en fondant l'Eglise, Jésus-Christ, Maître souverain et absolu du monde, opéra non seulement un réel changement dans le gouvernement des peuples, mais il transforma radicalement l'idée et la conception de l'Etat lui-même. Il abolit l'humiliant esclavage de l'homme, le rappelant à sa vraie fin et à la vraie liberté des enfants de Dieu et donna à l'Etat la place qu'il devait avoir dans la société. Jésus-Christ distingua d'abord la fin dernière de l'homme d'avec sa fin sociale; la première fut exclusivement confiée à Pierre, son infallible représentant sur la terre, chargé, avec l'Eglise enseignante, de conduire tous les hommes vers le ciel, leur véritable patrie. La fin sociale, qui comprend le bien matériel des membres de la société civilisée, fut confiée à l'Etat, mais sous la surveillance et le contrôle de Pierre, obligé de veiller au bonheur de son troupeau, en empêchant les chefs d'Etat d'abuser de leurs sujets. Il est donc clair et manifeste que le Sauveur du monde a établi Pierre et ses successeurs comme son lieutenant sur la terre, lui donnant

la souveraineté, non seulement personnelle, comme chef de l'Eglise, mais réelle et effective, comme guide suprême de tous les peuples et de toutes les nations chrétiennes, afin que les gouvernements ne puissent jamais outrepasser la fin purement sociale qui leur est propre.

Cette souveraineté effective et réelle fut donnée à Pierre sur tous les chrétiens présents et futurs, mais tout spécialement sur les peuples qui habiteraient le lieu de sa résidence et de sa juridiction immédiate. La raison de ce pouvoir repose sur l'incompatibilité entre ces deux termes *Sujet* et *Pape*. Le premier signifie : subordination à celui qui s'occupe des intérêts matériels et locaux de la société humaine; le second veut dire : pleine liberté de principe et d'action pour les intérêts spirituels individuels et universels de cette même société humaine. Nous ne voulons pas nous étendre en citant des faits; nous nous contenterons seulement de faire une simple revue des *formes multiples* que, suivant les circonstances religieuses, politiques et sociales, la souveraineté personnelle et civile du Pape a revêtues d'abord *en fait* et que, plus tard, elle garda *en fait et en droit*.

Saint Pierre, parfaitement instruit des volontés du divin Rédempteur et de la destinée de son Eglise qui lui a été confiée comme chef suprême, se considéra comme investi par Jésus-Christ lui-même du droit d'établir tout ce qu'il croyait utile et nécessaire au gouvernement de l'Eglise. Saint Pierre s'empressa de mettre en pratique les volontés du Sauveur en se constituant comme véritable souverain de la société chrétienne qui allait se former à Rome et autour de Rome. C'est pourquoi saint Pierre, sans le consentement de Néron, et même à l'encontre de sa défense, publia ses Epîtres, créa des évêques,

établit des lois pour l'administration de toute l'Eglise, réunit ses fidèles, administra les sacrements, et donna une direction nouvelle à la famille et à la société. Ainsi firent tous les successeurs de saint Pierre, selon ses ordres et son exemple. Les disciples de Jésus-Christ ne dépendaient nullement du pouvoir civil païen pour tout ce qui regardait la conscience, la morale et la vie chrétienne de leur nouvelle société. Le Pape, ne pouvant pas, dans ces premiers temps, avoir une souveraineté territoriale, s'établit souverain dans les catacombes.

En effet, dans les trois premiers siècles de l'Eglise, de saint Pierre à saint Silvestre, la société romaine convertie au christianisme se réfugia dans les catacombes. Le Souverain Pontife y avait son trône; la société y était admirablement organisée, non seulement au point de vue religieux, mais aussi au point de vue civil. On y célébrait les baptêmes, les mariages, les contrats de toutes sortes. On nommait des juges, des notaires. on distribuait des secours, en un mot tous les actes, du berceau à la tombe, étaient réglés et surveillés. Le Pape en était le souverain légitime, ayant la direction de tout et de tous. Les Papes régnant dans les catacombes subirent, il est vrai, presque tous le martyre; mais ils moururent en souverains, parce qu'ils ne se soumirent pas aux ordres de César.

Pendant trois siècles, écrit César Cantù, *l'Eglise fut résolument hostile aux lois impériales, y opposant les siennes. Ce droit qu'elle avait alors n'a pu être aliéné depuis; car elle a reçu dans son sein l'Etat fatigué d'être son bourreau*<sup>1</sup>.

Quand l'empereur Constantin reconnut à l'Eglise la liberté qu'elle avait de droit divin, cette souveraineté

1. C. Cantù, *Eglise et Etat*, rhapsodie, p. 60, Gênes, 1867.



que les Papes avaient exercée dans les catacombes devint réelle et pleinement reconnue par l'empereur. Constantin, convaincu de l'impossibilité de faire coexister deux pouvoirs dans Rome, abandonna cette ville et établit le siège de son empire à Byzance. Ainsi le Pape se trouva pour ainsi dire en possession de la souveraineté civile et politique dans la forme et selon le mode qui étaient alors possibles : par voie négative, par suite de l'abandon de Rome par l'empereur ; par voie positive, par suite des dons que le même empereur fit à l'Eglise romaine.

L'Empire et le pouvoir civil ayant été transportés à Byzance, Rome et l'Italie se trouvèrent presque sans gouvernement. Les Papes étaient si loin de s'ériger en souverains de l'Italie, comme le disent faussement leurs ennemis, qu'ils écrivirent bien des fois aux empereurs d'Orient pour en obtenir, en faveur des populations italiennes, une souveraineté, un gouvernement et une loi.

Or, quiconque possède la moindre connaissance historique de ces temps, sait qu'à défaut de la souveraineté impériale et de tout autre pouvoir social, concret et fonctionnant, la propriété immobilière devient le seul titre à la souveraineté quelconque qui pouvait exister dans de pareilles conditions. Ainsi le propriétaire des *latifundia* devint de fait souverain local, puisque, maître de sa propriété immobilière, il en vint à commander à ceux qui étaient sur ses terres. Telle fut l'origine des patrimoines de saint Pierre et de l'Eglise sur lesquels les Papes exercèrent des actes de véritable souveraineté, levant des impôts, jugeant les différends, envoyant des mandataires. Quand l'autorité sociale et le pouvoir civil eurent perdu la forme territoriale et que la société se forma de peuples

particuliers, la Providence disposa les événements de façon que plusieurs de ces peuples abandonnés à eux-mêmes et sans souverain, vinrent librement et spontanément se ranger sous l'autorité du Pape, l'unique souverain existant à Rome et en Italie.

Ainsi la souveraineté du Pape se détermina en fait et en droit sous la forme, alors à ses débuts, de souveraineté territoriale, d'où naquit ce régime monarchique qui, sur le modèle du saint Empire romain, fondé par l'Eglise, a formé les grandes nations chrétiennes et civiles de l'Europe et a été, pendant presque mille ans, la forme spéciale et déterminée du pouvoir social en Occident.

Si les Papes ont toujours combattu pour la liberté et la souveraine indépendance de l'Eglise, ils ont aussi protégé dans toute l'Europe et surtout en Italie les justes libertés des peuples, en s'opposant constamment à la tyrannie et au despotisme des monarques.

« Le Pape, écrivait récemment l'historien protestant Ranke<sup>1</sup>, *suit sa politique immuable, la politique guelfe, la politique de l'indépendance italienne.* Quand les principautés et les républiques de l'Italie se trouvèrent exposées au joug des Césars allemands, ce fut le grand pouvoir civil et l'autorité spirituelle du Pape qui les sauva, A présent encore, il est le défenseur de l'honneur de l'Italie. Les Papes ont combattu l'impérialisme sous toutes ses formes, les empereurs romains, byzantins, allemands et français, et on peut assurer aussi qu'ils combattront encore les ennemis modernes. » Sous le gouvernement civil des Papes, les Etats de l'Eglise parvinrent sains et saufs jusqu'à la Révolution française de 1793, véritable conspiration

1. Voir Ranke, *Etudes sur l'histoire de la Papauté.*

de tous les mécontents contre Dieu, l'Eglise, la Papauté et la société civile. Les usurpations faites au préjudice du pouvoir temporel en 1793, et celles qui suivirent en 1860 et en 1871, sont l'œuvre des sectes maçonniques, qui firent du Pape le *prisonnier* du Vatican.

A propos de cette souveraineté papale, De Maistre écrivait : « Il n'y a en Europe aucune souveraineté plus justifiée, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, que celle des Souverains Pontifes. *Elle est, comme la loi divine, justificata in semetipsa*<sup>1</sup>. » Ces paroles expriment le sentiment unanime de tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de la souveraineté papale, même des ennemis les plus acharnés de la Papauté, tels que Gibbon et Sismondi.

Gibbon, malgré ses accusations contre la Papauté, reconnaissait que « le pouvoir temporel des Papes est confirmé par dix siècles de respect et que leur plus beau titre de gloire est d'avoir été librement choisis par des peuples qu'ils avaient eux-même délivrés de l'esclavage<sup>2</sup> ». Sismondi écrit à son tour : « Le pouvoir croissant des Papes sur la ville de Rome était fondé sur les titres les plus respectables des vertus et des bienfaits<sup>3</sup>. »

## ARTICLE V

### Nécessité du pouvoir temporel du Pape

L'histoire de la souveraineté temporelle des Papes explique l'étroit rapport qu'elle a avec l'Eglise catholique et

1. De Maistre, *Du Pape*, l. 1, ch. vi.

2. Gibbon, *Décadence et chute de l'Empire romain*, ch. XLIX.

3. Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes*, t. I, ch. III.

l'institution divine de la Papauté. Le Pape est souverain, non en raison de sa personne, mais parce qu'il est Pape et Vicaire de Jésus-Christ, car l'origine de son pouvoir temporel est dans son pontificat, auquel il est attribué. Sa mission n'est pas seulement de *bénir et de prier*, mais aussi de diriger et de gouverner l'Eglise universelle : *Pasce oves meas*. Pour que le Souverain Pontife puisse exercer pleinement ses pouvoirs, il lui faut avant tout son indépendance.

« Il n'existe pas, écrit Cantù, de condition intermédiaire entre le souverain et le sujet. Si le Pape cessait d'être roi, non pas seulement de nom, mais de fait, il deviendrait sujet du prince dans les Etats duquel il se trouverait<sup>1</sup>. » Or, le Pape ne peut être le sujet de personne. Écoutons, sur cette question, un des grands coopérateurs de la création de la nouvelle Italie. Jean Lanza, président du conseil des ministres, s'adressant aux députés dans la séance du 2 février 1871, s'exprime en ces termes : « Le Pape ne peut être sujet de personne. Qui n'est pas souverain est sujet; donc il faut accepter la souveraineté du Pape<sup>2</sup>. » Malmenti, député libéral, dit dans un récent article « qu'il faut résoudre la question romaine, parce que tous, même les libres-penseurs, par égard pour la liberté de conscience, doivent admettre que le directeur des consciences catholiques doit être libre et paraître tel<sup>3</sup> ».

Cette souveraineté temporelle est nécessaire au Pape, soit qu'on en considère le principe, soit qu'on en considère le but<sup>4</sup>.

1. Cantù, *Eglise et Etat*, p. 60, Gênes, 1867.

2. Actes officiels de la Chambre, 2 février 1871.

3. Voir *Nouvelle Anthologie*, 16 juin 1899, p. 725 et suivantes.

4. Voir *Civiltà cattolica*, 1<sup>er</sup> fasc. d'octobre 1859, p. 7 et suivantes.

Un grand nombre de raisons prouvent clairement la nécessité du pouvoir temporel ; nous en citerons six, extraites de la *Civiltà cattolica*.

1° L'interprète souverain de la loi divine et universelle ne peut être lié par aucune puissance plus forte que la sienne ; élevant la voix pour instruire les nations, dans la Ville éternelle où il réside, nul pouvoir ne peut être supérieur au sien. Celui qui dicte au monde entier des lois infaillibles ne peut dépendre des lois qui lui sont subordonnées et instables.

2° Le Pape est l'universel pacificateur des peuples ; or, le Vicaire de Dieu sur la terre doit se trouver sur un terrain neutre, libre de toute influence de parti, indépendant de toute puissance ou gouvernement terrestre.

3° Le père spirituel de tous les fidèles, qui tient de Dieu la mission d'exhorter, réprimander et reconforter tous les fidèles sans distinction de nationalité, doit être absolument étranger aux intérêts particuliers de chacun, et ne peut en aucune façon être soumis à une juridiction humaine : il est nécessaire qu'il soit souverain dans son propre territoire.

4° Le Pape, établi par Jésus-Christ comme le juge suprême de tous les hommes et de toutes les nations, a reçu le dépôt d'un pouvoir souverain d'ordre supérieur et divin et ne peut être le sujet d'aucun souverain ou chef d'Etat sur la terre.

5° Le Pape, étant le centre de l'unité universelle qui doit réunir dans une seule famille chrétienne les peuples et les Etats, doit être exempt de toute juridiction égale à la sienne, puisque son but est de donner à tous une même direction en leur portant un commun et égal intérêt.

6° Le Pape, étant le créateur de tout mouvement hiéar-

chique dans la société catholique, doit avoir une telle indépendance d'action, qu'aucun pouvoir ne puisse l'influencer ni limiter ses propres mouvements. Pour toutes ces raisons, le Pape doit être souverain temporel, et son territoire doit être tel, qu'il ne puisse exciter la jalousie des autres puissances et qu'il soit complètement à l'abri des attaques et des violences des autres voisins.

Bossuet, fervent défenseur de la souveraineté du Pape et des libertés de l'Eglise, écrivait : « Dieu veuille que l'Eglise romaine, mère commune de tous les royaumes, ne soit par la suite dépendante d'aucun royaume pour le temporel, et que le Saint-Siège, vers lequel tous les fidèles doivent se porter pour conserver l'unité de la foi, soit toujours au-dessus des partis que les intérêts divers et les jalousies des Etats pourraient engendrer ! L'Eglise, indépendante dans la personne de son chef, se trouve ainsi en état d'exercer plus librement le pouvoir divin de la direction des âmes<sup>1</sup>. »

Napoléon I<sup>er</sup>, le plus grand conquérant du XIX<sup>e</sup> siècle, pensait de même : « Le Pape n'est pas à Paris, et c'est fort heureux ; nous supportons son autorité spirituelle parce qu'il n'est ni à Madrid ni à Vienne. Vienne et Madrid diraient de même et refuseraient de recevoir ses ordres s'il était à Paris. Nous sommes heureux qu'il ne soit ni chez nous, ni près de nos rivaux, mais dans l'antique Rome, loin des empereurs allemands et des rois de France et d'Espagne ; il tient la balance entre les souverains catholiques, inclinant un peu vers le plus fort, mais se redressant contre lui s'il devient oppresseur ; c'est l'œuvre des siècles et les siècles l'ont bien faite<sup>2</sup>. »

1. Bossuet, *Discours sur l'unité de l'Eglise*.

2. A. Thiers, *Histoire du Consulat et de l'Empire*.

M. Thiers, parlant en 1849 à l'Assemblée législative française, disait : « Sans l'autorité du Souverain Pontife, l'unité catholique serait dissoute ; sans cette unité, le catholicisme périrait au milieu des sectes, et le monde moral, déjà si fortement secoué, serait renversé de fond en comble. Mais l'unité catholique qui réclame des nations chrétiennes une certaine soumission serait inacceptable si le Souverain Pontife, qui en est le dépositaire, n'était absolument indépendant, et si, sur le territoire qui lui est assigné depuis des siècles et que toutes les nations lui ont reconnu, il surgissait un souverain, un prince ou un peuple pour lui dicter la loi. Pour le Pape, il n'y a d'autres moyens d'indépendance que la souveraineté. — C'est un intérêt de premier ordre, qui doit faire taire tous les intérêts individuels des nations, comme, dans un Etat, l'intérêt public prime l'intérêt particulier<sup>1</sup>. »

Gregorovius, quoique protestant et ennemi de l'Eglise et de la Papauté, a ouvertement proclamé l'indépendance souveraine du Pape quand il écrit : « La capitale de la chrétienté, représentant un principe universel, doit être libre et ouverte à tous les peuples, et le grand-prêtre qui y gouverne ne doit être le sujet d'aucun roi<sup>2</sup>. »

Le franc-maçon Crispi dit aux députés ses collègues, le 17 novembre 1864, ces paroles rapportées dans les Actes officiels de cette année, page 3816 : « L'Eglise romaine, Messieurs, est catholique, c'est-à-dire universelle, et ne peut devenir une Eglise nationale ; vous ne pouvez la traiter comme les autres Eglises, dont le titulaire est un sujet du

1. A. Thiers, Rapport à l'Assemblée législative, 18 octobre 1849.

2. Ferdinand Gregorovius, *Histoire de la cité de Rome*, traduction italienne. Venise, 1872-1876, vol. III, p. 5.

roi; par son caractère d'universalité, il faut qu'elle vive par elle-même, qu'elle ne soit soumise à aucun autre pouvoir temporel, parce que, sans cela, il lui manquerait cette indépendance qu'exigent toutes les nations qui croient en elle. »

Le général Lamarmora avait raison de ne pouvoir comprendre la présence simultanée du Pape et du roi à Rome. Il y a trente-cinq ans que Crispi disait: « Il faut que le Pape soit prince et seigneur chez lui, et qu'il ne soit le second de personne. » Le député Canzi, parlant à Montecitorio, le 23 novembre 1895, déclara « que la Papauté, ne pouvant pas permettre que le catholicisme perdît son caractère d'universalité, ne peut vivre dans un Etat qui ne soit pas le sien. Il faut au Souverain Pontife un domaine territorial petit ou grand, mais il ne peut vivre chez les autres. De là, le *Non possumus* de Pie IX. Rien de plus vrai au point de vue catholique. »

L'indépendance souveraine du Pape ne regarde pas seulement les prêtres, les religieux, les évêques, les cardinaux, mais les catholiques du monde entier. Cette indépendance est intimement unie à la Primauté apostolique, confiée par Dieu à l'Evêque de Rome; cette vérité est reconnue par les plus grands ennemis de la Papauté.

Nous ne voulons pas dire que l'existence de l'Eglise puisse sombrer parce que le Pape est *prisonnier* ou *sujet*. Sa vitalité a résisté aux persécutions et à l'échafaud, pendant les premiers siècles de l'Eglise; elle a résisté aux cinq années de captivité de Pie VII, et depuis 1870 jusqu'à nos jours; les persécutions passées et futures ne peuvent l'ébranler dans ses fondements.



## ARTICLE VI

## La spoliation du Pape est un sacrilège.

L'usurpation du domaine temporel du Saint-Siège, œuvre de la franc-maçonnerie internationale, faite par la force contre tous droits légitimes et sacrés, est véritablement un sacrilège<sup>1</sup>, car personne ne peut prendre ce qui appartient à Dieu. Aucune révolution, aucune conquête, aucun droit humain ne peut rien contre le droit de Dieu. Ce sacrilège existera tant qu'on n'aura pas rendu au Pape ce qui lui est dû. M<sup>gr</sup> Jérémie Bonomelli, évêque de Crémone, disait : « L'unité italienne était certainement désirable pour les Italiens ; mais il eût fallu pouvoir y arriver sans violer les droits sacrés et préexistants du Saint-Siège. La morale évangélique n'admettra jamais qu'il soit permis d'augmenter ses

1. Nous prions le lecteur de bien examiner ce que nous disons dans ce chapitre et les suivants. Nous parlons de faits déjà passés dans le domaine de l'histoire, nous rappelons les actes d'un gouvernement et de ministres responsables ; à couvert par les lois et la liberté de la presse, ils peuvent être commentés et critiqués ; c'est, au contraire, le droit et le devoir de tout citoyen, sous un gouvernement libre, que de chercher si tous les maux qu'on déplore et les inconvénients qu'on signale proviennent d'un défaut d'organisation ou d'une altération du corps constitutif. De plus, nous ne disons rien qui n'ait été publié par la presse et par des écrivains de tous les partis au cours des cinquante dernières années. Nous n'y ajouterons que notre opinion d'après la droite raison et la loi naturelle et divine, afin que les catholiques sachent ce qu'il faut croire et faire suivant les enseignements de l'Église. Nous n'avons en vue que la gloire de Dieu, le salut de tous les hommes, la prospérité de tous les États et surtout de l'Italie.

biens en prenant, pour le faire, les biens de son voisin<sup>1</sup>. »  
 « Le pouvoir temporel du Pape, continue Mgr Bonomelli, est un fait qui repose sur un droit sacré, et ce droit, nul ne peut le violer. Est-ce un dogme de foi que la maison que tu habites soit ta propriété? que le champ que tu as acheté ou dont tu as hérité soit à toi? que l'argent que tu possèdes soit ton bien? Celui qui te prendrait ta maison, ton champ et ton argent, te volerait et manquerait à la plus stricte honnêteté; il ne serait plus un honnête homme, mais un voleur; celui qui vole le bien de Dieu est un sacrilège. »

L'éminent prélat continue en ces termes : « Pour être bon catholique, il faut croire à tous les dogmes proposés ou révélés comme tels; mais cela ne suffit pas, il faut respecter le droit d'autrui et accomplir ses propres devoirs. Qui nie le dogme perd la foi, qui viole la loi naturelle et divine pèche et se damne également<sup>2</sup>. » Et il conclut en disant : « Il faut que le pouvoir temporel existe, puisque c'est un droit sacré et qu'il est nécessaire dans les conditions actuelles<sup>3</sup>. » Le chrétien qui ne croit pas à cette nécessité n'est pas un catholique : Saint Augustin et le Décalogue disent : *Non remittitur peccatum nisi restituatur ablatum*; non seulement il n'est pas un vrai catholique, mais il n'est même pas un homme raisonnable.

Il n'y a pas longtemps, le protestant Gregorovius écrivait<sup>4</sup> : « Le pouvoir temporel fut une vraie garantie de l'in-

1. Mgr Bonomelli, *Antidote certain contre la fausse science*, etc., appendice III, p. 549.

2. Id., *ibid.*, p. 558.

3. Id., p. 562.

4. *Storia della città di Roma*, etc.

dépendance spirituelle du Saint-Siège. » Le baron Bettino Ricasoli, champion très connu du parti libéral piémontais, étant président du ministère à Turin, écrivait, le 10 septembre 1861, au Souverain Pontife Pie IX : « L'idée chrétienne du pouvoir social ne comporte pas la tyrannie d'homme à homme ni de nation à nation. La conquête ne peut jamais légitimer le pouvoir d'une nation sur une autre nation, parce que la force ne peut jamais devenir un droit. » Quel nom peut-on donner à la conquête des États du Pape, conquête faite par la force brutale et ne pouvant, d'après Ricasoli, créer le droit ?

Visconti Venosta, ministre des affaires étrangères, répondant au député Mancini, dans la séance du 18 août 1870, dit entre autres choses : « Restait l'obligation de ne pas attaquer ou de ne pas laisser attaquer la frontière des États pontificaux (il faisait allusion à la récente irruption garibaldienne à Montalto); cette obligation, alors même qu'elle ne tomberait pas sous la sanction du traité (convention du 15 septembre 1864), tomberait sous d'autres sanctions prévues dans le droit commun des nations et dans les rapports politiques des États<sup>1</sup>. »

Vingt jours après cette formelle déclaration, le même Visconti Venosta, oubliant ses déclarations et déchirant les *traités* et le *droit* des gens, disait dans une circulaire aux puissances : « Le moment est venu de résoudre la question romaine par le canon »; cette manière de faire ne pouvait qu'envenimer la question au lieu de la résoudre. Que s'était-il donc passé pour expliquer ce changement d'opinion? Le voici : La France était battue à Sedan et la Prusse avait promis à l'Italie qu'elle ne la gênerait pas dans

1. Actes officiels, séance du 18 août 1870.

son entreprise contre Rome<sup>1</sup>. » Le conspirateur sectaire Mazzini, dans son opuscule incendiaire : *Pensée et action*, du 1<sup>er</sup> septembre 1858, p. 4, écrivait ces paroles : « Un roi peut-il enlever Rome à la Papauté? Une autorité secondaire peut-elle détruire l'autorité de l'Europe tout entière en renversant résolument le Pape? Un roi peut-il déclarer la guerre à toute l'Europe gouvernante en accomplissant le plus grand acte révolutionnaire que l'on puisse imaginer? Le seul moyen que peut employer la monarchie pour arriver à l'unité de l'Italie est de la mettre tout entière sous la domination du Pape. » Mazzini ajoutait, page 85 du même opuscule : « Quand le Pape sera tombé, les monarchies, privées de leur base, tomberont aussi; un roi peut-il détruire un principe en vertu duquel il gouverne? »

Enfin Guizot, protestant mais politique habile, donna un démenti aux mensongères assertions des libéraux, en écrivant : « Les libéraux devraient dissiper les craintes en respectant également toutes les libertés, et malheureusement ils font tout le contraire en violant d'une manière brutale la liberté religieuse qu'ils vantent. Si vous violez la liberté de l'Église, pourquoi crier que l'Église est libre? Or tout le monde sait que la partie essentielle de la constitution de l'Église catholique réside dans le pouvoir temporel et dans l'indépendance absolue de son chef<sup>2</sup> ». Le comte Cavour et ses amis déclarent également qu'il faut que l'Église soit libre dans une patrie libre.

L'Italie, en s'unissant à la franc-maçonnerie pour usur-

1. Voir les dépêches de MM. d'Usedom et de Saint-Simon.

2. Guizot, *L'Église et la société chrétienne en 1861*, ch. x, p. 72-76.

per les biens de l'Église, s'est attiré la vengeance divine et a diminué sa puissance. Il ne reste plus à la patrie réduite qu'un seul moyen de salut, revenir à Dieu et à l'Église en se débarrassant de la cause première de tous ses malheurs.

## ARTICLE VII

### Garanties mensongères

Les ennemis de l'Église prétendent se justifier en disant : Nous prendrons les États de l'Église, qui sont une partie infime de l'Italie, pour donner toute la Péninsule aux Italiens; quant au Pape, nous lui donnerons des garanties souveraines, il n'aura pas à se plaindre de notre générosité. Ce ne sont là que des paroles mensongères auxquelles personne ne croira; car si les sectaires ont fait enlever au Saint-Siège son pouvoir temporel, ce n'est que dans le but de lui enlever en même temps son pouvoir spirituel, afin que, détruisant d'abord le trône pontifical et la société chrétienne, ils arrivent promptement à détruire tous les autres trônes, même celui de l'Italie.

Joseph Mazzini, chef sectaire, dans une lettre aux chefs révolutionnaires italiens, datée de Londres le 21 septembre 1850, écrivait ces paroles : *Les deux questions politique et religieuse ne peuvent être séparées, et en renversant le pouvoir temporel du Pape, nous anéantirons aussi son pouvoir spirituel*<sup>1</sup>. Les ennemis du Saint-Siège ont prétendu qu'ils

1. Cette lettre de Mazzini a été publiée *in extenso*, pour la première fois, par l'*Echo d'Italia*, n. du 22 septembre 1898.

enlevaient ses États au Pape pour donner l'Italie aux Italiens. Il n'en est rien, puisque avec la protection des trois grands francs-maçons, Palmerston, Napoléon III et Bismarck, ils dépouillent Pie IX, véritable Italien, pour donner sa puissance au chef d'une nation étrangère à l'Italie par sa position géographique, par sa langue et même par sa politique en 1862 ; ils acceptaient la maison de Savoie comme une solution transitoire, espérant bien, après avoir renversé les trônes et les autels, remplacer également la monarchie italienne par la république et enfin par le socialisme.

Quant aux garanties souveraines données, disait-on, au Souverain Pontife, elles ne sont qu'un acte de dissimulation sans valeur, qu'on le considère par rapport au Pape ou par rapport au monde catholique.

Ruggiero Bonghi, le fougueux libéral, rapporteur du projet de loi des garanties, a défini en ces termes les garanties elles-mêmes : *Un amas de privilèges concédés au Saint-Siège pour réfréner à son égard et même empêcher toute action et influence du pouvoir politique de l'État, dans le sein duquel la Papauté devra vivre par la suite.*

De cette juste définition de Bonghi, découlent les trois vérités suivantes :

1<sup>o</sup> Qu'on ne peut accorder de privilèges qu'en étant supérieur ou législateur. Donc, le gouvernement italien, en accordant des garanties au Pape, se déclare, en fait, politiquement supérieur au Pape, et celui-ci, en les recevant, se déclarerait sujet du roi.

2<sup>o</sup> L'État qui *accorde* des privilèges peut les *retirer* quand bon lui semble, surtout s'il est instable, comme le sont tous les gouvernements constitutionnels actuels. L'indépendance du Pape dépendrait donc toute de l'arbi-

traire des ministres et des Chambres. ce que d'ailleurs ont avoué des députés et des ministres italiens, tant en dehors qu'au Parlement lui-même.

3° Tout gouvernement qui s'impose un frein peut, quand ce frein lui paraît trop lourd, s'en débarrasser au mieux de ses intérêts. L'indépendance du Pape dépendrait donc de la volonté des législateurs italiens qui se lieraient pour le privilégier. Durant les trente dernières années, on affirmait au Parlement qu'on pouvait abolir ces garanties de la même manière qu'on les avait concédées.

Qui peut croire à une souveraineté qui, au lieu de dicter la loi, est obligée de l'accepter? Un souverain doit-il obéir à d'autres souverains au lieu de commander à ses sujets? Lorsqu'en 1871 on discuta les lois des garanties du Pape, quelques députés se rendirent à cette logique du bon sens; nous en citerons trois seulement.

L'honorable Bortolucci déclare à ses collègues qu'il se sent tout attristé des garanties dérisoires que l'on donne au Pape. « Les premières garanties se rapportent, dit-il, à la personne du Souverain Pontife, que l'on déclare *sacrée* et *inviolable*, et on le reconnaît déchu de sa souveraineté et de toute prérogative royale; cette garantie me rappelle l'*Ave Rabbi rex Judæorum*, dont on saluait le Nazaréen après l'avoir crucifié'. » De ce jour-là, Bortolucci, qui était croyant et libertaire de bonne foi, abandonna pour toujours le libéralisme, qu'il reconnut ennemi de Dieu et de la société.

Le 25 janvier 1871, l'honorable Michel Coppino, lui aussi libéral, dit à ses collègues : « Le rapporteur de la commission des garanties (Bonghi), avec sa science et sa grande habileté, s'efforce de persuader à la Chambre que la sou-

1. Voir les Actes officiels, séance du 24 janvier 1871, p. 370.

veraineté accordée au Pape est réelle; mais l'honorable Bortolucci a bien démontré le mensonge de cette promesse en la comparant à l'ironie avec laquelle les bourreaux du Christ l'insultaient<sup>1</sup>. »

En mars de la même année, le député Massari dit à ses collègues du Parlement que les lois de garanties, au lieu de sanctionner le principe de l'Église, sanctionnaient le principe de sa subordination.

Un savant prélat lombard, que les libéraux admirent sans suivre ses conseils, leur a enseigné un peu de logique en leur disant : « Ces législateurs qui déclarent le Pape *souverain* en lui enlevant son royaume, *inviolable* en lui enlevant sa défense, *libre* en déterminant eux-mêmes la mesure de cette liberté, *Père de tous les catholiques* en le faisant sujet, ne s'aperçoivent pas qu'ils soutiennent ainsi la quadrature du cercle; et pourtant ils ne la veulent pas<sup>2</sup>. »

Le cardinal Antonelli, secrétaire d'État de Pie IX, dans sa note diplomatique, expédiée aux puissances par ordre de son souverain immédiatement après l'occupation du Rome, apprécie à leur valeur les garanties des législateurs de la Péninsule en écrivant : « Les promesses de l'Italie légale ne valent pas la feuille de papier sur laquelle elles sont écrites. » L'empereur Ménélick dit, en 1890, au comte Antonelli, ambassadeur d'Italie : « Avoir foi en vous autres (gouvernement italien), c'est comme embrasser les nuages<sup>3</sup>. » Quelles garanties d'indépendance pontificale

1. Voir les Actes officiels. 25 janvier 1871, p. 376.

2. Mgr Bonomelli, *Aulidoles certains contre la fausse science*, 4<sup>e</sup> édit., p. 536.

3. Voir lettre du comte Antonelli, publiée par la *Tribuna*, n. du 20 juillet 1890.



pouvaient donner de tels législateurs à l'Église et au monde catholique, eux qui n'en avaient tenu aucune? Le Piémont avait un concordat avec le Saint-Siège, mais la Chambre, en 1855, le supprima. En 1859, à Zurich, le ministère sarde avait garanti solennellement devant l'Europe qu'il respecterait scrupuleusement les États de l'Église, et un an après, il conquérait par la trahison et par la force la Romagne, la Marche et l'Ombrie. Le 15 septembre 1864, il signait à Paris une convention formelle par laquelle il s'engageait à défendre ce qui restait des États pontificaux, et il violait cette convention en 1867. Le 18 août 1870, il renouvelait ses solennels engagements; trente-deux jours après, il bombardait Rome et s'en emparait par la force. Ces garanties n'étaient donc données que pour apaiser les puissances. Rudini, alors premier ministre, disait dans son discours de Milan : « Le Pape n'est plus chez lui, mais chez un autre : *sub hostili potestate constitutus*. » Malgré toutes les diplomaties, le monde entier reconnaît que le Pape ne peut pas être sujet; qu'il doit être souverain réel et territorial, et l'histoire de dix-neuf siècles nous le démontre suffisamment. Tant que le monde existera, le Pape sera reconnu par tous comme souverain. La souveraineté du Pape est une, indivisible et inséparable, c'est-à-dire sacerdotale et royale en même temps, parce que Jésus-Christ, notre seul souverain, l'a transmise à son Vicaire sur la terre, et ensuite a établi ce principe que la souveraineté doit être politique, territoriale et spirituelle. Pie IX a hautement protesté contre cette spoliation, et dans son Encyclique du 1<sup>er</sup> novembre 1870 et celle du 15 mars 1871, il déclare à nouveau ne pouvoir accepter ni aucun privilège ni aucune garantie, en faisant remarquer, dans sa lettre du 2 mars

de la même année, qu'il les considère comme absolument nulles et dérisoires.

La parole de Pie IX a été approuvée par Attilio Bruniatti, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Turin et député au Parlement. Quoique fervent apologiste des garanties papales, il écrivait en 1892 « que cette loi est une toile d'araignée, un tissu d'absurdités tel qu'on n'en a jamais vu<sup>1</sup> ».

Le grand Pontife Léon XIII, en prenant possession de la Chaire de saint Pierre, a toujours suivi les traces de Pie IX et n'a jamais cessé de revendiquer les droits sacrés de la Papauté. En 1879 il dit : « Et Nous-même, ayant suivi les exemples de Nos prédécesseurs, Nous n'avons jamais cessé et Nous ne cesserons jamais de défendre et de revendiquer ces mêmes droits de l'Église<sup>2</sup>. »

Le parti libéral italien et étranger n'a pu tromper le Souverain Pontife et n'a tenu aucune des garanties promises. Ceci a été confirmé par Ruggiero Bonghi, qui écrivait en 1891 : « Le gouvernement n'a pas été entièrement fidèle pour une part des garanties qu'il avait données au Saint-Siège, et pour l'autre part il ne l'a pas été du tout. Il avait promis une paix certaine et n'a donné aux catholiques qu'une guerre continuelle et injuste<sup>3</sup>. »

Les ministres responsables ont employé toute leur

1. A. Bruniatti, *L'État et l'Église en Italie*, Turin, 1892, p. 188.

2. « Nosque ipsi prædecessorum nostrorum exempla secuti, hæc eadem iura asserere et vindicare non prætermisimus, neque unquam prætermitemus. » Discours de Léon XIII, 22 février 1879, aux représentants de la presse.

3. R. Bonghi, *Le 2 octobre et ses conséquences*, article publié dans la *Nouvelle Anthologie*, année XXVI, série 3<sup>me</sup>, vol. XXXV, fasc. xx, 16 octobre 1891, p. 797.

puissance à détruire la religion dans le cœur des Italiens. Vincent Zuppelli, panégyriste de la nouvelle Italie et antichrétien, écrivait en 1891 : « L'État, pour se défendre des accusations portées contre lui par le Vatican, est forcé de faire la guerre aux catholiques, en défendant l'instruction religieuse dans les écoles, en y mettant des professeurs libres-penseurs et en donnant aux anticléricaux qui se rallient à lui les postes et les honneurs<sup>1</sup>. » Les promoteurs de la loi des garanties la jugent excellente pour produire des schismes dans l'Église en opprimant le pouvoir spirituel du Saint-Siège ; les radicaux et les socialistes en réclament l'abrogation, et les libéraux modérés la déclarent condamnée à disparaître pourvu qu'en l'anéantissant la nouvelle Rome ne coure aucun danger.

### ARTICLE VIII

#### **Le Pape n'acceptera jamais la servitude de la Révolution.**

D'après ce qui précède, il est facile de comprendre pourquoi le Pape réclame si énergiquement les États pontificaux ; ce n'est pas l'orgueil ni le désir de la domination terrestre qui le fait agir, mais la rigoureuse nécessité d'une indépendance absolue sans laquelle il ne peut gouverner que difficilement l'Église de Dieu. Le peuple catholique tout entier réclame pour son Chef suprême la

1. Vincent Zuppelli, *Ecole du peuple, propos radicaux*. Città di Castello, J. Lupi, 1891, p. 129.

souveraineté royale et n'admet pas qu'il soit dépendant d'aucune nation. M. Thiers, convaincu par l'histoire de dix-huit siècles de la nécessité du pouvoir temporel, déclara dans son discours à l'Assemblée législative le 13 octobre 1849, que pour la Papauté il ne peut y avoir qu'une seule indépendance, la souveraineté même. L'assemblée, convaincue par les raisons apportées par Thiers, décida de rétablir Pie IX sur le trône, en chassant de Rome les révolutionnaires.

Dans la situation actuelle de l'Europe, il n'existe aucune combinaison ni organisation quelconque qui puisse garantir efficacement la véritable indépendance du Pape sans la souveraineté temporelle. Montalembert concluait à bon droit : « Depuis 1859 ce ne sont pas seulement les mandements des évêques et les conciles qui prouvent la nécessité du pouvoir temporel, mais aussi l'expression unanime des hommes d'Etat honnêtes et loyaux qui en reconnaissent l'utilité. Tous s'accorderont à dire avec Odilon-Barrot qu'il est nécessaire que les deux pouvoirs soient unis dans les Etats romains et séparés dans le reste du monde<sup>1</sup>. »

Quoique certains libéraux ne veuillent pas reconnaître dans le Pape la nécessité absolue des deux souverainetés, le Pape, étant inséparablement prêtre et roi, ne peut se dépouiller, comme prêtre, de la souveraineté sacerdotale, ni comme roi, de la Papauté temporelle. Un écrivain, traitant cet argument dans l'*Osservatore romano*, concluait ainsi : « Enlevez l'âme au corps ou le corps à l'âme, et vous n'aurez plus l'homme. L'homme et le Pape

1. Montalembert, dans le *Correspondant*, nouvelle série, t. XII, octobre 1859.

ont été ainsi institués par Dieu et demeureront ainsi, *per omnia sæcula sæculorum*<sup>1</sup>. »

Il est donc évident que le Pape ne peut accepter la Révolution qui l'a dépouillé. La secte cosmopolite a proclamé mille fois son but de détruire le Pape et la religion catholique, non seulement en Italie, mais dans le monde entier; est-il possible que le Pape s'allie aux sectaires et cède à qui que ce soit ses droits inaliénables? Non! *Non est conventus Christi ad Belial*<sup>2</sup>.

Les ennemis du pontificat romain proclament aujourd'hui, pour mieux tromper les crédules, que la nouvelle Italie veut la conciliation, mais que le Pape la refuse. Ce masque d'hypocrisie a été officiellement déchiré au printemps de 1899. Le gouvernement italien, par la voix de son ministre, proclama ouvertement à la conférence de La Haye que là où se trouve le Pape ne peut se trouver l'Italie. Et pourtant toutes les nations catholiques, protestantes, musulmanes et païennes étaient disposées à se trouver avec le Pape à cette conférence. Seul le gouvernement italien<sup>3</sup>, inspiré par le gouvernement anglais, déclara que si le Pape y venait, lui n'y viendrait pas. Et la politique anticatholique des puissances se contenta de la présence de l'Italie sans demander celle du Pape.

Ce fait démontre l'irréconciliable inimitié entre Satan et la Croix; c'est un démenti solennel à tout ce qui a été

1. Voir *Osservatore romano*, 10-11 août 1890.

2. Joseph Mazzini, dans une lettre du 21 septembre 1850, disait : « Les deux questions politique et religieuse ne peuvent se diviser; en renversant le pouvoir temporel, nous anéantirons le pouvoir spirituel. »

3. Comme l'a dit l'*Osservatore romano*, novembre 1899.

dit à l'époque de la brèche de la Porta Pia, de vouloir concilier dans Rome les deux autorités souveraines; au contraire, on n'a fait jusqu'ici que creuser entre elles un abîme profond.

En outre, par un tel acte, l'Italie s'oppose à l'influence papale non seulement dans la Péninsule, mais encore dans le monde entier. En effet, ne voulant pas accepter pour elle l'autorité sociale et spirituelle du Pape, elle ne veut pas que les autres puissances puissent en profiter. Ce procédé démontre de plus en plus l'absolue nécessité de la souveraineté civile, qui seule donne au Souverain Pontife la possibilité d'exercer son autorité spirituelle.

Ceci a été confirmé par le journal officiel protestant le *Dagblad*, à la clôture de la Conférence de La Haye, lorsqu'il écrivait : « L'opposition de l'Italie à l'intervention d'un représentant du Pape au congrès catholique, protestant aujourd'hui contre sa possible adhésion au projet d'arbitrage, a fourni à l'argumentation pontificale l'anneau qui lui manquait pour convaincre les personnes sensées de tous pays combien juste est la revendication de la souveraineté spirituelle du Pape. Personne, à l'avenir, ne pourra nier que la perte du pouvoir temporel n'ait paralysé l'action du Pape, entravant et rendant impossible l'accomplissement de la véritable mission de Vicaire de Jésus-Christ et de Prince de la paix. »

Que les libéraux se convainquent qu'il est impossible d'arriver à une conciliation entre la jeune Italie et la vieille Papauté. Le Pape pleurera sur la perte de nombreuses âmes insoumises et orgueilleuses, sur la défection de certaines provinces ou nations, comme il pleura sur l'Allemagne, l'Angleterre et d'autres Etats du Nord, mais il ne sacrifiera jamais aucune des vérités divines qu'il a reçues en garde.

La Papauté ne s'inspire pas des faux principes de 1789, mais elle s'inspire des vérités éternelles de l'Évangile et de l'amour infini de la Croix du Sauveur. Voilà l'origine véritable de ce *Non possumus* que les Pontifes romains prononcent et prononceront toujours, et dont la force divine est au-dessus de tout.

Les sectaires et les libéraux modérés ont dit et répètent continuellement au Pape ce qu'ils disent aux ministres avec lesquels ils sont en désaccord : « Il faut se soumettre ou se démettre. » Qu'un roi, un ministre ou un homme politique quelconque se démette ou se soumette, rien de plus naturel ; cela se voit souvent dans les gouvernements constitutionnels ; l'homme seul changeant, la nation reste toujours ce qu'elle était, libre et maîtresse de ses actes ; mais la démission ou la soumission d'un Pape n'est pas possible même dans l'ordre civil, temporel et social.

La raison et la foi nous disent encore que le Pape est essentiellement uni à l'Église comme la tête est unie au corps de l'homme. La démission du Pape est impossible, puisqu'il est le Chef intégrant et essentiel de tout le corps de l'Église ; lors même qu'un Pape, spontanément et librement, se soumettrait, son successeur reprendrait les droits divins et la puissance de ses prédécesseurs. On nous dit qu'« il ne s'agit ici que de céder la souveraineté purement territoriale et de se soumettre en matière purement civile, humaine, politique et sociale » ; mais nous avons prouvé plus haut que la souveraineté civile et la souveraineté spirituelle sont étroitement unies. Puisqu'il est impossible de désunir ce que Dieu a uni, il est insensé de parler de conciliation, de renonciation et de soumission.

En somme, l'Église doit être libre ; mais, pour cela, sa

souveraineté spirituelle ne suffit pas : il faut y ajouter la souveraineté temporelle. Un Pape ne peut *ni se soumettre ni se démettre* : la Révolution se trouvera toujours en présence d'un Pape martyr ou d'un Pape souverain.

Par suite, il est de toute impossibilité que le Saint-Siège accepte une transaction quelconque qui sanctionnerait sa dépendance du gouvernement usurpateur. Le gouvernement lui-même, qui s'est arrogé le droit de lui offrir des garanties et des privilèges, déclare qu'un Pape sujet répugnerait au sentiment commun de l'Europe.

Ces vérités indiscutables expliquent l'inébranlable fermeté du Pape, qui ne veut céder aucun des droits sacrés et souverains que le Christ lui a confiés.

Come torre ferma, che non crolla  
Giammai la cima per suffiar di venti <sup>1</sup>.

La noble et courageuse fermeté du Pape profite à tous ; c'est un acte de vrai et généreux patriotisme, qu'en véritable Italien il exerce au profit des fidèles, empêchant de tout son pouvoir la ruine matérielle et morale de l'Italie sa patrie, et des autres nations ; maintenant intacts les droits éternels de la justice, de l'Eglise et de Dieu même. Reconnaissons donc la vérité de cette parole de Silvio Pellico : « Si quelqu'un méprise l'autel, la sainteté de l'union conjugale, la décence et la probité, et s'il s'écrie : Patrie ! patrie !... n'y croyez pas, c'est un patriote hypocrite, c'est un mauvais citoyen. »

1. Comme une tour solide, qui ne saurait crouler quelle que soit la violence des vents. *Dante, Purgatoire*, ch. v.



## CHAPITRE III

### La question romaine sera-t-elle résolue ?

---

#### ARTICLE PREMIER

##### Qu'est-ce que la question romaine ?

Beaucoup, en Italie et ailleurs, discutent souvent la question romaine sans la connaître, écartent non seulement la révélation, mais l'histoire de dix-neuf siècles, débitent des erreurs grossières et en déduisent de telles conséquences, qu'il nous paraît nécessaire de mettre en garde nos bienveillants lecteurs contre les sophismes ridicules de certains écrivains ignorants, qui ne tiennent aucun compte de la foi, de l'histoire, de la logique et du bon sens.

On a dit et on dit tous les jours que la question romaine, telle qu'elle existe aujourd'hui à Rome, en Europe et dans le monde entier, n'est autre chose qu'un désaccord entre l'Eglise et l'Etat. N'en déplaise aux savants modernes, cette appréciation est inexacte et fautive. Ce n'est là qu'un simple épisode, qu'une manifestation secondaire de la vraie, fondamentale et substantielle ques

tion romaine. Le désaccord entre l'Eglise et l'Etat peut exister et a existé dans tous les siècles, tantôt dans un pays, tantôt dans un autre, sans qu'il y eût de question romaine. Cette divergence d'idées entre l'Eglise et l'Etat n'a jamais été qu'une question locale ou nationale, tandis que la question romaine est générale et universelle. Le désaccord entre l'Eglise et l'Etat vise une prérogative qui regarde telle ou telle puissance ou un droit compétent à l'une ou l'autre autorité ou des modifications à accorder à l'une ou l'autre juridiction. La question romaine est tout autre chose; ce n'est rien moins que l'esclavage de l'Eglise universelle, en d'autres termes, la captivité du Pape dans Rome, œuvre de la nouvelle Italie, et la servitude de toute l'Eglise dans son Chef suprême. Il est donc manifeste que la question romaine ne se réduit pas à la coexistence de l'Eglise et de l'Etat ou à l'accord de l'Etat avec l'Eglise, *mais elle enlève absolument à l'Eglise tout caractère de société autonome et indépendante, pour l'assujettir, l'inféoder et la confondre avec la société civile et politique.* Il a toujours existé des désaccords entre l'Eglise et les divers Etats : le césarisme, l'impérialisme, la royauté, tous les chefs de gouvernement ont cherché, à certains moments, à soumettre à leur despotisme l'Eglise romaine existant dans leurs Etats respectifs; il y a donc toujours eu une question d'Etat entre l'Eglise et les divers gouvernements. La question romaine n'a pris naissance qu'à la prise et à l'occupation de Rome. En dépouillant le Souverain Pontife qui y était, ainsi que ses prédécesseurs, depuis saint Pierre, on voulait forcer le Pape à se soumettre avec son Eglise universelle à un pouvoir étranger venu dans Rome en 1870.

Que les libéraux qui se disent catholiques sincères et

que la question romaine n'occupe pas ou occupe fort peu, sachent bien que les désaccords de l'Eglise avec Milan, Naples ou Florence, n'ont jamais pris les noms de question milanaise, napolitaine ou florentine; si l'usurpation de Rome a pris le nom de question romaine, c'est que dans cette ville Jésus-Christ lui-même avait établi Pierre comme chef de son Eglise universelle, constituée en société indépendante de tout pouvoir civil et politique, l'investissant d'une véritable souveraineté royale et sacerdotale, lui et ses successeurs. Le Pape restera toujours à Rome comme chef suprême des droits de l'Eglise et invincible observateur des préceptes et des devoirs imposés par Dieu. Ils se trompent étrangement, ceux qui croient que la question romaine est une *simple question nationale italienne, d'ordre purement intérieur*, comme si l'Eglise universelle était un diocèse particulier dans un Etat particulier; car c'est ainsi que beaucoup raisonnent soit par tiédeur ou par ignorance. La parole de Dieu, la foi catholique, l'enseignement de toute l'Eglise, l'histoire de dix-neuf siècles, proclament hautement que Pierre, Evêque de Rome, n'est pas seulement un évêque, mais le Vicaire et le représentant sur la terre de Dieu lui-même. Donc la question romaine repose toute dans *la condition de servitude qui a été faite au Pape dans Rome*.

Le *césarisme païen* prétendit réduire l'Eglise et la Papauté à l'état d'esclavage, mais les chrétiens résistèrent au tyran, et, durant trois siècles, ils opposèrent leurs propres lois religieuses et sociales, versant leur sang et donnant leur vie, mais ne se soumettant pas. Plus tard, l'*impérialisme allemand*, se croyant l'unique puissance civile du monde, prétendit assujettir la souveraine autorité ecclésiastique. La lutte fut longue, acharnée et terrible, mais la vic-

toire resta à la Papauté. L'impérialisme disparut, faisant place à la royauté, qui, à son tour, s'efforça de pousser l'Eglise et le Pape jusqu'au césarisme païen, mais tous ses efforts furent déjoués.

Récemment un Etat voulut restreindre par la force l'universelle souveraineté de l'Eglise et du Pape dans les limites de son territoire. Comme on avait voulu au Moyen-Age impérialiser l'Eglise, aujourd'hui on voudrait *italianiser*. Dans les siècles passés, l'Eglise et la Papauté eurent à lutter pour repousser une domination à laquelle elles ne devaient pas se soumettre. Aujourd'hui elles doivent résister à la lutte pour ne pas se voir substantiellement changées.

La franc-maçonnerie cosmopolite et le libéralisme prétendent, avec la question romaine, italianiser la Papauté; ils veulent que, par égard pour l'Italie, l'Eglise et le Pape se mettent au service exclusif de l'Etat, sans s'occuper de la vie nationale ni s'ingérer dans la vie des Italiens. Les francs-maçons ajoutent qu'au point de vue chrétien et humain, l'Eglise et la Papauté ne doivent subsister et agir que comme institutions religieuses et spirituelles de la constitution politique et civile de l'Etat italien. Il est donc évident que la question romaine n'est pas seulement un désaccord entre l'Eglise et l'Etat, entre l'Eglise catholique et l'Etat italien, entre le Pape et l'Italie; mais c'est une question qui touche à l'essence intime de l'Eglise et de la Papauté; c'est en somme une question de vie ou de mort pour elles, car il s'agit manifestement de l'organisation qui leur a été donnée par Dieu lui-même.

A cette condition de servitude à laquelle on veut soumettre l'Eglise par la question romaine, le Pape répond: Je ne *veux*, je ne *peux* ni ne *dois* renoncer à ma souve-

raineté civile, parce que je ne *veux* ni ne *peux* ni ne *dois* priver l'Eglise de sa liberté, ni la Papauté de son indépendance. Le Pape ne peut être sujet, car il doit être libre de cette liberté à laquelle il a tous les droits, mais qu'il ne peut avoir sans l'indépendance territoriale dont il a été si injustement dépouillé.

Or, est-il possible que l'action de l'Eglise se développe dans le monde et particulièrement en Italie, quand par le fait de l'Italie, l'Eglise catholique se trouve dans des conditions si difficiles? Quelle confiance peut-on accorder au fonctionnement politique, économique et social de l'Italie quand l'action religieuse et civile de l'Eglise et de la Papauté est assujettie et identifiée à l'action politique et sociale d'un Etat dirigé par des principes antichrétiens et révolutionnaires? Donc, la solution unique de la question romaine réside dans la restitution du pouvoir temporel. Le Pape ne veut que cela, mais il le veut avec une fermeté inflexible. Tous les catholiques, et surtout les Italiens, doivent chercher à délivrer l'Eglise de la situation intolérable et funeste dans laquelle la Révolution l'a placée. Si l'Etat rendait à l'Eglise ce qui lui est dû, il reprendrait également son pouvoir tel que Dieu le lui avait assigné et mettrait ainsi fin à une situation fautive et douloureuse pour l'Eglise universelle et pour son chef suprême.

## ARTICLE II

### Situation intolérable du Pape

De ce que nous avons exposé, il résulte évidemment que le Pape, sans la souveraineté territoriale, ne peut jouir

de la vraie liberté et indépendance d'action requises par la nature même de l'Eglise et de la Papauté, pour la direction spirituelle de la chrétienté. Les libéraux prétendent que le Pape, sujet et dépendant de l'Italie, est libre et indépendant dans la direction de l'Eglise, et affirment que l'expérience de trente années écoulées leur donne entièrement raison. Quoiqu'il paraisse impossible que le Pape soit libre et indépendant sans la souveraineté civile, l'expérience faite depuis 1870 jusqu'en 1900 prouve suffisamment, disent-ils, que pendant tout ce temps, le Pape, quoique sujet de l'Italie, a joui d'une pleine et entière liberté dans ses fonctions sacrées de Chef de l'Eglise universelle; or, puisqu'il a été libre dans le passé, il peut et doit l'être encore dans l'avenir sans avoir besoin du pouvoir temporel<sup>1</sup>.

Il y a un fait évident et incontestable, c'est que la liberté actuelle du Pape est soumise au pouvoir d'autrui; dire qu'il lui est accordé pleine liberté, c'est prouver qu'il ne l'a pas de lui-même, mais qu'il la tient d'un autre; donc la liberté du Pape, comme celle du dernier sujet, est soumise au bon plaisir d'autrui. Une telle souveraineté est une véritable sujétion, une telle liberté est une réelle dépendance.

Si ce que disent les adversaires du Pape était vrai, la liberté qu'on lui accorde dans ses fonctions sacrées serait donc due tout entière à la générosité et à la bonté des gouvernants italiens qui l'ont laissé libre, non parce qu'il l'était et pouvait l'être sans leur bon plaisir, mais par une généreuse concession. Il est manifeste que le Pape n'étant plus souverain territorial, est *sujet* de la nouvelle

1. Réponse des Chambres italiennes au discours du Trône; novembre 1899.

Italie, qui peut, si elle le veut, lui enlever cette liberté dérisoire qu'elle lui a laissée et le priver même de la vie si l'idée lui en venait, puisqu'il est vraiment *sub hostili potestate constitutus*.

Ceci posé, nous demandons s'il est bien vrai que le Pape, privé de la souveraineté territoriale, ait été laissé complètement libre par les gouvernants italiens, dans l'exercice de son divin ministère ? Non, les faits d'expérience de ces trente ans proclament assez que le Pape n'a pas été et ne peut pas être libre et indépendant dans le gouvernement de l'Église catholique sans souveraineté territoriale.

Quelques preuves suffiront à démontrer de quelles libertés a joui le Pape depuis trente ans que Rome est capitale de l'Italie.

Le Pape ne peut plus publier librement ses encycliques parce qu'elles peuvent être saisies, comme cela eut lieu pour celle du 1<sup>er</sup> novembre 1870, adressée à tous les fidèles du monde. Le Pape n'a plus à lui ni poste ni télégraphe pour communiquer avec les évêques et les catholiques de l'univers, il peut toujours craindre la violation du secret. Chacun sait que, sous le ministère Nicotera, le gouvernement fit intercepter et violer les dépêches privées adressées au Pape : il en fut même question au parlement.

La mission du Pape comme Vicaire de Jésus-Christ sur la terre est le bien spirituel, moral et civil de tous les peuples ; or l'exercice pratique d'un tel devoir lui a été dénié et officiellement interdit en 1899. Toutes les puissances, catholiques et autres, désiraient que le Pape fût représenté à la conférence de La Haye, où l'on devait discuter des questions d'ordre moral et universel, telles

que l'arbitrage ou la modération en cas de guerre. Tout le monde sait aujourd'hui que la nouvelle Italie, sur les instigations du gouvernement anglais, empêcha le Pape d'y participer, lui déniaut ainsi la mission autorisée d'intervenir dans le conseil des nations, pour le salut desquelles Jésus-Christ a établi la Papauté. C'est avec raison que Léon XIII, dans son allocution du 14 novembre 1899<sup>1</sup>, déplorait hautement cette entrave à son ministère sacré, et, s'adressant à tout le monde civilisé, il concluait par ces paroles : « Quelles hostilités ne devons-nous pas craindre de la part de ceux qui ont osé, en face de l'Europe

1. L'*Osservatore romano* des 11 et 12 novembre 1899 écrivait à ce propos : « Désormais, il est reconnu, sans aucun doute, que l'exclusion du Pape de la conférence de La Haye fut servilement proposée par l'Italie, mais qu'elle a eu son origine en Angleterre. » Six jours auparavant, le même journal disait : « Mais il n'est pas trop tard, et Dieu et l'histoire n'ont pas encore dit leur dernier mot. De graves événements sont à l'horizon qui démontreront encore une fois que les attentats contre la liberté de l'Eglise et du Pape ne restent jamais impunis et deviennent un vrai triomphe pour l'un et pour l'autre. » Cette révélation de l'*Osservatore romano*, de la honteuse cabale du gouvernement de Salisbury contre la Papauté, et les sages observations du rédacteur, provoquèrent la colère des francs-maçons anglais et de certains catholiques anglo-saxons contre l'*Osservatore romano*, contre les autres journaux catholiques de Rome et même contre le Pape, non parce que ces journaux avaient menti, mais parce qu'ils ne prenaient pas la défense des prétentions injustes des Anglais contre le droit des Boers. Nous applaudissons à la parole loyale de l'*Osservatore romano*, qui a stigmatisé, comme il convenait, la déloyale politique anglaise, depuis Palmerston jusqu'au ministère actuel de Salisbury, au préjudice de la Papauté et de l'Eglise catholique. Que l'Angleterre se rappelle qu'on ne se moque pas impunément de Dieu, et qu'un jour viendra où elle subira la peine des œuvres ténébreuses commises par ses gouvernants, malgré son or et sa puissante marine.



tout entière, violenter les droits et les devoirs dérivant de l'autorité apostolique? »

Le Pape ne peut plus assurer à ses cardinaux (le Sénat de l'Eglise romaine) le décorum que réclame leur rang élevé. puisque, dépouillé de tous ses biens, il se trouve lui-même obligé de vivre des offrandes de ses fidèles sujets.

Le Pape, chassé de son royaume, rencontre les mêmes difficultés financières pour l'entretien de sa *cour*, des nonciatures et des représentants du Saint-Siège près des cours et des nations civilisées du monde; pour l'entretien des fonctionnaires et employés attachés aux Congrégations romaines, qui sont autant de ministères pour le gouvernement de l'Eglise catholique; enfin pour beaucoup d'œuvres de religion et de bienfaisance, qui, dans un grand nombre de diocèses et de missions lointaines, attendent l'aide et le secours du Père commun de la chrétienté. C'est pour soutenir de si nombreuses charges, concernant le monde tout entier, que le Pape a un budget annuel de huit millions. Qu'a-t-il pour faire face à toutes ces obligations concernant le gouvernement de l'Eglise? quelles ressources lui a laissées la révolution italienne? Le Vatican, où il est prisonnier! Comment le Pape peut-il pourvoir au gouvernement de toute la catholicité? Son unique ressource est l'obole spontanée des fidèles! Mais ces oboles ne peuvent guère être fructueuses, puisque les peuples sont écrasés d'impôts. Qui niera donc encore la situation intolérable du Souverain Pontife?

Les libéraux disent encore : L'Italie a accordé au Pape plus de trois millions par an, comme compensation équivalente de son pouvoir temporel; il les refuse, qu'il ne s'en prenne donc qu'à lui de sa pauvreté!

Mgr Bonomelli répond ainsi à cette objection : « La compensation qu'on croit devoir accorder au Pape est dérisoire, lorsqu'on affirme avoir le droit de reprendre plus qu'on ne donne ; ce n'est du reste pas une question pécuniaire, il s'agit ici d'un moyen accordé par la Providence, et rien ne peut suppléer au pouvoir temporel <sup>1</sup>. »

Cette liberté accordée au Pape est tellement mensongère que, moins heureux que beaucoup de ses évêques, il lui est absolument défendu, sous peine de punitions prévues par le Code pénal, de surveiller ses écoles et même de faire la procession du Saint-Sacrement dans Rome.

L'inviolabilité de sa personne sacrée, qui lui a été assurée par l'article 1<sup>er</sup> des lois de garanties, n'a jamais été respectée, car il est continuellement outragé par la presse sectaire, insulté dans les écoles, dans le Parlement et par les ministres eux-mêmes, comme Crispi. Lors de l'inauguration du chemin de fer d'Attigliano-Viterbo, Bernard Grimaldi, faisant allusion au vénérable vieillard, osa dire : « N'oublions pas l'ennemi de l'Italie : notre ennemi d'hier sera notre ennemi de demain ; unissons-nous donc pour le combattre. » Chacun sait que le Pape est le protecteur de la *véritable Italie*, tandis que les révolutionnaires et les libéraux de l'*Italie légale* sont en réalité les ennemis de leur pays, qu'ils amoindrissent et désolent.

Il est bien évident que le Pape a désormais dans Rome une situation intolérable, qui ne pourra jamais se concilier avec la dignité et l'autorité qu'il doit avoir. Le protestant allemand Stourmel a déclaré que l'autorité extérieure est

1. Mgr Bonomelli, *Antidotes certains contre la fausse science, etc.*, appendice II, p. 560.

absolument nécessaire à l'Église catholique, si elle veut fidèlement remplir la mission qu'elle a reçue de son divin fondateur.

En enlevant son royaume au Souverain Pontife, l'Italie a commis une grave erreur, dont elle fait, hélas ! une triste expiation. Elle aurait dû comprendre que les garanties divines et humaines qui entouraient le Pape depuis tant de siècles devaient être respectées. Jésus-Christ n'avait-il pas dit à Pierre, évêque de Rome, en fondant son Église et en le nommant comme son représentant sur la terre : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle » ? La garantie humaine est celle qui vient au Pape de ses 300.000.000 de sujets, qui lui sont attachés par la foi et par le devoir de conscience ; ils veulent naturellement que leur maître infaillible soit indépendant et souverain. Une souveraineté qui tient sous son sceptre 300.000.000 de sujets ne se détruit ni par la violence d'une poignée de sectaires ni par le caprice des ambitieux. On ne fait pas disparaître en un jour les raisons et les droits que, pendant plus de quinze siècles, le monde civilisé accorda à un tel souverain. « Sur ce point, disait M. Keessen, en 1899, au Parlement belge, la conscience chrétienne ne transigera jamais : elle demandera toujours justice jusqu'à ce qu'elle l'ait obtenue, et elle l'obtiendra tôt ou tard. » L'histoire du passé est pour nous la meilleure garantie de l'avenir. Pendant tout le cours de l'existence de l'Église, les Papes furent martyrs ou rois ; ils exercèrent leur souveraineté religieuse, soit sur la terre, soit dans les catacombes ; et pendant trois siècles, résistant aux tyrans, ils versèrent leur sang pour défendre leur indépendance religieuse et civile.

Depuis ces temps, les Papes ont toujours défendu les mêmes droits, et n'ont pas craint, à l'imitation de leurs prédécesseurs des premiers siècles, de souffrir l'exil et la prison, plutôt que de trahir les droits divins dont ils étaient les gardiens. Aujourd'hui encore, le monde entier admire la courageuse conduite de Léon XIII, qui reste prisonnier au Vatican, où il a été enfermé par ses ennemis, et qui, à l'exemple de Pie IX, préférera y mourir que de céder un seul de ses droits.

### ARTICLE III

Malheur à qui touche à Rome !

Une des malédictions les plus terribles, et que les gens du peuple ont l'habitude de lancer contre leurs ennemis, est la suivante : *Puisse tomber sur la maison une tuile d'église !* La parole de Dieu, confirmée par l'expérience de tous les siècles, démontre, par des preuves irréfutables, que quiconque ravit le bien d'autrui, et principalement les biens ecclésiastiques, perdra le bien mal acquis, et même celui qu'il possède légitimement. Le Seigneur l'a dit par la bouche du prophète Zacharie : « *Veniet ad domum furis maledictio, et commorabitur in eà et consumet eam, et ligna ejus et lapides ejus* : Sur la maison de celui qui aura usurpé le bien d'autrui, dit le Seigneur, viendra la malédiction, non passagère, mais permanente ; il sera ruiné de fond en comble <sup>1</sup>. »

1. Zacharie, v, 4.

La nouvelle Italie, qui s'est emparée de tous les biens de l'Église, peut-elle espérer la prospérité en récompense des maux qu'elle a causés? Sa ruine financière et sociale est certaine si elle ne restitue pas au Saint-Siège ce qui lui est dû, car la parole de Dieu est immuable. La secte maçonnique, juive et libérale, en spoliant le Pape et en s'emparant des biens des églises, des réguliers, des pauvres, des œuvres pies, a attiré sur l'Italie les excommunications de l'Église. Ils espéraient, avec ces dépouilles, créer une nation libre et glorieuse, puissante et riche. Or, quels fruits ont produits ces cinquante ans d'excommunications? Ils ont asservi l'Italie, l'ont rendue esclave de l'étranger, l'ont faite pauvre à tel point que plus de 300.000 de ses fils, ne pouvant vivre dans leur patrie, émigrent pour chercher un pain que leur pays ne peut plus leur donner. Terrible et douloureuse, mais juste punition; car il est écrit que « le péché rend les nations malheureuses : *Miseros facit populos peccatum.* »

Le vol au préjudice de l'Église est la violation des choses consacrées au culte divin; il crie vengeance et appelle la colère de Dieu sur les peuples et sur les États qui l'ont commis. Dieu a défendu de toucher à un seul cheveu de ses prêtres sous peine d'encourir sa colère : *Nolite tangere christos meos.* Que doit-on dire de ceux qui ne craignirent pas de dépouiller le Vicaire de Jésus-Christ de tous les biens que Dieu lui avait attribués pour le libre et indépendant exercice de son ministère apostolique dans le monde?

La réponse à cette question fut donnée, il y a quarante-trois ans, par le député Auguste Conti à la Chambre subalpine, à la séance du 3 juillet 1857, par ces paroles, qui figurent dans les actes officiels de cette séance parle-

mentaire : « Vous pourrez être les maîtres de Rome, comme l'ont été les Barbares depuis Alaric jusqu'à Napoléon, mais vous ne serez jamais ni les maîtres ni les égaux du Pape. Le Pape prisonnier sera pour vous le plus grand embarras et le plus cruel châtement. » L'histoire des siècles passés avait appris au député Conti qu'enlever Rome au Pape était creuser sous ses pieds un abîme, mettre le feu à sa maison, et souscrire à son arrêt de mort. C'était ce qu'il avait lu dans l'histoire du passé, c'était aussi ce qui serait dans l'avenir ; car, ainsi que le disait Thiers : *Qui mange du Pape en meurt*. Thiers, voyageant en Europe vers la fin de septembre 1870, après la défaite de Sedan, s'arrêta à Venise, et voyant la ville parée de drapeaux aux trois couleurs, il demanda la raison de toutes ces réjouissances ? Ayant appris que l'on fêtait la prise de Rome : « Pensez, dit-il, que vous fêtez votre malheur, la prise de Rome ne portera pas bonheur à l'Italie<sup>1</sup>. » Thiers n'était pas prophète, mais, connaissant l'histoire du passé, il devina ce que serait l'avenir. La catastrophe de Sedan écrasant Napoléon III, traître à l'Église et à la Papauté, confirmait encore la parole : *Qui mange du Pape en meurt*.

Pendant plusieurs années, on a crié : *Rome ou la mort!* Les usurpateurs ont eu l'une et l'autre ; mais par la brèche de la Porta Pia pénétra le principe de la vengeance divine, et, depuis ce jour, l'Italie s'amoindrit progressivement, malgré l'appui de la franc-maçonnerie. Les sectaires ont crié et crient tous les jours : Rome intangible ! mais tous s'accordent à reconnaître que Rome et les États de l'Église ne peuvent appartenir qu'au Pape. Le républicain

1. *Civiltà cattolica*, 24 décembre 1894, p. 22.

libéral Chieri, dans une lettre écrite de Milan, le 23 mai 1893, à Darius Papo, et publiée dans le journal libéral *l'Italia del Popolo*, parlait de Rome intangible et concluait : *Pourquoi ce continuel transport contre les cléricaux, toutes les fois qu'ils se permettent de mettre en doute l'intangibilité de Rome, quand un quart de siècle, et peut-être moins, suffira à démontrer combien cette phrase simplement pompeuse est vide de sens ?*

Le franc-maçon François Crispi avoua, malgré lui, cette vérité à la Chambre, onze ans après la prise de Rome, tandis qu'il était premier ministre : « A Rome, disait-il, nous sommes mal à l'aise, Rome est plutôt pour nous un hôtel qu'une patrie<sup>1</sup>. » Et vraiment, Rome, pour beaucoup de soi-disant patriotes et pour beaucoup de sectaires, n'est que le moyen de s'emparer de la fortune de l'Italie sans jamais payer ce qu'ils doivent.

Écoutez maintenant ce que pensent de *Rome intangible*, non le Pape, les évêques et les catholiques, mais les libéraux et les sectaires. Car leurs aveux, précieux pour nous, sont très utiles pour essayer d'ouvrir les yeux à certains catholiques crédules et aux chrétiens libertaires, qui prétendent enseigner au Pape la pure religion et lui apprendre jusqu'où il peut commander.

Le premier qui donne aux libéraux et aux sectaires une leçon de bon sens est le journal *Il Mattino*, de Naples.

Ce porte-voix de la nouvelle Italie écrivait en octobre 1896 : « Cette hostilité de notre part contre le Vatican provient de ce fait : c'est que, dans Rome, il ne peut exister deux souverainetés. » Avant *Il Mattino*, un savant libéral, qui eut une part active dans la vie publique

1. Voir Actes officiels, 10 mars 1881, p. 4250.

du gouvernement italien, adressa, en septembre 1896, un remarquable article à la *Gazette* de Turin, qui le publia dans son numéro 256. Il y disait : « A Rome, nous sommes logés et non domiciliés, en commençant par le roi, qui habite un ancien palais des Papes, jusqu'au palais du Parlement, à Montecitorio, si maladroitement approprié. » Puis, après diverses autres raisons, il concluait : « En agissant ainsi, je ne crois pas qu'on obtienne pour l'État la plus indispensable des garanties, la stabilité. »

François Crispi, lui aussi, avoue avec désespoir que Rome est une charge pour lui et ses partisans. A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la brèche de la Porta Pia, c'est-à-dire le 20 septembre 1896, dans un article écrit par lui pour le journal *Italia del Popolo*, après avoir avoué que la prise de Rome signifiait la guerre au catholicisme et que le Pape au Vatican était privé de la liberté, il ajouta qu'à Rome l'Italie n'était pas en sûreté. Mais rapportons plutôt les paroles textuelles de Crispi, alors premier ministre : « Le 20 septembre fut le dernier mot de la rédemption de l'esprit de l'homme; pouvons-nous dire qu'avec cela l'Italie a atteint la limite de son progrès civil? J'en doute beaucoup. Nous n'ignorons pas que le Vatican est sujet aux lois du royaume dans les actes de la vie ordinaire, ce qu'il n'admet pas... et c'est là le problème le plus sérieux de nos temps. Le Pape à Rome sera toujours un danger pour la liberté et l'unité de l'Italie. » Le même Crispi, dans une lettre de la seconde moitié de 1899, disait : « L'Italie va vers le précipice : est-ce que, dans l'Italie actuelle, tout serait à refaire? Il eût été plus logique de dire : Nous avons mal fait l'Italie, mettons-nous à la refaire comme elle doit être faite, c'est-à-dire suivant l'équité et la justice, et conformément au vrai bien des



Italiens. » La secte libérale dit et fait dire par les siens : *A Rome nous sommes et nous resterons, et, au besoin, nous en chasserons le Pape.* Mais si la secte ne se trouve pas en sûreté à Rome, parce que le Pape s'y trouve, comment espère-t-elle pouvoir y rester en chassant le Pape, qui, étant loin de son siège, créerait à l'Italie une anomalie plus terrible encore que celle des deux souverainetés coexistant dans la même ville ?

Les francs-maçons et les libéraux disent que Rome, telle qu'elle est, ne peut pas durer ainsi ; ce sont pourtant eux qui l'ont faite, mais ils sont incapables de la refaire. Comparant la triste réalité avec les espérances conçues dans le passé, ils ne voient que misères et douleurs ; la nouvelle Rome, malheureuse et désillusionnée, leur dit : « J'étais une métropole vénérée, une reine courtisée, une capitale enviée du monde entier ; qu'ai-je gagné à devenir la capitale de la pauvre Italie ? J'ai beaucoup souffert, et si je ne suis pas encore morte de mes souffrances, je le dois à ce saint Vieillard du Vatican, vers lequel viennent encore toutes les nations de la terre. » Si les créateurs de la nouvelle Italie, attristés par les paroles des Romains découragés, se tournent vers elle pour avoir une approbation, voici ce qu'ils entendent : « Qu'ai-je gagné avec Rome pour capitale ? Rome consomme beaucoup et ne produit rien ; à cause d'elle, je suis mal vue et méprisée de tous. Rome est ma ruine ; je dois, pour elle, entretenir une armée nombreuse, qui m'entraîne à la ruine économique et sociale. » Enfin, quelques libéraux s'écrient : « Qu'avons-nous donc fait ? Nous mécontentons tout le monde sans nous contenter nous-mêmes. Le seul remède à tant de maux, c'est la recherche sérieuse et impartiale que nous faisons, appuyant notre thèse par les aveux explicites

d'hommes politiques et spécialement adversaires du Pape. »

Le comte Solaro della Margarita, parlant comme homme d'État, écrivait dès 1860 : « La saine politique est d'instituer des choses durables, et ce qui n'est qu'une idée d'agrandissement et d'unité n'est pas durable. Les États pontificaux ne nous appartiennent pas; ils n'appartiennent pas davantage au Pape : ils sont la propriété exclusive de l'Église universelle. ils sont à tout le monde catholique. Les défenseurs du droit opprimé n'apparaissent pas toujours immédiatement, mais le droit reste, et, dans un temps plus ou moins rapproché, une puissance ou une autre peut le revendiquer. Les Italiens exposent donc leur patrie à un sort bien dur, et ils le comprennent si bien, qu'ils voudraient, en privant le Pape de son pouvoir temporel, lui faire déclarer qu'il trouve cela juste et qu'il y consent. Ils savent que, sans le consentement du Pape, ils ont bâti dans le vide <sup>1</sup>. »

En mai de la même année 1860, Ferrari, ennemi acharné de la Papauté, parlant à la Chambre subalpine, prononçait ces paroles textuelles : *La Papauté, que vous croyez morte ou presque morte, moi, qui ne suis pas suspect de vénération pour elle, je la crois très forte; je vois que nombre de ceux qui l'ont courageusement attaquée ont mal fini : la fin de Napoléon I<sup>er</sup> n'a pas été heureuse, celles des philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle et des sectaires de la Révolution française non plus. Au fond de la Papauté, il y a un principe, le principe de la religion et de la morale, l'idée d'un tribunal universel et populaire de moralité publique.*

1. Solaro della Margarita, *Sur l'annexion de quelques États à la monarchie*, Turin, 1860, pp. 13-14.

De la bouche d'un ennemi de l'Église guidé par l'enseignement de l'histoire, il ne pouvait sortir une vérité plus claire que celle-là. Personne n'a jamais porté une main sacrilège sur le Vicaire de Jésus-Christ sans en être puni par une mort violente ou misérable. Depuis Néron jusqu'aux révolutionnaires libéraux modernes, tous ont mal fini, parce que l'éternelle vérité a dit : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur* <sup>1</sup>. L'*Unità italiana* de Milan, le 5 juillet 1871, écrivait ces paroles : « Rome a toujours été fatale à ceux qui l'ont occupée : depuis Alaric jusqu'à Napoléon, le *Non possumus* les a vaincus. » Un peu avant l'*Unità italiana*, le député libéral Toscanelli avait dit au Parlement italien, en décembre 1870 : « Le pouvoir temporel des Papes a subi cent soixante et une révolutions, et cent soixante et une fois il en est sorti vainqueur. » Si ceux qui entendaient ces paroles de Toscanelli en avaient profité, ils en auraient conclu qu'il valait mieux restituer au Pape ce qu'on lui avait enlevé que de vouer la nation à une perte irréparable <sup>2</sup>.

1. Sagesse 1, 17.

2. La *Civiltà cattolica* du 16 décembre 1899, p. 653, dit à ce propos : « Rome est une terre sur laquelle quiconque travaille ne travaille que pour le Pape. Les rois, les consuls, les empereurs, jusqu'à Constantin, ont tous travaillé à se créer des empires puissants, mais ils ont par ce fait augmenté les biens de la Papauté. Les Barbares, les empereurs byzantins, les tyrans du Moyen-Age, s'aperçurent que leurs conquêtes allaient aussi fortifier le domaine papal. Napoléon I<sup>er</sup>, qui, durant cinq années, poursuivit la Papauté, s'aperçut également qu'il n'avait travaillé que pour elle. Enfin, depuis trente ans, la révolution italienne, sous le nom de royaume d'Italie, poursuit le Souverain Pontife de toute sa haine; mais un jour viendra où elle s'apercevra également qu'elle n'a travaillé que pour le Pape. »

Gallenga, ami des gouvernants d'Italie, et qui avait conspiré avec Mazzini pour l'unité de la Péninsule, seize ans après la prise de Rome, plein de crainte pour sa patrie et voulant la sauver, s'écriait : « L'Italie est maintenant un fait accompli et restera toujours telle. Les peuples savent très bien que Dieu ne fait de pacte éternel ni avec les hommes ni avec les nations, qu'une chose déclarée vérité par une génération est invariablement reconnue fautive par la génération suivante. Il est enfantin de supposer qu'en politique il en va autrement : *Vestigia nulla retrorsum*. Il est pénible pour une nation progressiste de reconnaître ses erreurs, mais il faut courageusement refaire une chose mal faite, plutôt que de persévérer dans une mauvaise voie<sup>1</sup>. »

La secte et le libéralisme qui se sont imposés à l'Italie savent et voient l'abîme vers lequel ils poussent la nation ; mais, aveuglés par la haine de Dieu et de l'Eglise, ils préfèrent la ruine de l'Italie et des Italiens, plutôt que de rendre au Pape la souveraineté et le patrimoine de l'Eglise.

#### ARTICLE IV

#### Restauration certaine de la souveraine liberté du Pape

Le libéralisme sectaire non seulement semble décidé à ne jamais restituer au Pape sa souveraine indépendance, mais il veut encore persuader à ses adversaires que cet espoir de restitution est une *vaine utopie*, à laquelle il ne

1. Antoine Gallenga, *L'Italie présente et future*.

faut pas croire. Jamais, dit-il, le Pape ne rentrera dans sa souveraineté territoriale ; et bon nombre de catholiques, entendant cela, doutent parfois de la Providence divine et se demandent si l'esclavage du Pape pourra cesser un jour.

Avant de répondre à cette question, il convient de bien connaître l'origine et l'essence de la souveraineté pontificale pour éviter une erreur théologique : nous l'avons déjà démontrée, mais il n'est pas hors de propos d'y revenir brièvement, et nous le ferons en rapportant les paroles d'un savant écrivain, profond connaisseur en cette matière.

« La souveraineté du Pape, écrivait-il en juillet 1892<sup>1</sup>, en principe est *une* dans son origine, dans son essence et dans son but, attendu qu'il y a dans le Pape la souveraineté de Jésus-Christ dans toute sa plénitude *sur tout et sur tous*. Or comme dans Jésus-Christ il y a le Pontife, qui est *un* et *inséparable du roi*, comme le roi est *un* et inséparable du Pontife, il y a de même, dans le Pape, Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le Pontife et le roi, tellement inséparables, que l'on peut dire que le Pape est Roi parce qu'il est Pape et qu'il est Pape parce qu'il est roi. Quelques catholiques confondent la perpétuelle existence de la souveraineté du Pape avec sa forme sociale, ce qui a fait dire par erreur que la souveraineté civile du Pape date de dix ou douze siècles seulement. »

La substantielle souveraineté du Pape a eu son réel commencement lorsque Jésus-Christ, le choisissant comme son successeur sur la terre, lui légua en même temps sa souveraineté, qu'il exerça depuis les premiers temps de

1. Voir *Osservatore romano*, 28-29 juillet 1899.

l'Eglise dans les meilleures conditions alors possibles, comme nous l'avons déjà démontré.

« De cette erreur historique en découle une autre, reprend notre auteur : On pense que, puisque la souveraineté civile du Pape continue sous la forme sociale actuelle, elle peut continuer encore ainsi, et qu'ayant eu un commencement elle peut fort bien avoir une fin quelconque, comme cela arrive aux autres souverainetés lorsque cessent les circonstances et les causes qui les ont produites. C'est pourquoi un grand nombre des nôtres, conclut le savant écrivain, ne s'expliquent pas ce qu'ils appellent l'*obstination* du Pape à réclamer continuellement sa souveraineté temporelle. Mais ils oublient que c'est précisément sa souveraineté spirituelle qui exige sa souveraineté civile, en tant qu'il n'y a qu'une *seule* et indivisible souveraineté dans son intégrité, sa plénitude et son unité. »

Ces principes de la souveraineté pontificale étant posés, revenons à cette question : « N'y a-t-il donc plus d'espoir que la pénible situation faite au Pape cesse un jour ? » Il est certain, répondent les vrais croyants, que le Pape reprendra sa liberté et son indépendance souveraine par l'appui de celui qui est et qui lui a donné tous ses pouvoirs. Le Tout-Puissant n'a pas établi la Papauté dans Rome pour qu'elle y soit le jouet de ses ennemis, mais pour qu'elle y possède des conditions de liberté et de grandeur indispensables à sa mission suprême et universelle.

Les libéraux, d'accord avec les francs-maçons, disent que le *royaume de Dieu n'est pas de ce monde*, ni par suite le *royaume du Pape*. Cette grande parole du Sauveur est par eux mal interprétée : elle veut dire que, comme ce royaume ne vient pas de ce monde, il n'est pas comme

les autres royaumes du monde. C'est un royaume spécial et différent de tous ; *seul* il a des droits fondamentaux à ses moyens d'action et un but à poursuivre, ce que n'ont pas les autres souverainetés. C'est pourquoi ce royaume est au-dessus de tous les autres royaumes de la terre, comme son roi et souverain est au-dessus de tout autre roi et de tout autre souverain. Le Pape ne peut donc être sujet d'aucun mortel ; il ne sera que prisonnier ou *souverain*.

Ce règne indestructible de Dieu qui, selon la parole du prophète Daniel, ne sera jamais détruit ni donné à aucun autre peuple, a son siège à Rome et ne peut exister ailleurs, car l'Eglise catholique doit être *romaine* et ne sera jamais ni viennoise, ni parisienne, ni madrilène, ni berlinoise. Le caractère et le nom de *romaine* sont essentiels à l'Eglise catholique et apostolique, de même que le siège de son chef est *Rome*, où Jésus-Christ a établi Pierre, lui assurant qu'il serait libre et indépendant de tout pouvoir étranger<sup>1</sup>.

Si donc c'est un principe de notre foi, que l'Eglise du Christ doit être *catholique, apostolique* et *romaine*, il s'ensuit que cette Eglise, par l'ordre de Dieu, doit avoir son siège à Rome pour que le Pape puisse exercer sa haute mission

1. Cette grande vérité a été récemment confirmée par Léon XIII dans sa bulle *Properante ad exilium*, du 11 mai 1899, annonçant au monde chrétien l'année sainte de 1900. Il disait : « Le signe de la cité de Rome est un signe surnaturel divinement imprimé en elle ; il est indestructible et inaccessible à toute violence humaine. Rome a été choisie entre toutes par Jésus-Christ, pour être le centre d'une action élevée et plus que terrestre, il l'a consacrée lui-même ; puis, par une longue et secrète préparation, il y a placé le siège de son empire ; c'est là qu'il ordonna à son indéfectible Vicaire sur la terre de gouverner à jamais. »

avec une pleine liberté et une indépendance souveraine. Mais la Révolution, envahissant les Etats de l'Eglise, a dépouillé le Pape non seulement de cette indépendance, mais aussi de la liberté; en commettant cet acte infâme, elle s'est opposée aux desseins de Dieu, à ses ordres et à sa volonté. Dieu n'a jamais sanctionné de pareilles usurpations dans les siècles passés, il ne les approuvera pas davantage dans le présent ni dans l'avenir; car elles sont contraires à ce qu'il a établi dans son Eglise, et contraires au bien de la société civile et religieuse. Toutes les fois que les hommes ont voulu anéantir ou même altérer ses dispositions, Dieu lui-même les a toujours punis d'une manière exemplaire; il est venu des ambitieux et des perturbateurs pour remettre chaque chose à sa place; il est donc bien certain que cette fois encore Dieu en fera autant. Dieu a dit par la bouche de l'Ecclésiaste : *Quid est quod fuit? ipsum quod futurum est.* Qu'est-ce qu'a été le passé? cela même sera l'avenir. *Quid est quod factum est? ipsum quod faciendum est.* Qu'est-ce qui a été fait? ce qui se fera encore; car *Nihil sub sole novum* : Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Les choses nouvelles pourront changer, les modes varier, mais le fonctionnement du plan voulu par Dieu sera rétabli quand bon lui semblera, malgré l'opposition de toutes les sectes et de la démagogie du monde entier : *Iudit in orbe terrarum*, parce qu'il se joue de toute la prudence et de l'astuce de ce monde.

Dieu a manifesté sa volonté par rapport au pouvoir temporel du Pape non seulement dans les siècles passés, mais encore aujourd'hui par l'Eglise enseignante, qui déclare la souveraineté temporelle du Pape nécessaire pour le libre et juste gouvernement de l'Eglise et des âmes.



Si Dieu a permis la dernière spoliation des biens temporels de l'Eglise, c'est pour deux principales raisons, comme le démontre la savante Revue la *Civiltà cattolica*<sup>1</sup>.

La première raison est que la conservation du royaume du Pape, au milieu de tant d'empires écroulés et de luttes formidables, est un tel prodige que tout homme de bon sens doit être convaincu que la création de ce pouvoir est bien l'œuvre de Dieu et non de celle de l'homme et qu'il la dirige avec une entière prévoyance.

Pour faire apprécier comme il convient cette œuvre divine du pouvoir temporel du Pape par ceux qui ont l'avantage d'être fils de l'Eglise, Dieu suspend de temps à autre l'ordre providentiel par lequel il dirige le monde et permet que le pouvoir temporel soit attaqué et renversé pour manifester son intervention en le conservant s'il est attaqué, en le rétablissant s'il est renversé, tandis que les mécontents le croient pour jamais détruit.

La seconde raison toute spéciale de la permission divine de la spoliation du Pape est celle-ci : depuis soixante ans, le droit européen *a subi un changement radical relativement au sujet de l'autorité politique*; la société civile est presque entièrement démocratique, les princes ayant abdiqué presque tout leur pouvoir et l'ayant transféré au peuple, de sorte que la dignité royale est devenue aujourd'hui presque un simple honneur, un *titulus sine re*.

Les ennemis de la Papauté prétendaient que les seuls partisans du pouvoir temporel étaient les princes régnants, le trône papal étant la base de tous les autres trônes, et que les peuples civilisés étaient tous les ennemis du pouvoir

1. Voir fascicule du 8 janvier 1878, page 129-134.

temporel. Les rois, ayant depuis soixante ans donné au peuple une grande liberté, ont tous consenti ou acquiescé au renversement du pouvoir civil du Pape. Malgré cela, abandonné par les rois et poursuivi par les peuples anti-chrétiens, le pouvoir temporel a trouvé des défenseurs ardents dans les peuples catholiques, qui en ont réclamé la réintégration, le proclamant non seulement légitime et saint, mais absolument nécessaire même aujourd'hui à la paix du monde, à la liberté des consciences et à l'existence de la société civile. Si Dieu donc a permis que le trône pontifical fût renversé, c'est qu'il savait que, du droit nouveau accordé par les rois à leurs peuples, sortirait le soutien du pouvoir civil du Pape.

La franc-maçonnerie juive a travaillé depuis longtemps à persuader aux peuples qu'ils ne seraient heureux que le jour où il n'y aurait plus sur la terre ni royaume, ni roi, ni religion, et qu'il fallait poursuivre avec ardeur ce but de destruction qui seul pouvait les rendre heureux. La foule, ignorant tous ces artifices et désirant améliorer sa situation et jouir du bien-être promis, se laissa prendre au piège et abandonna la voie du vrai et du juste, pour suivre le chemin du vice et de l'erreur dans le fol espoir du bonheur promis. Le peuple, se voyant de plus en plus méprisé et appauvri, s'aperçut de la trahison. Une partie, celle qui n'avait pas abandonné les idées chrétiennes, reprit le droit chemin; l'autre, furieuse contre la société actuelle, l'accusant de trahison, voyant beaucoup de leurs chefs parvenus au bonheur qu'on leur avait promis, s'est lancée dans le socialisme anarchique, jurant de démolir la société civile actuelle, pour la remplacer par le gouvernement du peuple par le peuple et atteindre enfin au bonheur tant désiré.

Garibaldi avait dit à tous ces révoltés, dans sa proclamation électorale du 22 février 1867 : « Le patrimoine ecclésiastique doit être consacré au progrès intellectuel, moral et matériel du peuple, pour le soulagement du bien public. » Avant Garibaldi, Mazzini avait dit aux ouvriers : « Il est clair que vous devez travailler *moins* et gagner *plus*, et toute révolution qui ne fait pas correspondre au progrès politique un progrès social, et qui n'ajoute rien à l'amélioration matérielle des classes pauvres, *viole le but sacré de leur cause*. » L'œuvre de la spoliation achevée, les prolétaires attendirent en vain l'amélioration matérielle tant promise, et, se voyant trompés, ils se jetèrent désespérés dans le mouvement socialiste, décidés à tout détruire. Au congrès de Hanovre, en 1899, Bebel, s'adressant aux mécontents, leur dit : « *L'existence de l'Italie actuelle est fondée sur la spoliation des biens de l'Eglise ; plusieurs milliards ont été encaissés ; nous ferons la même chose et procéderons à notre tour à l'expropriation*<sup>1</sup>. »

Ce peuple si perfidement trahi sera, dans les mains de la Providence divine, l'instrument qui punira d'une manière exemplaire la société actuelle, et, sous le souffle du Tout-Puissant, il détruira tout ce qu'on y aura introduit d'injuste et de répréhensible. Au milieu de ce bouleversement général, le peuple croyant relèvera le royaume du Pape parce qu'il est écrit de la main de Dieu : « *Christus heri, hodie et in sæcula*. »

1. Voir *l'Eco del Italia*, 28 octobre 1899.

## CHAPITRE IV

### Les libéraux, les catholiques et les enseignements du Pape

---

#### ARTICLE PREMIER

##### Les sectaires et le libéralisme

Étymologiquement, sectaire veut dire personne inscrite dans une société et coopérant avec elle à poursuivre le but que se propose la secte. Ici sectaire veut dire : ennemi de Dieu et de ses saintes lois, destructeur de l'Église, de la Papauté et de la foi catholique, adversaire de toute conception religieuse et morale dans la société civile.

Les juifs sectaires, sachant bien que les foules ne feraient pas bon accueil à toutes ces impiétés si elles n'étaient raisonnablement expliquées, s'empressèrent de les déguiser sous les séduisantes paroles de fraternité universelle, de liberté pour tous et d'égalité, se proclamant les défenseurs des droits du peuple et leurs libérateurs. « Vous êtes, disaient-ils, les esclaves des rois et des tyrans, asservis par l'Église à la croyance aux dogmes et à la

morale chrétienne, ennemie de la liberté et du progrès social. Désormais le seul souverain, c'est le peuple, et lui seul doit remplacer les monarchies et l'Église, qui ont assez vécu. La religion, chacun l'a dans son cœur; elle consiste dans la liberté de croire, de penser et d'agir à sa guise, car les hommes étant tous égaux doivent être libres et indépendants. »

Cette manière de reprendre les vieilles erreurs de la démagogie et de les parer des mots de liberté, d'amour de la patrie, de philanthropie, porta ses fruits dans la société corrompue. Les sectaires furent admis dans le gouvernement des nations; c'était du reste le but de la secte; pour mieux se faire accepter des peuples dont ils avaient pris la direction, ils se disaient libéraux et défenseurs des opprimés.

Le libéralisme sectaire recueille dans son sein tous les ennemis de la religion et de la morale catholique, faisant cause commune avec les mécontents, les conspirateurs, les révolutionnaires et les adorateurs du veau d'or. Le libéralisme, furieux de ce que l'Église de Dieu ne voulut jamais reconnaître ses doctrines impies, se vengea en attaquant ses libertés. Il déclare que la mission de l'Église est terminée et que le Pape et le clergé ne doivent pas sortir de leurs sacristies; que s'ils osaient en sortir pour contrarier, par leurs exhortations, leurs réclamations et leurs menaces le peuple affranchi, ils seraient irrévocablement condamnés à disparaître de ce monde; tel est le langage des libéraux sectaires.

D'autres libéraux, moins furieux mais aussi pervers, ont répété : « Que les évêques et les prêtres soient en petit nombre et qu'ils soient bien tranquilles; ils ne doivent pas se mêler des affaires du monde, ni troubler nos consciences par leurs exhortations et leurs avertissements.

Leur devoir est de s'occuper des choses de Dieu et du sanctuaire ; et lorsque nous aurons besoin de leur ministère, nous saurons les y trouver. Mais qu'ils ne viennent pas se mêler de notre vie civile ou privée, car nous n'accepterons pas leurs conseils. »

Les libéraux modérés n'appartiennent pas à la secte ; ils reconnaissent au Pape et au clergé le droit de prêcher et d'enseigner la morale évangélique aux fidèles, qui ont l'obligation de les écouter ; mais ils ne doivent pas sortir de leur caractère sacré, pour se mêler aux choses terrestres, ni prendre part aux luttes des partis et aux questions sociales. Jésus-Christ ne leur a donné que la charge des consciences, excluant de leur ministère tout ce qui touche à la vie matérielle des citoyens, dont la direction ne regarde que le pouvoir civil. Cassagnac, un de ces libéraux modérés, disait en mai 1896 : « Que le prêtre se persuade, une fois pour toutes, que son affaire est de vaquer à son ministère paroissial, dire la messe, confesser et enseigner le catéchisme. » En Italie, les francs-maçons et les libéraux, tels que Cavour, Lamarmora, Minghetti, Crispi, Rudini, Pelloux, etc., ont toujours voulu que le Pape et les prêtres ne s'occupassent que de prier et de bénir.

Le libéralisme repose tout entier sur l'exclusion de tout rapport surnaturel avec la société laïque, et cela dans l'espoir de faire renoncer le peuple à la foi catholique. Cette prétention d'exclure la religion de toute société civile est une opposition à Dieu lui-même, parce que le libéralisme, sous quelque forme qu'il se montre, est l'ennemi de Dieu et de la société : « *Qui n'est pas avec moi est contre moi*, a dit Jésus-Christ : *Qui non est mecum contra me est.* » Ce qui révolte le plus dans le libéralisme, c'est de voir qu'il prétend enseigner au Pape et à l'Eglise la

mission qu'ils ont reçue de Dieu et la manière de l'accomplir. Le libéralisme, né de la révolte contre Dieu et l'Eglise, s'est développé par les mensonges et les tromperies, s'est nourri des désastres religieux et sociaux et veut se poser en docteur, pour enseigner au Pape et à l'Eglise ce qu'ils doivent faire et comment ils doivent le faire. Mais le Souverain Pontife et son Eglise savent ce qu'ils doivent faire, Jésus-Christ le leur a enseigné en leur disant : « Faites tout ce que je vous ai commandé : *Euntes, docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis*<sup>1</sup>. »

Par cet ordre formel, Dieu indique au Pape et à l'Eglise la manière dont ils doivent s'occuper de l'homme dans toute sa vie religieuse et privée; en un mot, ils doivent enseigner la religion et la morale dans la famille et la nation, en tout état et en toute condition de vie, depuis le berceau jusqu'à la tombe, sans exception ni réserve. Pour que le Pape et l'Eglise pussent accomplir une telle mission, sans errer sur les ordres et les enseignements divins qu'ils avaient à donner aux fidèles, le Seigneur déclara qu'il serait avec eux jusqu'à la fin des siècles : « *Ego vobiscum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi.* » Le libéralisme devient une hérésie, puisqu'il est la négation de la foi et de la morale religieuse et civile; aussi les nations soucieuses du bien de leurs âmes doivent-elles reléguer bien loin le libéralisme pour revenir sincèrement à la vie chrétienne.

1. S. Mathieu, xxviii, 18-20.

## ARTICLE II

## Les vrais catholiques et les catholiques libéraux

Dans l'Eglise catholique il y a deux règles de foi : la règle éloignée et la règle prochaine.

La règle éloignée est la révélation divine, contenue dans l'Écriture sainte et dans la Tradition; la règle prochaine est l'enseignement de l'Eglise, avec l'extension requise par la théologie catholique. Donc, pour être vrai catholique, il faut croire toutes les vérités révélées et ne pas choisir, comme le font les protestants, les francs-maçons et les libéraux. Professer la religion catholique, c'est professer la religion du Christ enseignée par le Pape et la chaire ecclésiastique. Cette vérité est certaine et ne peut être mise en doute : nul n'a le droit de juger ce qui est révélé ou ce qui ne l'est pas, ce qui est utile, nécessaire ou nuisible pour conserver intact le dépôt de la foi. Cette soumission entière à l'enseignement de l'Eglise constitue la différence essentielle entre le catholique fervent et le faux catholique.

Cette règle prochaine de la foi catholique comprend deux ordres de vérités : la vérité révélée par Dieu et celle qui émane de cette vérité. L'Eglise enseignante et surtout le Pape sont les seuls juges des vérités que nous devons croire : « *Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis*<sup>1</sup> : Enseignez-leur tout ce que je vous ai ordonné. » Le Christ ne dit point à ses Apôtres : Faites observer tel

1. S. Mathieu, xxviii, 18-20.



ou tel précepte, mais : Enseignez-leur *tout* ce que je vous ai enseigné. C'est ce que font le Pape et l'Eglise, supprimant ou ajoutant tel moyen qui leur semble nécessaire pour accomplir leur divine mission parmi les hommes. Léon XIII a admirablement expliqué cette vérité dans son Encyclique *Sapientiæ Christianæ*, du 10 janvier 1890, en disant : « Ce double ordre de choses, c'est-à-dire ce que l'on doit croire et ce que l'on doit faire, vient de l'Eglise, et par elle du Souverain Pontife, par autorité de droit divin. » Si le Pape ne jugeait pas les vérités contenues dans la parole de Dieu, il ne serait pas pour l'homme un interprète certain de la parole divine ni un guide assuré dans le chemin de la vie.

Il est vrai que toutes les vérités théologiques enseignées par l'Eglise et par le Pape n'ont pas le même degré d'importance, mais le Souverain Pontife étant le seul juge de notre foi, nous devons nous soumettre entièrement à son jugement, car « qui n'écoute pas l'Eglise de Dieu doit être tenu pour infidèle et pécheur, a dit Jésus-Christ : *Si Ecclesiam non audierit, sit tibi sicut ethnicus et publicanus*<sup>1</sup>. »

Ceux qui refusent de se soumettre aux vérités secondaires enseignées par l'Eglise ne sont point de sincères catholiques ; ils appartiennent aux catholiques libéraux, parce que leur soumission à l'Eglise et à ses enseignements n'est pas complète comme celle des fervents catholiques. En effet, l'Encyclique de Pie IX *Quanta cura*, publiée en 1864, à laquelle fut annexée le *Syllabus*, disait : « Nous ne pouvons passer sous silence l'audace de ceux qui, méprisant la saine doctrine, affirment pouvoir refuser

1. S. Math., xxviii, 17.

sans péché et sans aucun détriment de la foi catholique, obéissance et soumission aux jugements et décrets du Siège Apostolique, lesquels, hors des dogmes de la foi et des mœurs, regardent encore le bien général de l'Eglise, de ses droits et de sa discipline. »

Le Souverain Pontife Léon XIII, dans l'Encyclique susmentionnée du 10 janvier 1890, déclare : « C'est encore un des devoirs des chrétiens, qu'ils se laissent diriger par les évêques et surtout par le Siège Apostolique. »

Il s'ensuit que tous les fidèles et fils sincères de l'Eglise de Dieu s'appellent et s'appelleront toujours *catholiques* sans épithète, parce qu'ils pensent et agissent en tout suivant les enseignements du Pape. Le nom de clérical, ajouté à celui de catholique, leur a été donné par les démagogues et les libéraux de toutes nuances, c'est le fruit de la mauvaise foi et de l'ignorance ; c'est pourquoi les catholiques rejettent cette épithète : le nom de catholiques leur suffit. Les noms de catholiques démocrates, chrétiens démocrates, démocratie chrétienne et libéralisme catholique ne marquent autre chose qu'un état de révolte à l'idée catholique<sup>1</sup>. Le nom de libéral est l'opposé du nom de catholique ; donc ces deux noms, étant contradictoires, ne peuvent s'assembler.

Comment peuvent-ils se dire *vrais catholiques*, ces libé-

1. En Belgique, en Autriche, dans la Haute-Italie et dans d'autres nations surgirent, il y a quelques années, des sociétés catholiques qui se donnèrent le nom de démocratie chrétienne. Les fondateurs avaient eu bonne intention ; mais récemment la démocratie chrétienne s'est montrée peu catholique et insoumise au légitime pasteur. Elle ne fraternise pas avec le socialisme, mais s'en approche de plus en plus, conduite par le souffle antichrétien qui gagne toutes les nations et ne cherche qu'à corrompre l'œuvre catholique.

raux qui osent soutenir qu'il suffit d'obéir au Pape seulement en ce qui regarde la foi et la morale, et que, pour le reste, chacun est libre? Comment osent-ils se dire catholiques sincères, puisqu'ils n'admettent pas la nécessité du pouvoir temporel du Saint-Siège et ne font aucun cas des recommandations et des défenses rigoureuses du Pape, se rapportant soit aux lectures dangereuses et perverses, soit aux actes de la vie privée? Par ses défenses et ses recommandations, le Pape n'a qu'un but : conserver la pureté de la foi et de la morale chrétienne dans la famille et dans la société. Le catholicisme libéral a déjà causé de graves préjudices dans les âmes, dans la société civile et même dans la société religieuse. Nous le disons avec une profonde douleur, ce hideux libéralisme a même pénétré au seuil du sanctuaire. Quelques jeunes ministres de Dieu, quelques religieux soutiennent cette idée, qu'ils croient bonne, et aideront ainsi à renverser le vrai catholicisme.

### ARTICLE III

#### Les catholiques et la parole du Pape

J'entreprends, non sans crainte, de soulever le voile qui cache de nombreuses bassesses indignes d'un catholique sincère, car petit est le nombre de ceux qui aiment à entendre la vérité franche et impartiale. Ils ne s'étonneront pas que j'aie le courage de combattre certains écrivains renommés, dans lesquels la majorité des catholiques plus ou moins libéraux ont placé leur confiance et celle de la société chrétienne. Mais quand je vois le Père des fidèles

se plaindre qu'il n'est pas écouté par le plus grand nombre de ses enfants, quand je vois l'Église pleurer leur trahison, me reprochera-t-on de les prévenir du danger qui les menace? Non! c'est un devoir sacré de fils respectueux et de frère dévoué.

Il me serait doux de faire l'éloge de tous les catholiques, en célébrant leurs vertus, leur zèle et leurs héroïques entreprises. J'éprouve un vif sentiment de douleur en constatant certaines faiblesses, considérées par un grand nombre comme prudence et savoir-vivre. Le mal produit par cette indifférence religieuse est très grand, et peu de voix s'élèvent pour le faire connaître aux fidèles qui en sont atteints. Les libéraux crieront au mensonge et au scandale en m'entendant dévoiler leurs misères; les vrais catholiques comprendront au contraire qu'il faut connaître un mal pour le guérir; or, je ne crains pas de le dire: beaucoup de catholiques bons et pratiquants, et des ecclésiastiques même, s'ils ne sont pas libéraux dans le sens strict du mot, favorisent et mettent en pratique les idées libérales.

Le Pape a exposé mille fois aux catholiques du monde entier l'intolérable condition dans laquelle il se trouve réduit par la Révolution, il a démontré de façon péremptoire que l'indépendance territoriale lui était indispensable pour la bonne administration de l'Église universelle; et les catholiques ont fait fort peu de chose pour obtenir du gouvernement la réparation de tant de torts. Une grande partie des fidèles de toutes les nations éleva la voix contre l'injustice de la Révolution et s'empressa de venir à l'aide du Pape par des offrandes spontanées; mais elle s'arrêta là. Les catholiques italiens ne réclamèrent pas davantage que ceux des autres nations: ils essayèrent seulement

d'obtenir de leurs ministres l'assurance de la pleine indépendance de leur Chef suprême; ils reçurent quelques promesses évasives et s'en contentèrent.

Nous savons tous que, dans les États modernes d'aujourd'hui, c'est le peuple qui fait les lois et gouverne par le moyen des représentants qu'il envoie aux Chambres de chaque pays. Pourquoi les vrais catholiques ne sont-ils pas tous unis pour profiter de leurs droits constitutionnels pour obtenir de leurs gouvernements l'indépendance nécessaire au Souverain Pontife? Si nous ne voyons rien de mal dans cette indifférence religieuse, c'est que désormais l'homme, et même le catholique qui se dit fervent, préfère à tout sa tranquillité et son repos. Cette indifférence a produit de profondes divisions dans les rangs des catholiques. Cependant, quand il s'agit de leurs intérêts personnels ou nationaux, ils ne sont pas indifférents et s'unissent tous pour la défense commune, fondant des comités, créant des réunions publiques et faisant appuyer leurs réclamations par tous les moyens possibles. Mais si les catholiques savent défendre leurs propres intérêts, ils ne s'occupent pas activement de ceux de leurs consciences et ne font à peu près rien de ce qu'ils devraient faire dans l'intérêt de la religion. Il est bien certain que si tous les catholiques s'étaient unis pour demander la liberté du Pape, en faisant valoir tous les moyens légaux qu'ils ont à leur disposition, il n'y a pas de gouvernement constitutionnel qui, à la longue, eût résisté à la demande de tout un peuple réclamant la liberté de ses droits religieux, dont l'observance ne peut nuire en aucune façon à l'Italie; au contraire, elle lui serait d'un grand avantage, parce que la souveraineté civile du Chef suprême de la chrétienté aurait

produit d'une manière stable l'unité véritable du peuple italien et de toute la Péninsule. Mais, au contraire, il est arrivé que les catholiques de presque tous les pays, et principalement de la France, de l'Autriche, de la Hongrie et de l'Espagne, non seulement n'ont pas réclamé, mais encore ils se sont laissé exclure des Parlements et de toutes les branches du gouvernement national pour faire place aux francs-maçons, aux libéraux et aux socialistes, tous hommes sans foi et sans conscience.

Quelques libéraux trop zélés prétendent qu'en demandant l'indépendance territoriale du Pape, on provoque la destruction de l'Italie et de son unité.

Que les libéraux et le ministère public se rassurent : nous ne voulons, au contraire, que l'unité de l'Italie. « Rétablir le Pape indépendant de tout pouvoir civil, disait sagement *l'Osservatore Romano*<sup>1</sup>, ce ne serait pas détruire l'Italie; ce serait un signe manifeste d'unité, une garantie certaine de concorde et une source de bénédiction pour la patrie. »

Mgr Bonomelli, évêque de Crémone, estimé et loué par les libéraux eux-mêmes, a écrit : « La grandeur et le repos de l'Italie n'exigent pas l'unité, pas plus que la spoliation du Pape. L'Italie aurait dans le Pape un point d'appui très fort qui, avec son autorité morale, l'aurait rendue plus grande, plus forte, plus respectée au dedans et au dehors. Mais ceux qui ne l'ont pas voulu reconnaîtront tôt ou tard l'erreur et l'injustice qu'ils ont commises<sup>2</sup>. » Et le savant prélat ajoute : « Je veux le

1. Voir *Osservatore Romano*, 5-6 septembre 1899.

2. Mgr Bonomelli, *Antidote infail'ible contre la fausse science*, appendice II, p. 550, 4<sup>e</sup> édit.

pouvoir temporel du Pape, parce que c'est un droit et une nécessité, dans les conditions actuelles : que les Italiens retournent eux-mêmes au pouvoir temporel du Pape, et ils auront éloigné le danger d'une intervention étrangère, consolidé l'œuvre de l'indépendance nationale, assuré l'unité de l'Italie et ramené à eux l'immense majorité des catholiques<sup>1</sup>. »

Si tout cela ne suffit pas à convaincre de la triste situation faite à l'Église universelle par l'apathie des catholiques, nous citerons des faits contre lesquels rien ne peut prévaloir.

Le Pape a souvent exhorté les catholiques de France à cesser de se diviser en partis politiques et à penser sérieusement au salut de leur patrie ; il leur conseille de prendre une part active aux affaires de leur gouvernement dans les communes, dans les préfectures, et surtout en envoyant à la Chambre de bons et courageux chrétiens. Le saint Pontife croit que c'est le seul moyen de sauver la France de la démagogie et du socialisme, il engage également les autres nations catholiques à agir de même.

Depuis longtemps, il supplie les Italiens restés fidèles à ses conseils de prendre une part active aux élections municipales et administratives pour sauver la nation de la ruine intellectuelle et morale, en purifiant les administrations de toutes les injustices et iniquités. Ce serait là le seul moyen de sauver leurs communes et provinces respectives des gaspillages de la fortune privée et publique. En se mettant au lieu et place des francs-maçons et des sectaires qui se sont emparés de tous les pouvoirs, ils

1. Mgr Bonomelli, *Antidote infallible contre la fausse science*, appendice II, p. 562.

rétabliraient la vie religieuse sociale; en chassant de leur patrie les libéraux socialistes, ils la sauveraient de l'irréligion et de la misère auxquelles elle est réduite depuis si longtemps déjà.

Jusqu'à présent, peu de catholiques ont répondu aux avis paternels du Souverain Pontife, ils n'ont presque rien fait pour le salut de leur foi et de leur patrie. Aussi les sectaires libéraux, qui travaillent ardemment et sans relâche au succès de leur cause, triomphent et espèrent triompher toujours.

Voyez, disent les Italiens libéraux, combien les églises sont remplies de fidèles; cela vous démontre clairement que la grande majorité des Italiens est vraiment catholique; et pourtant dans toutes les élections les libéraux sont élus presque partout. On peut donc, paraît-il, être catholique libéral, c'est-à-dire pratiquer la vertu et être en désaccord avec le Pape. Il est trop vrai, hélas! que c'est cette erreur qui affaiblit le catholicisme dans beaucoup d'esprits en Italie et dans d'autres pays. En attendant, les sectaires et les mécontents restent toujours les maîtres et les gouvernants, ils s'imposent, par leurs paroles et leurs promesses mensongères, à des hommes de bonne foi qui ne s'aperçoivent pas du mal auquel ils coopèrent par leurs votes et leur concours. Si on nous demande quelle est la cause de ce pervertissement moral de la majorité des chrétiens, nous répondrons qu'il y en a deux principales : 1° le manque de foi et de confiance dans la Providence divine; 2° l'égoïsme et l'intérêt matériel. On ne croit plus que Dieu protège ses enfants pour les besoins de l'âme et pour les besoins du corps s'ils lui restent fidèles. Le manque de confiance en Dieu et en sa providence a conduit l'homme au culte effréné du veau d'or,



L'or est le dieu qui guide et gouverne la société moderne. Faites résonner des écus, et vous verrez la balance tomber des mains de la justice; montrez de l'or, et le cèdre du Liban pliera sa cime et se courbera comme le roseau. Répandez de l'argent, et vous verrez se renouveler les tristes exemples de l'histoire romaine : un Sénèque, malgré toute sa philosophie, applaudissant aux déportements d'un Néron, et les partisans de Caton se retournant du côté de César, pour avoir leur place au cirque et leurs faisceaux au Sénat. *Tout* s'achète aujourd'hui parce que *tout* se vend, et la première chose mise à prix, c'est la conscience. Qu'on ne nous dise pas que ces reproches sont des exagérations malveillantes; les faits sont malheureusement là pour nous convaincre de la gravité du mal.

Dans une ville de la haute Italie le comité catholique se réunit pour préparer les élections municipales de 1899. Quelques-uns des membres les plus actifs furent choisis pour obtenir des fidèles leur adhésion à la liste catholique. Un d'eux nous raconta ses démarches; il alla trouver M. le marquis A... : « Je suis entièrement avec vous », dit-il. Nous eûmes la même réponse de beaucoup de gens du peuple et de commerçants : « Nous sommes de tout cœur avec vous, ne désirant qu'une chose, le succès de votre liste. » Notre ami intime, continuant sa propagande, s'en fut trouver l'avocat B..., qui, ayant vu la liste : « Il y a, me dit-il, des cléricaux classés, la commune a besoin de candidats modérés, et non de catholiques purs; du reste, comme il y a des candidats de tous les partis, je ne me range dans aucun pour ne pas perdre ma clientèle. » Cet avocat craignait de diminuer de quelques francs les cent mille francs que lui rapporte le barreau. Est-il catholique? demandons-nous à notre ami.

— Certainement; il va à la messe et il fréquente les sacrements, mais il appartient au nombre des catholiques libéraux modérés qui, pour sauvegarder leurs intérêts personnels, sont prêts à sacrifier tout le reste. » Le baron C..., me dit mon ami, approuve notre liste et, nous souhaitant le succès, il ajoute : « Je suis catholique et je reste avec le Pape, mais je m'abstiens de voter et de prendre part à vos réunions de comités catholiques. — Mais, Monsieur le baron, lui dis-je, si vous êtes catholique et avec le Pape, vous devez aider les sociétés catholiques de vos lumières et de votre expérience. — Écoutez, reprit-il, je vous le dis en toute vérité comme à un ami sincère : vous avez raison; mais, voulant faire une position à mes enfants, je ne le puis; car vous savez que si je vote avec les catholiques, on le saura, et alors les situations militaire, diplomatique et financière auxquelles je destine mes enfants leur seront à jamais fermées. — Je comprends, lui dis-je, vous prétendez rester avec le Pape, et vous n'êtes même pas logique avec votre conscience. » En quittant le baron, je me rendis chez M. D..., caissier dans une banque. « Je suis vieux romain, me dit-il, mais pour ne pas avoir à subir de vexations et jouir en paix de mes modestes appointements, je suis la maxime bien connue dans le pays, et j'appelle « frère » celui qui me donne à manger. » De là je me rendis chez un commerçant qui déclara ne pouvoir voter avec les catholiques, parce que c'était avec les libéraux qu'il faisait le plus d'affaires. M. G... me fit les mêmes objections : « Ma clientèle se recrute surtout parmi les hauts fonctionnaires du gouvernement, tous libéraux, et si je votais avec vous, mon commerce en souffrirait; aussi je m'abstiens. »

« Je vous assure, Monsieur l'abbé, continua mon ami,

que j'ai rencontré plus de la moitié des électeurs catholiques pratiquants, ayant des excuses équivalentes à celles rapportées ci-dessus. Quant aux catholiques libéraux notoirement connus, je ne me suis même pas rendu chez eux. Sur 1500 électeurs inscrits dans mon rayon, parmi lesquels 10 protestants et 3 israélites, 212 seulement ont voté pour la liste catholique; donc, sur 1547 chrétiens, se vantant d'être catholiques purs, la plus grande partie s'abstint ou vota contre nous par la crainte ridicule de préjudices matériels; en somme, *propter pugillum ordei et fragmen panis*, on sacrifie sa conscience. »

A la vue de cette faiblesse humaine, on se sent découragé et tout disposé à laisser les peuples courir à leur ruine sans essayer de leur ouvrir les yeux; mais je ne puis abandonner la lutte, car le Souverain Pontife, notre maître à tous, nous engage à ne pas nous décourager et à travailler sans relâche au salut de nos frères et de notre patrie.

L'appui du clergé, qui serait si utile à notre cause, nous fait souvent défaut; car, eux aussi, objectent qu'ils ne peuvent s'occuper activement d'élections sous peine de s'attirer la vengeance du gouvernement. C'est pourtant de là que devrait venir le bon exemple, car il est bien certain que si les catholiques ne réveillent pas leur foi endormie, le péril est inévitable.

#### ARTICLE IV

##### Les catholiques et les élections politiques

A la suite des événements de 1870, le Souverain Pontife Pie IX défendit à tous les catholiques d'Italie de

prendre part aux élections des députés au parlement, et la Sacrée Pénitencerie a répondu, au nom du Souverain Pontife, aux diverses demandes qui lui ont été adressées : *Non expedit et non licet* ; il n'est pas expédient, il n'est pas permis de prendre part aux élections. Les francs-maçons, les libéraux et les libertaires continuent, par leurs mensonges et leurs séductions, à tromper la grande majorité des catholiques, simples d'esprit.

Léon XIII renouvela la défense de participer aux élections politiques, *pour des raisons d'ordre très élevé*, comme il s'est exprimé dans sa lettre du 14 mai 1895, adressée au Cardinal Vicaire. Cette lettre pontificale, publiée en entier par tous les journaux catholiques de la péninsule, ne pouvait être ignorée d'aucun membre du clergé, ni du peuple, spécialement dans les villes et les centres peuplés. Néanmoins, un très grand nombre de catholiques, particulièrement dans l'Italie méridionale, n'en a pas tenu compte, comme le constate la statistique officielle.

Tout catholique instruit se soumet à cette défense, parce que le Pape est le chef et le maître des consciences. En défendant aux catholiques d'aller aux urnes politiques, il use de son droit, et les fidèles, en y obéissant, accomplissent leur devoir de fidèles. Les raisons d'ordre très élevé de cette défense sont, à notre avis, les suivantes :

1° L'exercice de la souveraineté dans les Etats de l'Eglise appartient de droit au Pape seul. Donc, le Pape n'admet pas que personne s'arroe le pouvoir législatif dans Rome, qu'il ne cesse de reconnaître, et avec lui le monde catholique, pour sa capitale. Rome appartenant à lui seul, le Pape défend encore aux catholiques de venir y faire des lois ou d'y envoyer des représentants pour en faire ; il a, pour cela, l'autorité, et personne ne

peut lui faire un reproche de l'exercer. Donc, le député ou le sénateur qui fait acte de pouvoir législatif, premier élément de la souveraineté dont le Pape fut dépouillé, fait un acte blâmable, à moins d'avoir obtenu le consentement formel du Souverain Pontife.

En cela le vrai catholique doit donc s'en tenir aux enseignements du Pape. Si les droits du Pape ont été violés par la force, la présence du Souverain Pontife est une protestation, et il attend patiemment que la justice de Dieu fasse son œuvre.

2° Le but honnête que les catholiques prétendent poursuivre en s'occupant d'élections législatives, n'étant pas conforme aux enseignements du Pape, ne peut qu'être nuisible à sa cause.

3° Pour justifier le concours des catholiques dans les élections législatives en Italie, on nous donne comme exemple les Etats laïques. Mais ces Etats n'ont d'autre but que l'intérêt temporel du peuple qui peut, en certains cas, se substituer au prince légitime, tandis que, dans l'Etat pontifical, la souveraineté du Pape a non seulement pour but l'intérêt matériel du peuple, mais l'intérêt spirituel de toute l'Eglise, dont le Pape est seul juge souverain. C'est pourquoi on ne saurait enfreindre le droit de cette souveraineté du Pape, basée tout à la fois sur l'ordre juridique et moral de l'Eglise catholique.

4° Le Pape interdit aux catholiques italiens les actes qui constituent et favorisent une politique en contradiction absolue avec les enseignements de l'Eglise, les intérêts nationaux, de l'Italie et le bien-être moral et religieux du monde catholique. C'est pour cela qu'il défend à ses fidèles d'envoyer des représentants auprès d'un gouvernement anticatholique et antipapal.

5° C'est donc un délit et une inconséquence de fournir des armes, des munitions et une aide quelconque à des ennemis avec qui on est en guerre ouverte.

Il est donc bien certain qu'en défendant aux catholiques de prendre part aux élections législatives en Italie, le Pape ne fait qu'accomplir son devoir de guide souverain des âmes. Or, cette abstention de la politique que le Pape réclame des catholiques d'Italie n'est pas une *prohibition absolue* de toute politique (comme le soutiennent à tort un grand nombre d'interprètes de la parole du Pape), mais une prohibition limitée à la *politique libérale*, qui est en contradiction ouverte avec la doctrine et les droits de l'Eglise et du Pape. Cette politique antichrétienne et libérale n'a pour elle que quelques années d'existence, tandis que la politique papale a pour elle dix-neuf siècles de gloire.

L'histoire de ces dix-neuf siècles enseigne que le Pape, par sa politique essentiellement catholique et pratiquement italienne, a fait l'Italie chrétienne, civilisée, scientifique, littéraire et artistique. Il pourrait donc la faire *une* comme elle doit être, comme elle peut être, et comme elle veut être.

La polémique insensée que l'on fait contre la politique papale, en l'accusant de vouloir détruire l'unité italienne, n'est que mensonge, car on ne peut mettre en doute que si le Pape appelle tous les Italiens à sa politique, il ne le fait que pour empêcher la ruine de l'Italie.

Ce fut Pie IX qui, le premier, émit l'idée de l'unité nationale et politique de l'Italie sans détriment pour l'Eglise et avec tous les avantages de la religion ; le glorieux Léon XIII aurait déjà consolidé cette unité nationale des Italiens s'il n'avait été entravé par la politique des

libéraux. Cette politique antichrétienne et antisociale est reconnue par ses auteurs mêmes comme contraire aux véritables intérêts de la foi et de la patrie, ce qui faisait dire à Victor-Emmanuel : « Nous serions bien bêtes si nous faisons pour nous ce que nous faisons pour l'Italie. »

Donc, les catholiques italiens doivent comprendre que l'interdiction du Pape de s'occuper d'élections législatives est basée sur le simple sens moral qui interdit de fournir des armes à son ennemi.

En défendant aux catholiques italiens de se ranger sous les emblèmes révolutionnaires et libéraux, il les engage à s'organiser en phalanges serrées hors des rangs ennemis, et à faire une politique exclusivement chrétienne, papale et sociale ; il leur conseille de défendre *viribus unitis*, autant qu'il est possible, la cause de Dieu, de l'Eglise et de la patrie, ces causes sacrées que la politique maçonnique et libérale poursuit de sa haine pour arriver ainsi à son but : la ruine de la société moderne.

Depuis quelques années les libéraux ne cessent d'insister auprès des catholiques pour les pousser aux urnes politiques. Votre abstention, leur disent-ils, porte préjudice non seulement à l'Italie, mais aussi à la religion.

De tels conseils donnés par des ennemis déguisent un piège tendu aux catholiques : on veut les éloigner des avis du Pape, leur faire tenir une conduite libérale afin de s'en servir comme d'un appui pour le libéralisme. Ils nous invitent à aller aux urnes politiques, non pour le bien du parti catholique, mais parce que la désobéissance au Pape serait une grande cause d'affaiblissement pour ce parti, et fortifierait ainsi le parti sectaire et libéral. Ne pouvant plus soutenir l'édifice construit sur des bases antichrétiennes, les libéraux recherchent l'appui

des catholiques qu'ils rejetaient violemment autrefois, disant qu'ils accepteraient plutôt comme députés des démons que des cléricaux. Cette conduite hypocrite est la plus claire apologie du *Non expedit* pontifical. La ligne de conduite suivie jusqu'ici par les catholiques guidés par le Pape est, de l'avis même des libéraux, la plus favorable à la cause catholique, puisqu'ils en constatent les progrès, tandis qu'ils avouent leur faiblesse croissante. Leur politique, basée sur l'irréligion, porte en elle des germes de corruption et de mort. Pourquoi accepterions-nous le rôle de sauveurs dans une cause que nous jugeons condamnée d'avance? Si nous ne voyons pas dans leurs avances l'intérêt hypocrite qui les guide, c'est de notre part le comble de la simplicité et de l'ignorance.

Qui peut nier, nous disent les libéraux, que le désordre politique et financier actuel, de même que l'agitation socialiste qui ruine l'Italie, ne soient dus principalement à l'abstention des catholiques de la Péninsule? N'y a-t-il pas même des catholiques assez naïfs pour dire que si, après 1870, les catholiques étaient allés au Parlement, la Révolution n'aurait pas fait autant de mal à l'Eglise et à l'Italie?

Mais, Messieurs les libéraux et libertaires de toutes nuances, est-ce qu'en France, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Hongrie, en Allemagne, en Angleterre et dans plusieurs autres Etats, les catholiques ne prennent pas une part directe et active au gouvernement de leur propre pays?

Certainement, répondez-vous, et le Pape exhorte même les catholiques de ces pays à prendre une part active aux élections législatives. Depuis seize ans, en Belgique, les catholiques se trouvent au pouvoir; en Allemagne, le Centre dispose du Parlement.



Très bien. Or, comment se fait-il que les francs-maçons, les socialistes, les démagogues, les libéraux de toute espèce font dans ces États ce qu'ils font en Italie et même pire? Comment se fait-il qu'en France le pouvoir est détenu par tout ce qu'il y a de plus antichrétien, anti-social et antifrçais? Encore un pas, et cette vaillante nation reverra une Terreur pire que celle de 1793. Comment se fait-il que l'Espagne se trouve déchirée par de fréquentes révolutions qui menacent de l'entraîner à sa ruine? Comment se fait-il qu'en juin 1899 se sont reproduites à Bruxelles les agitations populaires de Milan en 1898? Pourquoi, avec une majorité catholique dans le Parlement, le gouvernement belge dut-il recourir à la force et en arriver presque à un accommodement avec la Révolution? Donc, si de déplorables malheurs existent dans les autres États, plus encore qu'en Italie, il est évident que ce n'est pas l'abstention des catholiques au Parlement qui les produit, mais bien au contraire la politique franc-maçonnique, libérale, qui, s'étant imposée à toutes les nations, ruine tout, et les libéraux qui désirent l'aide des catholiques pour faire encore plus de mal à la religion qu'ils n'en ont fait jusqu'à présent.

Mais, nous répondent encore les libéraux, vous ne comptez donc pour rien le préjudice que les catholiques occasionnent à la religion en s'abstenant de prendre part aux élections législatives?

Mais alors nous dirons aux libéraux : Vous qui n'avez d'autre Dieu que l'argent, vous êtes les seuls à voir la ruine du catholicisme dans notre abstention. S'il en est ainsi, réjouissez-vous, puisque dans ce cas nous travaillons au profit du libéralisme. En faisant tort à la religion, nous faisons tort à l'Eglise, qui l'inspire, et au Pape,

qui nous sert de guide. Réjouissez-vous donc, francs-maçons ; réjouissez-vous, libéraux, et vous tous qui ne voulez ni Eglise, ni Pape, ni catholicisme, parce que, avec le Pape, il y a les catholiques, qui, selon vous, travaillent avec vous contre l'Eglise et contre cette papauté que, depuis si longtemps, vous vous efforcez d'abolir.

Il y a parmi nous de bons catholiques, même des ecclésiastiques si obstinés à paraître de vieux catholiques, si exaltés, aimant tellement la nouveauté, qu'ils pourraient former la secte des *jeunes catholiques*, assez semblable à la *jeune Italie* de si triste mémoire. Nous voulons devenir législateurs, disent ces braves gens, pour faire le bien, pour travailler à la cause de la religion et de la patrie. L'objection paraît grave, mais au fond ce n'est qu'un captieux sophisme. Le Pape ayant bien pesé toutes les raisons et ayant jugé qu'il était préférable pour les catholiques de s'abstenir d'être électeurs ou élus, personne ne peut mettre en doute que sa haute compétence en une pareille matière ne soit le meilleur moyen d'arriver à faire triompher la cause de l'Eglise si les catholiques suivent avec obéissance les enseignements dictés par son indiscutable autorité.

Les catholiques dont nous avons parlé, au lieu d'écouter la voix de Dieu en la personne du Pape, écoutent Satan, qui les incite à la désobéissance. La désobéissance est la plaie la plus généralisée de nos jours. Elle prend son origine dans l'esprit pervers de critique et de censure, qui altère l'idée fondamentale de l'autorité. Comme l'on ne veut croire que ce que l'on voit et ce que l'on connaît, on ne veut obéir qu'à ce qui plaît. C'est ainsi que le champ catholique se remplit, comme le reste du monde, d'in-

croyants en pratique, de désobéissants, fiers et insubordonnés, qui, en parole, disent croire en Dieu et obéir au Pape, mais en pratique ne croient et n'obéissent qu'à eux-mêmes.

Si ces catholiques qui prétendent être si zélés pour la cause de la religion et de la patrie, regrettant que le Pape ne leur permette pas d'envoyer des représentants à Montecitorio ni d'y aller eux-mêmes, étaient animés d'un véritable zèle, ils feraient d'abord tous leurs efforts pour prendre une part active dans toute l'Italie aux élections administratives et éliminer des conseils municipaux les sectaires et les libéraux pour faire place à de vrais catholiques.

Occupez-vous d'abord de l'éducation chrétienne des enfants, de la bonne administration de la bienfaisance publique et des congrégations de charité dans les provinces, au lieu de gémir de ne pouvoir vous asseoir au Parlement. Voilà des catholiques qui ne réussissent pas à obtenir une majorité dans l'administration des communes, ni dans les sociétés de bienfaisance, ni dans l'enseignement, et qui s'obstinent à croire qu'en se portant aux élections politiques, ils deviendront des législateurs éminents, pouvant diriger à leur gré toute l'Italie et les partis qui la travaillent. Ils n'ont pu obtenir jusqu'ici même un modeste rez-de-chaussée dans l'édifice national, et ils prétendent qu'avec le succès des élections législatives, ils pourront s'élever jusqu'au sommet du monument, d'où ils pourront dominer les hommes et les choses. S'ils n'y ont réussi dans aucun État, comment réussiraient-ils plutôt en Italie?

Mais, reprennent les libéraux, toute action catholique dans les élections municipales est sans effet, si, dans le Parlement, il n'y a pas un parti dirigeant, qui puisse aider l'action catholique administrative.

Croyez-vous donc, leur dirons-nous, qu'il suffirait aux catholiques de se porter aux élections législatives pour que toutes les portes leur fussent ouvertes, et pour faire disparaître leur nombreux ennemis? Croyez-vous qu'une poignée de vrais catholiques à Montecitorio soit le remède universel à tous les maux de l'Église et de l'Italie? Vous êtes bien heureux de croire à l'impossible. Des catholiques libéraux comme vous, il y en a toujours un bon nombre au Parlement; actuellement encore, ils sont au moins deux cents. Qu'ont-ils fait ou que font-ils pour le bien de l'Église et de la patrie? Quel mal n'ont-ils pas fait, au contraire? Et que peut-on espérer de mieux des catholiques qui écoutent si mal les conseils et les exhortations du Pape? Notre confiance dans les catholiques libéraux est encore moindre que celle que nous avons dans les vrais libéraux, nous l'avouons franchement. Le Pape, sur qui repose l'Esprit-Saint, qui le dirige dans la voie du vrai, du juste et du droit chemin, le Pape, dis-je, ne croit nullement à ce remède politique, et vous prétendez en savoir plus que lui? Les hommes politiques de l'Europe, appuyés sur leur grande expérience, lui ont toujours donné raison. Donoso Cortez indique, d'une manière générale, le motif pour lequel il estimait lui-même que les catholiques devaient rester éloignés du pouvoir politique, même dans les autres États, parce que, disait-il, *le pouvoir politique est placé aujourd'hui dans un courant malsain, méphitique, dangereux, qui rend malades ceux qui jouissent d'une bonne santé, loin d'être un remède pour les malades.* Le comte Prosper Balbo ajoutait qu'au point où en sont les choses, on devait craindre d'entrer catholique à la Chambre et d'en sortir libéral; beaucoup d'autres profonds diplomates avaient la même opinion.

Il est certain que les vrais catholiques, n'ayant pas de députés au Parlement italien, se trouvent privés de certains moyens d'autorité et d'influence, exposés à des injustices et entravés dans l'administration communale; mais, lorsqu'ils seront arrivés à bien diriger celle-ci, cette bonne administration municipale exercera plus qu'on ne croit, d'une façon indirecte, une influence salutaire sur la vie politique.

La cause de certaines injustices est due, en grande partie, à des catholiques toujours hésitants, qui ne savent pas persévérer dans l'accord avec leurs frères vraiment convaincus, afin de soutenir et conserver les avantages obtenus.

A peine les catholiques sont-ils parvenus à gagner une commune, qu'aussitôt les sectaires, par leurs menées, réussissent à faire dissoudre le conseil catholique pour le remettre aux mains des francs-maçons. Si aux nouvelles élections les catholiques étaient courageux et fermement résolus, en envoyant leurs frères au poste d'honneur, de voter ou d'obtenir pour eux le plus grand nombre de votes possibles, les choses iraient bien autrement; leurs adversaires succomberaient honteusement. Malheureusement, les catholiques se laissent souvent séduire et effrayer, et, au lieu d'aller de l'avant avec constance et courage, ils abandonnent leur œuvre aux sectaires triomphants.

Ainsi, malgré l'influence acquise au gouvernement par les élections politiques, au préjudice de l'Église et au profit exclusif de la monarchie libérale, on n'a réussi ni à effacer la Papauté ni à consolider l'édifice monarchique, qui, tous les jours, se désagrège davantage; et il y a des catholiques assez peu intelligents pour supposer que, le

jour où les élections législatives leur seraient favorables, ils pourraient relever le trône du Pape.

Soyons sincères. ce n'est pas pour le bien de la foi et de l'Italie que certains catholiques désirent être députés ou avoir des députés au Parlement, mais pour leur propre intérêt, pour favoriser le libéralisme, qui compte sur le vote des catholiques désobéissants à Dieu et au Pape pour se sauver lui-même avec son fragile ouvrage. Doit-on dire pour cela que la plupart des catholiques d'Italie se refusent à écouter le Souverain Pontife au sujet des élections? Loin de nous cette triste opinion du peuple italien. Nous sommes convaincu que la plupart des catholiques d'Italie obéiraient volontiers aux conseils du Pape s'ils en avaient une connaissance exacte. Malheureusement, le peuple des villes et des campagnes, presque partout foncièrement catholique, ne lit aucun journal, de sorte qu'il ignore complètement les prescriptions du Souverain Pontife; dans les villes, les ouvriers ne lisent que des journaux libéraux et sectaires; ils n'ont ainsi qu'une connaissance très imparfaite des injonctions pontificales. Dans les classes moyennes et supérieures, les prescriptions du Souverain Pontife ont été plus connues, mais par des libéraux qui n'en ont tenu aucun compte. On nous demandera : Comment une aussi fatale ignorance a-t-elle été possible chez la plupart des catholiques italiens jusqu'à la fin de l'année 1898? Voici comment : de trop rares évêques communiquèrent, soit officiellement, soit officieusement, aux curés et aux prêtres de leur diocèse les décisions de la Pénitencerie ainsi que la lettre du Saint-Père du 14 mai 1895, contenant des dispositions analogues pour leur exécution. Sous prétexte qu'ils n'avaient reçu de la chancellerie épiscopale aucune instruc-

tion à ce sujet, les prêtres, qui connaissaient les volontés du Pape par les journaux catholiques, n'en instruisirent pas leurs fidèles. Le peuple, ignorant ces volontés, se crut libre d'agir dans le sens qu'il jugeait le plus convenable pour ses intérêts, et, de bonne foi, il s'abstint dans les élections municipales et se porta en masse aux élections législatives. Il y eut même plusieurs membres du clergé, spécialement dans l'Italie du Sud, qui, soit par ignorance, soit par une certaine sympathie pour le libéralisme, ne rougirent pas de courir avec le peuple aux élections politiques. Voilà comment les exhortations de Pie IX ne furent pas observées par la plupart des catholiques italiens. On nous dira que c'est là une exagération et une calomnie; malheureusement, ce n'est que trop vrai. Les statistiques officielles nous disent qu'à Naples et en Sicile, aux élections politiques, il y avait jusqu'à 90 o/o des électeurs qui votaient; dans les autres parties de l'Italie ils étaient d'environ 50 o/o; cependant, tout le monde sait que plus de 90 o/o de la population italienne est catholique, non seulement de nom, mais de fait. Pourquoi cette désobéissance d'un si grand nombre de laïques, influents et de membres du clergé, lorsque tous devraient suivre les instructions du Chef de la catholicité?

Ces catholiques ne pensent peut-être pas mal faire, mais ils agissent par fausse prudence. On aime la vie tranquille, sans ennuis; on craint les vexations, la diminution ou la perte de son traitement; en un mot, c'est l'égoïsme qui réduit le plus grand nombre au silence.

Mais où se retrouve chez nous, catholiques du XIX<sup>e</sup> siècle, ce saint zèle des apôtres de Jésus-Christ, des chrétiens des premiers siècles, de nos aïeux, qui considé-

raient la liberté de l'Église et le salut de l'âme avant tout intérêt matériel ?

Pour encourager les défenseurs de la gloire de Dieu et réveiller ceux qui s'étaient assoupis, la voix du Vatican s'est fait solennellement entendre ; Léon XIII, gardien vigilant de l'Église et de la société chrétienne, publia, le 5 août 1898, l'incomparable lettre Encyclique adressée aux évêques, au clergé et au peuple italiens, dans laquelle il détruit pour toujours les sophismes des sectaires du libéralisme et des soi-disant catholiques, libéraux et modérés. En effet, le Pape, docteur de toute l'Église, proclame que *les catholiques italiens, précisément parce qu'ils sont catholiques, ne peuvent cesser leurs efforts, tant qu'on n'aura pas rendu à leur Chef suprême l'indépendance nécessaire et la plénitude de la liberté vraie et effective... ils ne pourront jamais, sans violer leurs devoirs les plus sacrés, concourir à le soutenir* (l'ordre actuel des choses en Italie) *par leur adhésion et leur appui*. Pour convaincre davantage les ennemis de l'Église et corriger ces catholiques qui pactisent avec le libéralisme, le Pape proclama la vérité catholique dans toute sa clarté, en ajoutant : *Demander aux catholiques un concours positif au maintien de l'état actuel des choses* (comme serait de prétendre qu'ils se portent aux urnes politiques, au Parlement, etc.), *ce serait une prétention déraisonnable et absurde, parce que ce serait leur refuser le droit d'obéir aux enseignements et aux préceptes du Siège Apostolique, et au contraire les obliger à la conduite opposée, et à se départir de la conduite des catholiques de toutes les autres nations*.

En récapitulant dans une synthèse admirable ce que le Saint-Siège a toujours enseigné, le Souverain Pontife vise à la restauration religieuse et sociale de la nation et



surtout du peuple, vers qui doit tendre l'action de tous les vrais catholiques, et particulièrement du clergé de la péninsule. Mais citons les paroles mêmes du souverain guide de l'Église, qui n'ont besoin d'aucun commentaire : *C'est pourquoi, dit-il, l'action des catholiques dans le présent état des choses, demeurant étrangère à la politique, se concentre sur le terrain religieux et social, et vise à moraliser la population, la rendant obéissante à l'Église et à son Chef, l'éloignant du danger du socialisme et de l'anarchie, lui inculquant le respect au principe de l'autorité et soulageant ses misères par les œuvres nombreuses de la charité chrétienne.*

Ce mémorable document pontifical, admirable de clarté et de simplicité, adressé par le Pape à tous les évêques des diocèses italiens, et transmis officiellement par ceux-ci à tous les prêtres et directeurs d'âmes, pour être ensuite porté à la connaissance de tous les fidèles, doit être médité par tous sans exception et devenir la règle sûre et certaine de l'action catholique dans toute l'Italie. Les membres du clergé ne pourront plus prétexter de n'avoir pas reçu les instructions de l'autorité supérieure pour instruire les fidèles confiés à leurs soins sur la manière de se comporter dans la restauration religieuse et sociale de la patrie.

Espérons que la parole et les ordres du Pape, parvenus maintenant à tous les catholiques, ne resteront pas lettre morte; toute tergiversation, toute excuse, tout dissentiment relatif à l'enseignement du Vicaire du Christ cesseront entièrement et pour toujours, non seulement parmi les catholiques d'Italie, mais parmi ceux des autres nations s'ils veulent être membres de l'Église de Dieu. Pour les Italiens, Rome a parlé avec assez d'autorité sur la manière

de se conduire; donc, toute controverse doit cesser : *Roma locuta est : causa finita est.*

L'archevêque de Turin, M<sup>gr</sup> Richelmy, aujourd'hui cardinal de la sainte Église, en communiquant au clergé et aux fidèles de son diocèse l'Encyclique papale du 5 août 1898, écrivait : « Plût au ciel que tous écoutassent et comprissent la parole du Pape, et qu'aucun de vous ne se laissât tromper par les perfides tergiversations des mécontents et des hypocrites ! Lisez avec une respectueuse attention tout ce qui est contenu dans l'auguste document, et vous avouerez avec moi qu'il est difficile de dire ce qui est le plus admirable, de la sagesse ou de la clarté de son contenu. »

Après avoir parlé ainsi, ce zélé pasteur ajoutait : « Le Pape a trop bien accompli sa tâche : tout commentaire est inutile. Il est de notre devoir maintenant d'y répondre par l'obéissance, avec la plus sincère reconnaissance et d'adresser en même temps au ciel de ferventes prières pour que la bénédiction de Dieu féconde et rende prospère l'œuvre d'un tel Père<sup>1</sup>. »

Si les catholiques d'Italie n'arrivent pas à mettre en pratique les exhortations et les ordres du Pape, la faute en sera surtout au défaut d'activité, de direction, d'organisation, au manque de l'initiative qui doit surtout venir des personnes influentes, tenues les premières à donner le bon exemple dans la lutte pour la défense commune de la foi et de la patrie. Le peuple italien, spécialement celui de la

1. Nous aurions voulu citer les lettres pastorales des évêques à leurs fidèles, au sujet de cette importante Encyclique, mais nous n'avons pu en retrouver d'autres dans les divers journaux que nous avons eus sous la main.

province, est encore, Dieu merci, profondément religieux; malheureusement, ce qui lui a manqué jusqu'ici, c'est une direction dévouée et autorisée pour le conduire par la parole et par l'exemple à lutter constamment contre la secte libérale et son œuvre.

Aujourd'hui plus que jamais, on voit s'accomplir la parole du Sauveur : *Filii hujus sæculi prudentiores filiis lucis*. Les impies suivent une tout autre voie que celle suivie par la plupart des catholiques de l'Europe, et particulièrement les catholiques de race latine. Voyez comme les révolutionnaires et les ennemis de la société chrétienne cherchent partout de nouveaux prosélytes, fondent des ligues, des comités, des associations, des sociétés de tout genre, et ne se donnent aucune trêve pour arriver à leur but, qui est la ruine de la société chrétienne.

Et les catholiques, qu'ont-ils fait jusqu'ici? *Multi dormierunt somnum suum*; ils se sont endormis presque tous du sommeil des morts. Il est grand temps que, dans tous les villages, les villes, partout enfin, les vrais catholiques secouent leur torpeur et leur inertie, s'unissent sous la direction prudente des prêtres et des évêques en phalanges compactes, pour travailler avec l'aide de Dieu, d'après les instructions du Pape, à la restauration de la religion et de la vie chrétienne et sociale de leur pays.

## ARTICLE V

### Les catholiques et la presse

La presse qui a rendu de si grands services au monde entier et à la civilisation chrétienne, s'étant livrée en

grande partie aux ennemis de la religion, est devenue la vraie plaie des peuples et des nations, semant dans tous les rangs de la société civilisée le germe de la plus honteuse et arrogante impiété. Lentement, le cœur et l'esprit des lecteurs sont empoisonnés par des publications coupables qui détruisent en eux l'idée religieuse et morale. La secte judéo-maçonnique, pour mieux battre en brèche le catholicisme, auquel elle a juré une haine éternelle, s'est emparée de la presse et s'en sert comme d'un moyen très puissant pour détruire la société chrétienne. Dans ce but, cette secte redouble d'efforts chaque jour, multipliant le nombre des livres, romans et journaux impies et immoraux qu'elle jette en pâture à vil prix et par millions d'exemplaires à la foule de tout âge, de tout sexe et de toute condition. Semblables à des armées de sauterelles, ces feuilles volantes souillent toutes choses, s'attaquent à la religion, à l'Église, à Dieu lui-même.

Comme une mère tendre et dévouée, la sainte Église, par l'organe des Pontifes romains, guides vigilants du troupeau du Christ, suivant en cela l'exemple laissé par les saints Apôtres, a toujours essayé d'éloigner les fidèles de ces productions littéraires pernicieuses et malsaines des ennemis de la foi. La lecture de ces ouvrages corrupteurs a été sévèrement défendue; cette défense est imposée non seulement par la loi divine et ecclésiastique, mais par la loi naturelle elle-même.

Le grand Léon XIII, ayant conscience des ravages occasionnés par la mauvaise presse au sein de la société, n'a jamais cessé un instant de rappeler à ses fidèles l'obligation rigoureuse de s'abstenir de lire des livres et journaux pervers qui allument dans les foules des passions brutales et honteuses et éteignent en elles les sentiments reli-

gieux. Enfin, pour enrayer le mal profond fait dans le monde par la presse sectaire, le Pape a recommandé aux fidèles de toutes les nations et spécialement aux Italiens la lecture des bons livres et des journaux vraiment catholiques, les exhortant à prêter un vaillant concours à la diffusion de la bonne presse.

Voici les paroles du Souverain Pontife dans l'Encyclique du 15 octobre 1890 : « C'est un devoir pour les fidèles de soutenir efficacement la presse catholique, soit directement en concourant à la soutenir et à la faire prospérer, soit en refusant ou en retirant toute faveur à la mauvaise presse, et en cela nous croyons que jusqu'ici on n'a pas fait assez. »

Le journalisme catholique est actuellement la voie nécessaire et même indispensable pour opérer la restauration religieuse et sociale chez les nations corrompues par la presse sectaire et libérale. Mais, pour être vraiment utile, le journalisme ne doit pas seulement se garder du libéralisme : il doit être vraiment catholique, c'est-à-dire *intransigeant*, sans compromission, sans transaction avec l'erreur, parce que celui qui s'attache à défendre et à soutenir la vérité et la justice favorise l'ordre et le bien-être civil et religieux parmi les peuples.

Les journaux catholiques vraiment sincères doivent suivre en tout les enseignements du Pape, s'y conformer avec courage et constance sans se détourner de la voie tracée. Ils doivent travailler au développement graduel d'un programme concret et défini sur tous les points qui constituent le lien entre le laïcisme et l'Église catholique. Ces points principaux sont la moralité publique, la liberté et l'indépendance du Pape, l'éducation religieuse de la jeunesse, la restauration de l'économie chrétienne, le

repos du dimanche, l'organisation catholique, les élections administratives, l'abstention de la politique, la revendication des droits ecclésiastiques, l'institution de comités et de sociétés ouvrières, etc... Voilà ce qui constitue le fond de la presse catholique. Le Pape et l'Église condamnent avec juste raison, sous peine d'encourir les rigueurs de la justice divine, la lecture des livres et journaux impies, menteurs et libertaires, parce qu'ils corrompent la foi et les bonnes mœurs du lecteur. Comme remède salutaire contre l'impiété de la presse antichrétienne, le Saint-Père recommande instamment la lecture des livres et publications franchement catholiques. Quel serait le catholique assez téméraire, assez ennemi de lui-même pour refuser son obéissance au Vicaire de Dieu? Hélas, nous éprouvons un sentiment de vive angoisse à la vue du petit nombre de ceux qui mettent en pratique ces sages conseils, et on peut dire : *Rari nantes in gurgite vasto*.

Nous ne parlons pas ici du peuple catholique des campagnes, occupé du matin au soir aux travaux champêtres, ne lisant pour ainsi dire pas de journaux; nous voulons parler surtout du peuple des villes, les nobles, les bourgeois, les commerçants, les ouvriers. Chez ces derniers, le pur sentiment catholique s'est tellement atrophié que l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que les quatre cinquièmes de ces catholiques, la plupart bons et pratiquants, ne se font aucun scrupule de conscience et ne rougissent pas de lire des journaux sectaires et libéraux, réservant un mauvais accueil aux journaux vraiment catholiques, lesquels ne peuvent tenir longtemps, faute de lecteurs et d'abonnés et de personnes dévouées à la bonne presse. Ce n'est malheureusement pas une exagération, mais une vérité trop évidente. Si le lecteur

voulait se rendre compte par lui-même de ce pervertissement religieux et social du plus grand nombre des familles catholiques, depuis la plus humble jusqu'à la plus élevée, et cela dans presque toute l'Europe, qu'il pénètre dans la vie privée et qu'il examine un peu ce qu'on y lit. Il verra d'abord entre les mains des avocats, des médecins, des architectes, des ingénieurs, le *Secolo* de Milan, *la Riforma*, *l'Italia del Popolo*. Plus loin il verra le *Corriere della Sera*, le *Popolo Romano*, le *Secolo XIX*; il apercevra des politiciens lisant fiévreusement la *Tribuna*, la *Perseveranza* ou *Roma di Napoli*; des jeunes gens ou des étudiants lisant le *Don Chisciotte*, le *Guerin Meschino*, le *Messaggero*, le *Caffaro* et vingt autres feuilles du même genre; il les trouvera entre les mains des jeunes filles, des commerçants, des pères de famille. L'ouvrier s'en va à son travail, son outil sur l'épaule et l'*Avanti* sous le bras; ce sera sa lecture spirituelle le soir après le dîner. Entre les mains de mères de famille et de délicates jeunes filles il apercevra des journaux illustrés, certains livres avec des gravures dont tout lecteur honnête détournera les yeux. Voilà ce qu'on voit non seulement dans toute l'Italie, mais dans presque tous les pays d'Europe; ce qui nous fait dire avec le prophète : *Fode parietem et videbis abominationem desolationis*.

Demandez-leur, à toutes ces personnes, si elles sont croyantes ou athées. Elles vous répondront, offensées : « Est-ce à nous que vous adressez une pareille question? Nous sommes catholiques et nous pratiquons la religion comme Dieu l'ordonne; nous ne sommes pas des impies. »

Mais alors pourquoi lisez-vous des publications qui troublent votre sens moral et sont défendues par l'Église? —

C'est pour nous tenir au courant de ce qui se passe dans le monde, nous disent-ils. Les principes religieux sont trop bien enracinés chez nous pour que notre opinion puisse changer. — Mais alors pourquoi ne lisez-vous pas l'*Osservatore Romano*, l'*Unità Cattolica*, l'*Osservatore Cattolico*, la *Voce della Verità*, l'*Eco d'Italia* et cent autres très bons journaux catholiques qui donnent aussi bien que les journaux libéraux, sinon mieux, les nouvelles du monde entier? — Ces journaux, nous expliquent ces extraordinaires catholiques, sentent la sacristie de trop loin; le sermon de notre curé, le dimanche, nous suffit. Pourquoi les lirions-nous quand les prêtres eux-mêmes ne les lisent pas? Ils sont d'ailleurs sans nouvelles, insipides et ne nous amusent point.

La vraie raison qui éloigne les catholiques de la lecture des bons journaux, c'est que ceux-ci, s'abstenant de détailler les scandales du jour, ne peuvent satisfaire la curiosité, la légèreté d'esprit, le goût corrompu qu'on rencontre malheureusement chez la plupart des catholiques. Si on supprimait des journaux sectaires les attaques contre la religion et l'Eglise, et les scandales dont ils sont remplis, les nouvelles intéressantes qu'on y trouverait se réduiraient à rien.

Nous avons cependant remarqué une lacune dans les journaux catholiques d'Italie et de l'Etranger : il s'agit de la *Chronique commerciale*. De nos jours, ils sont très nombreux, ceux qui s'adonnent au commerce, et, par suite, recherchent les journaux qui leur font connaître le prix des denrées du pays et des denrées coloniales ainsi que tout ce qui se rapporte au mouvement commercial actuel. Nous espérons que les journaux catholiques accueilleront notre avis et donneront plus régulièrement



la chronique commerciale, qui non seulement complétera le journal, mais augmentera le nombre des abonnés, qui n'auront plus besoin de rechercher dans d'autres journaux les renseignements qui leur sont indispensables. Chacun touche du doigt les ravages terribles occasionnés par les lectures mauvaises dans la jeunesse des deux sexes. La cause d'un si grand mal est due malheureusement aux pères et mères, aux chefs de maison, aux patrons d'hôtels, aux directeurs de magasins, qui ouvrent leurs maisons à ces publications et journaux corrupteurs. Cette conduite leur est dictée souvent par la crainte de passer pour des cléricaux, et l'espoir de donner ainsi plus de relief et de stabilité à leurs maisons et à leurs affaires. Ils sont si aveuglés par l'erreur et le vice, qu'ils ne se rendent pas compte que le libéralisme et l'impiété n'ont jamais rien créé de stable, mais au contraire n'ont produit que des larmes et des ruines.

Les libéraux nous donnent en cela un exemple que nous devrions suivre. Pendant les séjours que j'ai faits en Italie et dans les autres Etats de l'Europe, je n'ai jamais vu entre leurs mains aucun journal catholique. Ne croyez pas que la raison de cette abstention soit due à l'insipidité des journaux catholiques ; non, ils ne sont que logiques avec eux-mêmes dans leur haine contre l'Eglise et la société chrétienne ; ils s'évitent en même temps les remords de conscience que pourrait provoquer la lecture des bons journaux.

Que dire de ces catholiques inconséquents qui s'imaginent que les mauvaises lectures n'ébranleront pas leur foi et leur morale ? N'est-ce pas attendre l'impossible ?

## ARTICLE VI

## Nécessité de l'union entre catholiques

Malgré cette défection d'un grand nombre de catholiques, il y a encore en Italie et en dehors de l'Italie une assez forte légion de prêtres et de laïques qui écoutent et suivent les conseils du Souverain Pontife et des évêques, et se font les défenseurs intrépides des principes sacrés proclamés par le Vicaire du Christ. Ils défient les haines furieuses des sectaires, ne craignant ni le ridicule ni le mépris, travaillant sans relâche à l'union des catholiques pour lutter contre la révolution, qui menace la religion et la patrie.

D'heureux succès ont été obtenus par ces invincibles champions, dans ces derniers temps, spécialement dans l'Italie septentrionale, citadelle du radicalisme. C'est une consolante constatation, mais que de conquêtes sont encore à entreprendre ! Et quelle tristesse de voir tant de millions de catholiques indifférents et inactifs ! Que les nobles défenseurs de l'Évangile ne se découragent pas au milieu des nombreux obstacles semés sous leurs pas par les ennemis de la foi ; ils ont avec eux le Christ et son Vicaire sur la terre ; qu'ils luttent énergiquement, et tôt ou tard la vérité sera triomphante.

A ceux qui dorment, saint Paul crie : *Hora est jam de somno surgere*. Cessons de dormir, secouons notre torpeur et formons une digue contre le torrent dévastateur.

Que tous les vénérables évêques marchent au premier rang ; à eux le poste d'honneur ; au second rang les prê-

tres, à la tête des foules, suivront leurs chefs pour livrer le combat chrétien.

Confiants en Dieu et dans sa sainte cause, qu'ils défendent courageusement par tous les moyens justes et légaux les droits sacrés de l'Eglise et de la vérité parce que : *Salus populi suprema lex*. En agissant ainsi, l'impiété sera vaincue. Rallions-nous au Pape ; seul il a la parole de vie qui a sauvé le monde dans le passé et le sauvera dans l'avenir.

Eclairés depuis dix-neuf siècles par la lumière de l'Evangile, les Etats de l'Europe ont grandi puissants et forts par la civilisation. Mais leurs chefs, acquis aujourd'hui au judaïsme maçonnique, ont substitué aux lois éternelles de Dieu les principes révolutionnaires de 1789. Mais quelles en ont été les conséquences ? La malheureuse humanité, ayant répudié la lumière divine, s'est embarassée dans une foule de grossières erreurs. Elle est tombée dans les ténèbres, et des gouffres menaçants sont ouverts sous ses pieds. Elle cherche la lumière, qu'elle ne trouve pas, car elle refuse de retourner à Dieu : elle ne veut pas demander son secours et s'écrier : *Domine salva nos, perimus* ; et cependant ce n'est que là que se trouve pour elle le salut.

Grâce aux lois antichrétiennes qui régissent les Etats de l'Europe, l'homme ne rencontre depuis sa naissance jusqu'à sa mort que l'irréligion et l'impiété semées sur son chemin et les mauvais exemples de toutes sortes qui le conduisent fatalement à une irréparable perte.

L'éducation chrétienne de l'enfance étant le premier obstacle à la perversion des individus et des peuples, les sectaires se sont prévalus du pouvoir qu'ils exercent dans tous les pays pour lui substituer l'éducation laïque et irré-

ligieuse, qui prédispose l'enfance au vice sous toutes ses formes. Ces intelligences jeunes grandissent avec l'amour du plaisir et la révolte dans l'âme. C'est le but que se proposent les sectaires pour détruire le catholicisme et créer ainsi une société nouvelle incroyante et païenne.

Dequaire, un des principaux francs-maçons français, dans une conférence faite à Mende (Lozère), le 4 juin 1899, résumait lui-même en ces termes ce qu'il avait exposé dans cette conférence sur l'école laïque : « L'école laïque est un moyen de guerre contre le catholicisme ; si l'élève reste croyant, c'est qu'il n'aura pas profité de l'enseignement du maître. L'école laïque est un système dans lequel, si nous faisons entrer un enfant chrétien, il doit en sortir un renégat. L'école laïque n'aura rien enseigné à l'enfant si elle ne lui apprend pas à se révolter contre les prêtres. »

Non contente de perdre la jeunesse par le mariage civil et le divorce, l'impiété veut encore détruire la famille chrétienne en en chassant Dieu, qui en est le fondement et le soutien. Ces impies, haïssant tout ce qui est catholique et religieux, veulent convertir le monde au paganisme. Tournant en ridicule les pratiques religieuses, ils attaquent la vertu, tendent mille pièges à la pudeur et applaudissent au vice ; ils écartent les honnêtes gens des meilleurs emplois pour les donner aux francs-maçons. On insulte les choses les plus saintes : on enseigne que l'homme n'est qu'un animal un peu plus civilisé que les autres ; c'est pourquoi, une fois mort, on l'enterre ou on l'incinère comme un animal quelconque.

Il y a plus. Le sacerdoce lui-même est en butte aux attaques de l'enfer, qui redouble d'efforts et de malice pour le détourner de la voie du devoir. Il souffle sur le clergé

séculier et même sur le clergé régulier un vent de rationalisme et d'esprit mondain qui inspire des inquiétudes à l'épiscopat. Sous prétexte de les mettre en harmonie avec les idées du jour, de leur faire embrasser le progrès, on les éloigne de l'autel et de la saine doctrine. Ces aspirations nouvelles, ces tendances du siècle qui ont germé dans des cerveaux turbulents, ambitieux, et peu instruits des choses de la foi, ont donné au sanctuaire ce que l'on appelle des abbés démocrates. Il n'y a pas longtemps, dans une conférence populaire tenue à Rome, le cardinal Parocchi disait : « Les évêques sont très inquiets de l'agitation provoquée par ces abbés qui vont en civils. Ils abandonnent le confessionnal et la chaire pour courir aux clubs, aux meetings, et même au théâtre ; sous prétexte de relever le peuple, ils s'abaissent jusqu'à son niveau<sup>1</sup>. »

C'est là précisément le but visé par les sectaires, comme le laissait entendre le franc-maçon Vindice à Nubio et à ses compagnons, lorsqu'il leur écrivait, dès le 9 août 1838 : « Savez-vous quel est le vrai moyen de n'avoir plus de catholiques ? C'est de rendre les cœurs vicieux, et on n'obtient la corruption du peuple que par la corruption du clergé, et la corruption du clergé en rendant le prêtre oisif, dissipé et politicien, et en l'éloignant du travail, de la vertu et de l'autel<sup>2</sup>. »

Que font la plupart des catholiques en présence d'un mal aussi grave et aussi étendu ? Ils dorment au milieu d'un incendie qui dévore et détruit tout. De grâce, réveil-

1. Voir *l'Américanisme et la Conjuration antichrétienne*, par l'abbé Henri Delassus, Lille, 1899, p. 410.

2. Voir Créteineau-Joly, *l'Église Romaine*, etc., t. II, l. III, p. 148.

lons-nous tous et serrons-nous autour du Pape, et disons-lui de tout cœur : *Domine salva nos, perimus* ; lui seul peut nous sauver et il nous sauvera, à condition que nous suivions ses conseils ; *quodcumque dixerit vobis, facite*<sup>1</sup>. En dehors de l'Église enseignante, il n'y a qu'erreur et mensonge.

Si nous insistons si fortement sur la nécessité pour tous les catholiques, et surtout pour les catholiques italiens, de se conformer scrupuleusement aux avis du Saint-Père, c'est que là seulement est la lumière. Vicaire infallible de Jésus-Christ, lui seul possède la vérité que lui enseigne l'esprit de Dieu. Il est indispensable que les prêtres, les religieux et le peuple chrétien tout entier, de concert avec leurs évêques, travaillent avec ardeur, en s'en rapportant scrupuleusement aux prescriptions du Pape, à combattre les funestes et perverses doctrines du libéralisme, ainsi que les fausses maximes que certains écrivains dangereux masquent sous les apparences du catholicisme ; et qu'à la propagande si active faite par les sectaires au moyen de revues, d'opuscules et de journaux, les catholiques opposent des revues, des brochures et des journaux catholiques.

Nous ne pouvons trop déplorer l'indifférence de la plupart des catholiques lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts les plus sacrés. Ils se lamentent à la vue du mal qui grandit, de la société qui chancelle ; mais lorsqu'il s'agit d'un peu d'activité personnelle, de quelque sacrifice à faire, d'un peu de courage en face de l'ennemi, c'est alors qu'on voit combien peu de catholiques sont fermes dans leurs opinions et savent tenir haut l'étendard du Christ.

1. Saint Jean, II, 5.

Et cependant l'ennemi travaille à augmenter les divisions entre les catholiques ; il les effraie par des menaces ; et, profitant alors de leurs défaillances et de leurs discordes, il poursuit avec plus d'ardeur son œuvre de haine et de destruction.

Si l'existence de l'Eglise reposait entre les mains des hommes, ils l'auraient détruite mille fois déjà, tant la pauvre humanité est variable ; mais nous n'éprouvons aucune crainte, car l'Eglise est entre les mains du Tout-Puissant, qui la guide et veille sur elle ; elle a existé, elle existe et elle existera toujours. Ce qui nous remplit de tristesse, c'est ce grand nombre d'âmes qui se perdent par leur propre faute et leur aveuglement en s'éloignant des enseignements de l'Eglise.

L'action efficace du clergé, d'autant plus puissante que les prêtres ont pour eux la science et la sainteté de la vie, est absolument indispensable pour éclairer, conseiller et diriger les fidèles suivant l'ordre de Dieu, qui veut que les apôtres soient la lumière du monde et le sel de la terre.

Le clergé catholique, pénétré de la grandeur et de l'étendue de sa sublime mission parmi les hommes, les édifiera par la pureté de sa vie, par un zèle ardent, ennemi des honneurs, des dignités et du bien-être personnel ; il assurera ainsi le triomphe des intérêts de Jésus-Christ, de l'Eglise et des âmes.

## ARTICLE VII

### Utilité des sociétés catholiques

Que peut-on faire pour empêcher que le torrent ne détruise tout ? nous demandera-t-on. Nous l'avons dit, et

nous le répétons encore : il est indispensable tout d'abord de secouer notre indolence. Le Souverain Pontife nous a dit mille fois : « Le temps n'est pas au repos, mais bien à l'action et à la lutte constante. » Il faut ensuite éloigner les divisions et les malentendus, n'avoir qu'une seule pensée et une seule volonté pour coopérer tous avec entente à la restauration sociale et religieuse. Il est surtout indispensable que tous restent scrupuleusement attachés aux ordres, aux conseils et aux directions du Pape, de l'épiscopat et du clergé.

Il y a plus ; notre chef Léon XIII n'a pas cessé un seul instant d'exhorter ses enfants, répandus dans le monde, particulièrement ceux d'Italie et de France, à travailler sans cesse pour opposer à la secte libérale une ligue universelle de tous les catholiques, dans le but de sauvegarder la foi menacée par la révolution cosmopolite.

Dans l'encyclique du 15 février 1882, adressée à l'épiscopat italien, le Saint-Père disait : « Ceux qui aiment la religion catholique doivent comprendre qu'il est plus que jamais temps de ne pas s'abandonner à l'indifférence et à la paresse, parce que l'on sera d'autant plus vite opprimé que l'on s'est abandonné à une assurance insensée. » Dans sa lettre du 15 octobre 1890, adressée aux évêques, au clergé et au peuple italiens, le Saint-Père a répété les mêmes vérités.

Dans celle qu'il écrivait le 8 décembre au peuple italien, il exhortait tous les catholiques à s'unir pour opposer aux associations des sectes les associations catholiques et en particulier les comités diocésains et paroissiaux et les congrès catholiques. Par son bref du 24 août 1895, Léon XIII établit que toutes les sociétés et les comités catholiques d'Italie, sans abandonner leur sphère d'action



respective, doivent suivre la ligne de conduite tracée par les congrès.

Avec des ordres aussi opportuns, aucune hésitation n'est possible ; jetons-nous donc résolument dans la lutte, sans faiblesse. Que partout, dans les villes et les villages, on crée des comités, des sociétés ouvrières, des cercles pour la jeunesse, des salons de lecture pour la presse catholique, des pèlerinages, des conférences périodiques, des congrès catholiques, etc. Les évêques, les prêtres, les laïques influents, doivent les premiers donner l'exemple de l'organisation, fermement résolus de ne jamais accepter d'accommodement avec les ennemis de la foi.

Dans son mandement pour le carême 1896, l'archevêque de Pise disait : « Nous manquerions à notre devoir de pasteur, et vous, mes frères, vous manqueriez aussi à votre devoir, si nous ne secondions pas l'ordre de la Providence divine, qui nous ouvre sous la forme de ces comités un nouveau champ de combat et de gloire pour Jésus-Christ, pour le Pape, pour l'Eglise et pour l'Italie. »

L'évêque de Pistoie, dans sa lettre pastorale du 2 octobre 1895, exhortait le peuple en ces termes : « Nous ne devons pas chercher une excuse dans l'audace téméraire de l'ennemi, mais nous devons au contraire y trouver le motif qui ranime notre courage. Il s'agit de combattre à front découvert, et pour cela il est nécessaire de mettre de côté toute crainte, tout respect humain, pour pouvoir riposter en face à l'insolence des sectaires : Je ne rougis pas de l'Évangile : *Non erubescio Evangelium.* »

Nous ne pouvons admettre qu'un véritable catholique, prêtre ou laïque, trouve un prétexte sérieux pour se soustraire au devoir impérieux qui lui incombe de prendre une part active dans les comités, dans les œuvres catholiques

de toutes sortes. On ne peut certainement pas lutter ouvertement contre la franc-maçonnerie, contre les sectaires de toute catégorie, sans s'exposer à quelques inquiétudes, à des ennuis de toute espèce; mais un vrai catholique ne doit pas regretter la perte d'un peu de tranquillité et de bien-être quand il s'agit du salut de la patrie et du triomphe de la religion.

Certains catholiques, prêtres et séculiers, non seulement ne prennent aucune part aux sociétés catholiques, mais se permettent même de les critiquer. Selon eux, les comités et les congrès sont des œuvres trop ecclésiastiques et leur action est trop religieuse; mais ils oublient que l'organisation hiérarchique de l'Eglise doit servir de modèle à l'organisation catholique. La critique leur est facile, à ces soi-disant catholiques; on les entend dire : *Ils font tous mal ; personne ne fait bien ; ce n'est pas ainsi qu'il convient d'agir.* Ils croient en savoir plus que les autres, que le Pape lui-même. Qu'ils essayent de mieux faire, et nous verrons ce qu'ils feront. Savez-vous ce qu'ils ont fait jusqu'ici : *ils n'ont rien fait par eux-mêmes et ne laissent rien faire aux autres.*

Un peu avant d'en venir aux mains avec leurs ennemis, les trois cents guerriers des Thermopyles écrivirent sur la pierre : *Passant, va dire à Sparte que nous sommes tous morts pour obéir à ses saintes lois.* Un seul survivant de la bataille retourna dans sa patrie, et se présenta à sa mère. Celle-ci, le regardant froidement, lui dit : « Comment es-tu ici ? — Que pouvais-je faire ? répondit le fils honteux. J'étais resté seul au milieu des ennemis. — Que pouvais-tu faire ? reprit la mère. C'était ton devoir de mourir en vaillant. » Et nous, catholiques, que faisons-nous pour défendre la religion, la foi et l'Eglise ? Où sont,

nous dit saint Paul, les fatigues et les efforts faits pour elle? Où sont les larmes, les blessures et le sang versé pour elle? *Nondum usque ad sanguinem restitistis, adversus peccatum repugnantes*. Nous n'avons presque rien fait et nous prétendons nous reposer et jouir en paix. Ce n'est pas là le chemin de la victoire.

Pour assurer le succès de leur cause, les catholiques influents doivent travailler à redresser les idées fausses du peuple, à éclairer les esprits séduits par tant de sophismes et de mensonges, afin de les ramener aux éternels principes de justice et de religion. Pour cette réorganisation intellectuelle, les discours privés, et plus encore les réunions publiques, les conférences, les journaux, les opuscules de toutes sortes sont d'une très grande utilité; mais cela ne suffit pas; il est de la plus grande nécessité de créer dans chaque diocèse un bataillon de vrais catholiques, véritables soldats de l'Eglise, qui constitueront le *Comité diocésain*. Celui-ci, à son tour, établira dans chaque paroisse, aussi bien dans les campagnes que dans les villes, des *Comités paroissiaux*, des *Cercles d'ouvriers* ou d'autres *Sociétés catholiques*, suivant le besoin.

Les comités paroissiaux ne sont pas, et ne doivent pas être des sociétés isolées et autonomes, mais au contraire, ils doivent faire partie de *la grande œuvre des congrès catholiques*, qui sont comme l'état-major de l'armée active, dont le Souverain Pontife est le chef hiérarchique. Il est donc indispensable que les *Comités paroissiaux* soient en rapport direct et constant avec le *Comité diocésain*, qu'ils accueillent ses conseils et en exécutent les ordres, comme ce dernier doit recevoir et exécuter les instructions qu'il reçoit de *l'Œuvre des congrès catholiques*.

Cette œuvre des Congrès catholiques est une grande

société religieuse et sociale, qui reçoit le mot d'ordre du Pape, et le communique à toutes les autres sociétés et comités catholiques de l'Italie. Cette société nationale exerce son influence sur la vie civile, par l'éducation et l'instruction de ses propres membres, et des catholiques en général, pour en faire non seulement de bons chrétiens, mais aussi de bons et dociles citoyens, de sorte que le libéralisme trouve dans leurs consciences éclairées un obstacle insurmontable à son œuvre de dévastation pour le renversement de la chrétienté.

Le *Comité paroissial* est une société promotrice et directrice qui doit former un centre d'action dans la paroisse, favorisant et dirigeant toutes les œuvres chrétiennes reconnues utiles. Selon nous, ces œuvres consistent principalement dans l'entière obéissance au chef de l'Église, le repos du dimanche, la bonne tenue des églises, les manifestations religieuses publiques, les écoles chrétiennes, les associations pour la jeunesse, l'abstention des élections politiques, le concours aux élections administratives, les institutions économiques et sociales, les caisses agricoles et de bienfaisance, la diffusion des journaux et des livres catholiques, etc.

Le Comité paroissial appellera à lui les initiatives privées, il distribuera en diverses commissions l'organisation générale exigée pour chacune de ces œuvres.

Le Comité paroissial doit être composé de membres *actifs* et de membres *participants*. Les membres actifs ne doivent pas être trop nombreux, afin de ne pas se nuire entre eux dans le développement de leur action; mais il importe qu'ils soient tous intelligents, travailleurs et fermement convaincus de l'importance du programme qu'ils doivent s'engager à exécuter fidèlement avec courage et constance.

Les membres participants doivent, au contraire, être le plus nombreux possible, et si tous les paroissiens catholiques faisaient partie du Comité paroissial comme membres participants, d'heureux résultats ne tarderaient pas à se produire, et l'œuvre de la restauration serait en très bonne voie. Pour mieux cimenter l'union des catholiques, dont dépend le salut de la société, il est nécessaire qu'il existe un accord parfait entre tous les comités et toutes les sociétés, accord de vues et d'action, dans un but déterminé, suivant les instructions du Pape, et qu'ils se prêtent les uns aux autres aide et protection en souscrivant tous aux décisions du Congrès catholique. C'est un devoir pour le Comité diocésain de veiller attentivement à ce que les Comités paroissiaux ne transgressent en aucune façon les instructions qui leur sont transmises, mais qu'ils les mettent en pratique avec zèle et énergie.

Le Comité diocésain doit en outre prendre l'initiative de créer dans chaque diocèse un journal quotidien, hebdomadaire ou mensuel, ou adopter un des journaux existants et le fixer comme journal officiel des Comités, afin de répandre, par ce moyen, les principes de la vérité et de la foi.

Les membres influents du parti catholique doivent tous s'abonner aux journaux choisis par les comités; ils doivent surtout les répandre dans le peuple; le Comité paroissial devrait mettre un certain nombre de journaux gratuitement à l'usage de ses associés. Enfin il devrait être interdit à tous les membres des comités de lire des journaux sectaires sous peine d'être expulsés de l'association catholique. Si l'on agissait ainsi, nous pourrions dire que la victoire du catholicisme sur l'impiété serait assurée non seulement en Italie, mais dans toute l'Europe catholique.

Il ne suffit pas de fonder des comités, mais il faut encore que ces comités exécutent fidèlement un programme bien déterminé, si l'on veut atteindre le but qu'on se propose.

Il y a dans plusieurs diocèses nombre de Comités paroissiaux qui n'existent que de nom. Les plus belles espérances, fondées sur des adhésions nombreuses et des propositions ferventes, se sont évanouies; aucun résultat sérieux n'a été obtenu. On dit et on imprime que tel diocèse a un comité, mais on ne dit pas que ce comité est mort-né, qu'il n'en existe rien que le registre.

Pour excuser une aussi lamentable négligence, les membres de ces comités nous demandent ce qu'ils doivent faire. Réveillez-vous d'abord, leur dirons-nous; ce n'est pas le travail qui fait défaut, c'est l'activité et le zèle qui manquent. Regardez autour de vous. Il y a peut-être dans votre ville ou votre village des églises à réparer ou à embellir. Pourquoi vous souciez-vous si peu de l'entretien, du décor de la maison de Dieu, de la splendeur du culte catholique, privé des nombreuses ressources qu'il avait autrefois? Vos fils ne reçoivent peut-être pas une bonne et suffisante éducation religieuse. Pourquoi restez-vous inactifs? Autour de vous, la jeunesse est livrée à elle-même, le mauvais exemple envahit la rue; pourquoi ne pas créer des cercles catholiques pour les jeunes gens? Il y a peut-être dans votre paroisse des abus à réprimer, des difficultés à aplanir; pourquoi ne pas aider votre curé dans sa tâche laborieuse et délicate, le soutenir dans les œuvres qu'il entreprend? Le conseil municipal est peut-être anticatholique; pourquoi ne pas travailler dès maintenant à préparer la victoire des catholiques aux prochaines élections administratives?

Que faites-vous pour la presse catholique ? Pourquoi ne la répandez-vous pas parmi les ouvriers et les paysans ? Pourquoi n'aidez-vous pas à la faire pénétrer dans les cafés et les restaurants ? Sans le concours d'une bonne presse pour répandre les idées religieuses, on ne réussit pas à grand chose.

Quel bien ne ferait-on pas au moyen de sociétés catholiques de secours mutuels, parmi les ouvriers et les paysans malades qui souffrent de la misère ? Pourquoi ne créerait-on pas dans les campagnes des caisses agricoles ou coopératives pour aider les paysans dans la gêne ?

Voilà les œuvres que les catholiques devraient entreprendre et que réclament l'Église et la société. C'est non seulement une honte, mais c'est de l'hypocrisie que de faire partie de comités qui n'existent que de nom.

Telle est, en peu de mots, la règle à suivre dans les élections municipales par tous les catholiques. Que tous, prêtres et laïques, confiants dans la justice de leur cause, dans la sagesse de leur chef et leur propre organisation, agissent par eux-mêmes, et rompent définitivement avec les partis libéraux, même modérés, qui toujours ont trahi. Qu'il n'y ait dans leurs actes ni témérité ni crainte. Pas de témérité, pour ne pas compromettre les avantages obtenus : pas de crainte, pour ne pas entraver les succès futurs. « Si par une vaine peur de notre insuffisance, écrivait la *Civiltà cattolica* en juin 1896, nous continuons à mendier l'appui des libéraux, particulièrement des soi-disant modérés, nous nous affaiblirons à leur profit ; car leur unique but est de se servir de nous pour assurer leur succès. Leur accolade est celle de Mezentius, qui tuait le vivant sans ressusciter le mort. »

Les grands services rendus dans ces derniers temps à la

religion par les comités et les sociétés subventionnés, parmi les populations où ils fleurissaient, ont suscité chez les sectaires, les amis du désordre et les modérés, une telle haine, qu'ils firent éclater la révolution de 1898 contre ces institutions. Pour se sauver eux-mêmes et sauver leurs œuvres ténébreuses, les sectaires, ayant succombé dans la lutte, accusèrent les *cléricaux* et poussèrent le ministère di Rudini à supprimer de la manière la plus injuste quatre-vingts journaux catholiques, et à dissoudre plus de trois mille comités et sociétés catholiques des plus actives, même la ligue contre le blasphème, ce qui fit écrire à un libéral de Florence, avec grande raison : « En Italie, il n'y a qu'une seule liberté, celle de blasphémer. »

Le grand Léon XIII, dans son Encyclique du 5 août 1898, a protesté que, de son côté, il ne cessera jamais d'aimer l'Italie, sa patrie ; qu'il fera de grand cœur, tous ses efforts pour lui conserver le trésor précieux de la religion, pour maintenir ses enfants dans la sphère honorée de la vertu et du devoir et pour soulager autant que possible leurs misères.

S'adressant aux évêques d'Italie, le Pape les exhorte à la restauration religieuse et sociale de la patrie en ces termes affectueux : « Dans cette noble mission, vous nous apporterez, nous en sommes sûr, vénérables Frères, le concours efficace de vos soins et de votre zèle éclairé et constant. Continuez l'œuvre sainte de raviver la piété parmi les fidèles, de préserver les âmes des erreurs et des séductions qui les entourent de toutes parts, de consoler les pauvres et les malheureux par tous les moyens que la charité pourra vous suggérer. Vos fatigues ne seront pas stériles. Même si vos œuvres étaient attaquées et détruites, elles témoigneraient que vous n'êtes pas responsables



des dommages éprouvés par l'Italie, ayant été entravés dans votre ministère de pasteurs. » S'adressant ensuite à ses enfants avec une affection plus que paternelle, il leur dit : « Quand à vous, catholiques italiens, objet de notre continuelle sollicitude et de notre affection, devenus l'objet des plus amères vexations, parce que vous êtes rapprochés du Siège Apostolique et que vous lui êtes plus unis, que notre parole vous soit un réconfort et un encouragement. C'est notre ferme conviction que la Papauté, qui fut dans les siècles passés, au milieu des plus graves événements, le guide, la défense et le salut du peuple catholique, particulièrement en Italie, continuera sa grande et salutaire mission de défense et de revendication de vos droits, en vous assistant dans les difficultés, en vous témoignant une plus grande affection dans l'oppression et les tracasseries auxquelles vous êtes en butte. »

Le Pape les encourage ensuite dans leur sainte entreprise de la création des comités et des sociétés catholiques en ajoutant : « Vous avez donné, spécialement dans ces derniers temps, de nombreuses preuves d'abnégation et d'activité pour la cause du bien. Continuez comme par le passé à vous tenir rigoureusement dans les limites de la loi, et, sans perdre courage, à vous soumettre entièrement à la direction de vos pasteurs; ne vous laissez pas abattre si vous rencontrez sur votre chemin de nouvelles contradictions et de nouvelles attaques; même lorsque vos adversaires en seraient réduits à employer les mêmes armes qu'en mai dernier, la bonté de votre cause apparaîtra toujours plus évidente, et les épreuves que vous devrez soutenir augmenteront votre mérite devant les hommes honnêtes et surtout devant Dieu. Sans crainte des persécutions futures, obéissants et fidèles au Souve-

rain Pontife, vous devez continuer avec ardeur l'œuvre de restauration religieuse et sociale, avec la ferme conviction que l'Église et la Papauté sortiront victorieuses du chaos même de l'anarchie, car elles ont avec elles la parole infallible du Fils de Dieu. »

Deux champs d'action sont ouverts aux catholiques dans la guerre à entreprendre contre leurs ennemis. Nous avons recommandé le combat en bataillons bien dirigés, représentés par les comités et les sociétés catholiques sous toutes leurs formes ; mais ce moyen n'est pas suffisant : nous recommandons en même temps le combat individuel que chaque catholique doit livrer autour de lui contre les ennemis de la foi. Il ne suffit pas d'être un membre courageux d'un comité ou d'une société catholique : un vrai disciple du Christ doit revendiquer pour lui une action personnelle, et avoir à cœur son propre salut, celui de ses frères et celui de la société. Chaque soldat du Christ doit combattre isolément en faveur de la religion, de la justice et de l'Église, faisant en sorte que, partout où il a des relations, ce soit un lieu de combat. Partout où il se trouve, avec les amis, les connaissances, les riches, les pauvres, l'ouvrier et le paysan, le peuple de n'importe quel milieu social, dans les discours privés, les rencontres, les conversations, dans les bureaux, les magasins, il doit chercher et mettre à profit les occasions favorables pour publier la vérité et démasquer l'erreur.

Le Pape, notre grand chef, a parlé, indiquant à chacun la conduite à suivre, avec charité, constance et saint enthousiasme. C'est au clergé et aux laïques de se faire l'écho fidèle des exhortations du Pape, les mettant en pratique, sans en excepter aucune, sans incertitude et sans défaillance, certains qu'ayant Dieu avec nous, nous obten-

drons le triomphe de la religion. Les deux bases des sociétés catholiques sont le *devoir* et l'*action*. Sans la concorde, l'union, la discipline, l'organisation et la confiance dans les chefs, on n'arrive à rien; sans elles, ni O'Connell en Irlande, ni Windthorst en Allemagne, n'auraient réussi.

Les comités sous la direction des congrès catholiques sont approuvés, bénis et encouragés par le Pape, ce qui prouve qu'ils font du bien et qu'ils apportent un concours précieux aux intérêts de la religion et de la société chrétienne.

Donc, le devoir rigoureux et sacré de tout catholique est de défendre et de soutenir ces comités, au lieu de les critiquer et de leur créer des obstacles, sous peine de trahir la cause de Dieu et de l'Eglise.

Léon XIII, ce saint vieillard, désarmé et prisonnier dans le Vatican, est comme Jésus-Christ gardé par ses ennemis dans le sépulcre. Cependant il est plus grand que toutes les armées et les puissances des Etats, car sur lui repose la majesté de Dieu. Comme les Grégoire et les Léon des époques barbares, en face de l'impuissance et du délabrement universels qui règnent sur la terre, il se dresse majestueux sur son trône, dans la puissance morale de sa souveraineté, tenant dans sa droite l'espoir et le salut du monde. La démagogie cosmopolite, éblouie de tant de lumière qui s'échappe du Vatican, crie avec fureur : « Guerre à outrance contre *le rocher de Pierre!* » Nous, catholiques, relevons avec courage le défi. Persuadons-nous, une fois pour toutes, que le salut viendra certainement quand nous serons enfin un peuple intransigeant, comme est le Pape, un peuple chrétien et catholique sans épithètes et sans mélange, toujours confiants dans la croix de Jésus-Christ, sur laquelle est écrit : *Victoire*.

## CHAPITRE V

### Qui résoudra la question romaine ?

---

#### ARTICLE PREMIER

##### Son internationalité

La question romaine est née en 1860, lorsque le Piémont, d'accord avec Napoléon III et avec le ministère anglais de lord Palmerston, s'empara à main armée des Légations, des Marches, de l'Ombrie, domaines inaliénables de la sainte Eglise de Dieu. En 1870, le Piémont, devenu l'Italie légale protégée par Bismarck, s'emparant par la force de ce qui restait de l'Etat pontifical, c'est-à-dire Rome et sa province, donna à la question romaine son dernier développement, la faisant passer à l'état aigu dans lequel elle persiste encore. Ce fut le 20 septembre 1870, que le Pape, chef souverain de toute la chrétienté, tomba entièrement entre les mains de ses ennemis, et devint en fait *sujet* et *prisonnier* d'un pouvoir hostile ; et de ce jour-là il ne fut plus libre dans l'administration de l'Eglise de Dieu. La révolution italienne, qui dépouilla les

Papes des Etats de l'Eglise, dont ils jouissaient depuis tant de siècles, a commis l'acte le plus flagrant de violation du droit des gens, de violation des conventions et traités internationaux, à en faire rougir les sultans des Etats les plus barbares, comme le reconnut le gouvernement lui-même, par la bouche de son ministre des affaires étrangères, Visconti-Venosta, le 18 août 1870, d'après le compte rendu des actes officiels du Parlement.

Ce n'est pas tout : l'Etat pontifical, dès son origine même, provenait de dons spontanément offerts, cédés et dédiés par les souverains, les peuples et les nations à Dieu lui-même, en la personne de son Vicaire, le Pontife romain, successeur de saint Pierre, comme des biens exclusivement consacrés au Seigneur pour l'avantage de la religion catholique et de tous les fidèles.

C'est pourquoi, depuis le commencement, ces biens ont été appelés : *Patrimoine de saint Pierre* ou *Patrimoine de l'Eglise*, et les premiers qui firent don aux Papes des Etats pontificaux furent les peuples mêmes qui les habitaient. Il est donc manifeste que l'invasion des Etats pontificaux a été non seulement une violation des droits de tous les catholiques, mais une vraie et sacrilège usurpation des droits de Dieu et de l'Eglise, à qui appartiennent ces possessions.

Or, étant donné la nécessité de la liberté et de l'indépendance du Pape, qui lui ont été conférées par Jésus-Christ lui-même, dans le but d'une juste et salutaire administration de l'Eglise universelle, cette liberté et cette indépendance ne peuvent exister si le Souverain Pontife n'est pas un souverain absolu d'un rang à part, ne dépendant d'aucun pouvoir étranger, quel qu'il soit ; il s'ensuit donc, comme nous l'avons démontré ailleurs, que sans le réta-

blissement de la souveraineté temporelle du Pape, la question romaine ne sera jamais résolue.

La question romaine, par droit et par intérêt, est non seulement une question *nationale* et *italienne*, mais elle est de plus une question *internationale* et *catholique*, comme l'ont affirmé tous les gouvernements d'Europe depuis 1849. L'Angleterre l'a déclaré depuis 1848, par l'organe de lord Lansdowne, quand M. Palmerston était premier ministre. « Tout Etat, disait lord Lansdowne, qui a des sujets catholiques romains est intéressé dans la question des Etats pontificaux, et doit veiller à ce que le Pape puisse exercer ses droits souverains, libre de toute sujétion étrangère. » Benjamin Disraëli, premier ministre et chef du cabinet anglais, disait à la Chambre des Communes, le 8 mai 1862 : « Cette question est d'un grand intérêt pour tout le monde, même pour une puissance protestante comme l'Angleterre. Cet intérêt c'est l'indépendance du Pape, avantageuse pour une puissance protestante qui a quelques millions de catholiques. Le Pape est un souverain qui, par l'autorité qu'il exerce, ne peut être soumis à l'influence induc d'aucune puissance en Europe ».

Cette *internationalité*, le gouvernement italien l'a proclamée lui-même, comme en fait foi le *Livre vert* publié vers la fin de 1870. En effet, le ministre des affaires étrangères, Visconti Venosta, expédia, le 29 août 1870, aux représentants de l'Italie à l'étranger, une circulaire avec un *mémoire* dans lequel on proposait divers articles de garantie pour la liberté et l'indépendance du Pape. Pour rassurer toutes les nations et tous les catholiques sur la fidèle exécution et le maintien de ces garanties, Visconti Venosta en reconnaissait spontanément le carac-

tère international et disait : « Ces articles seront considérés comme un contrat *public* et *bilatéral* et formeront l'objet d'un accord avec les puissances <sup>1</sup>. »

Quelque temps après, le 7 septembre 1870, le même ministre, dans une circulaire adressée aux représentants italiens à l'étranger, écrivait : « L'Italie consent à prendre des arrangements avec les puissances, sur les conditions à convenir relativement à l'indépendance du Pape<sup>2</sup>. »

Pour rendre plus solennel cet engagement dans lequel est reconnu le droit des puissances étrangères de revendiquer comme leur propre intérêt la liberté et l'indépendance du Pape, cette même circulaire a été publiée dans la *Gazette officielle* du 11 septembre 1870. Le président des ministres, Jean Lanza, n'a pas été moins explicite, dans les instructions écrites données au comte Ponza di San Martino, pour annoncer à Pie IX la prochaine occupation de Rome par la force, quand il lui disait : « Le gouvernement du roi est dans la ferme résolution d'assurer les garanties nécessaires à l'indépendance spirituelle du Pape et d'en faire la base de futurs traités entre l'Italie et les puissances intéressées. »

Marc Minghetti, ambassadeur d'Italie à Vienne, dans sa dépêche du 10 septembre 1870, écrivait à son gouvernement : « Tous, catholiques et non-catholiques, se préoccupent de la liberté et de l'indépendance du Saint-Siège. » D'ailleurs, le dessein formel du gouvernement italien de s'entendre sur ce point avec les autres puissances est reconnu sage et opportun pour éviter des complications

1. Voir *Livre vert*, p. 9-10.

2. Voir *Livre vert*, p. 11-12.

futures<sup>1</sup>. Les mêmes instructions ont été données aux représentants italiens à Bruxelles, à Madrid, à Londres et à Berlin.

Quant à Bismarck, qui a poussé l'Italie à occuper Rome, craignant peut-être les réclamations des catholiques d'Allemagne au gouvernement, il expédiait, le 8 octobre 1870, au délégué prussien à Florence, une dépêche dans laquelle il disait que le nouvel empereur d'Allemagne se croyait dans l'obligation de prendre lui aussi, pour les catholiques allemands, intérêt à la dignité et à l'indépendance du chef suprême de l'Église catholique.

Finalement, Ruggiero Bonghi, dans un rapport fait à la Chambre au commencement de 1871, au sujet du projet de loi des garanties papales, dit que « les puissances, bien qu'invitées par le gouvernement italien à s'entendre entre elles pour déterminer, par un accord commun, la sûreté d'indépendance à établir pour le Pape, ne montrèrent cependant aucun empressement à entrer en négociations, et laissèrent clairement entendre qu'elles préféreraient toutes décliner l'honneur et la responsabilité d'une solution, et attendre les événements ». Ce qui veut dire que les puissances ne voulurent pas s'immiscer dans la détermination de garanties qu'elles estimaient impossibles à établir pour l'indépendance du Pape sans la souveraineté territoriale, se réservant le droit de s'occuper de cette affaire quand elles auraient vu et apprécié le résultat de cette comédie. En attendant, elles laissaient à l'Italie l'honneur de jouer cette *comédie* et la *responsabilité* des suites qu'elle entraînerait.

De la nature même de la question romaine, comme aussi des déclarations officielles du gouvernement italien

1. Voir *Livre vert*, p. 18.



citées ci-dessus, il découle d'une façon claire et logique les conséquences suivantes :

1<sup>o</sup> La question romaine s'identifie avec le droit et avec l'intérêt vital de l'Église universelle, qui est la liberté de son chef dans l'exercice du suprême apostolat qui lui a été confié par le Christ. Personne n'a jamais mis en doute que cette question n'ait eu pour origine la haine du catholicisme et le but de dépouiller le Pape de la liberté nécessaire pour gouverner l'Église. De plus, la franc-maçonnerie n'aurait jamais inventé l'unité italienne si celle-ci n'avait eu pour but l'occupation de Rome, où le Pape était libre de gouverner l'Église de Dieu parce qu'il était souverain. Si Rome n'avait pas été le siège du pontificat catholique, sa possession matérielle par tel ou tel Etat n'aurait pas suscité une telle question, comme ne l'eût pas suscité l'occupation de Naples, de Florence ou de toute autre capitale. Il est donc manifeste que la question de la liberté du Pape s'identifie avec celle du pouvoir politique de Rome.

2<sup>o</sup> La question romaine s'identifie encore nécessairement avec les droits et la conscience de tous les peuples catholiques du monde, parce que, de même que le droit du Pape de gouverner et d'enseigner toute l'Église est divin, c'est un devoir également divin pour les catholiques de l'écouter et de lui obéir. Or, admettant l'existence du catholicisme tel qu'il a été établi par le Christ, le droit et l'intérêt des catholiques à la liberté et à l'indépendance du Pape priment tous les droits et les intérêts d'ordre humain. C'est ce que l'*Italie officielle* avouait encore, lorsqu'elle offrait aux catholiques les lois des garanties pour la liberté du Pape, en compensation, comme elle le disait, du pouvoir temporel.

3° Si la question romaine est en partie politique, elle est cependant principalement et essentiellement religieuse, de manière que tout ce qu'il y a en elle de politique est comme l'accessoire de son caractère religieux. En effet le but pour lequel on réclame la liberté du Pape est tout à fait religieux, comme est religieuse l'origine de la Papauté établie par le Christ. C'est pourquoi la principauté civile du Pape est la garantie temporelle et humaine, mais nécessaire, de sa liberté spirituelle et divine, et par suite c'est un droit politique destiné par lui-même à assister et garantir un droit religieux.

4° La question romaine, outre son caractère *international*, est encore une question de politique intérieure de chaque Etat ayant des sujets catholiques, parce que les Etats ont avec le Saint-Siège des traités qui règlent leurs relations intimes avec l'Eglise; ils sont ainsi dans la nécessité de protéger la paix religieuse de leurs peuples, et comprennent la grande importance qu'il y a pour le Pape, qui a la direction de la conscience de leurs sujets, de n'être soumis en aucune façon à des influences et à des contraintes suspectes et nuisibles à la liberté publique de la conscience. Cette vérité arracha à Napoléon I<sup>er</sup> l'aveu que « pour éviter des troubles politiques entre les puissances, le Pape devait être absolument souverain et indépendant dans ses Etats ».

5° La solution de la question romaine appartient donc à celui qui a le principal droit et le principal intérêt dans cette question, c'est-à-dire au Pape et à l'Eglise, ensuite aux Etats, obligés de protéger les droits de leurs sujets catholiques. Cette conséquence se déduit de l'aveu du gouvernement italien, qui reconnut l'internationalité de cette question. *L'Italie légale* ne pouvant pas demander

au Pape de la garantir, dans une situation nouvelle, contre sa volonté, a entrepris de le garantir, d'accord avec les autres puissances intéressées à sa liberté, en essayant d'imposer ainsi au Pape les volontés de la franc-maçonnerie. Mais aucun Etat n'a estimé honorable d'accepter et de souscrire à ce prétendu contrat bilatéral, le considérant non seulement comme inutile, mais comme nul de droit et de fait, car il y manquait le consentement du tiers, c'est-à-dire du Pape, qui seul a le droit de traiter.

6° C'est pourquoi toute solution que les législateurs italiens ont donnée ou pourront donner à la question romaine n'aura jamais aucune base juridique sans le consentement du Pape et sera non seulement préjudiciable à ses intérêts et à ceux de l'Eglise, mais contraire aux droits des Etats co-intéressés à son indépendance personnelle.

7° Enfin le Pape est rigoureusement obligé de défendre sa liberté et son indépendance spirituelle par tous les moyens que Dieu lui a donnés : et les peuples et les Etats intéressés à cette entière liberté et indépendance sont dans le droit et dans l'obligation de les lui maintenir par tous les moyens à leur disposition.

Ce sont là les points juridiques sur lesquels repose la question romaine ; c'est de sa solution que dépendra la vie ou la mort de la société moderne.

## ARTICLE II

**Le Pape peut-il renoncer au pouvoir temporel ?**

En vertu de son primat apostolique, le Pape a une véritable souveraineté qu'exige le souverain pontificat institué par Jésus-Christ, comme nous l'avons démontré. Par

suite, le Pontife romain, parce qu'il est Pontife romain, c'est-à-dire souverain spirituel de tous les fidèles, est et sera toujours de *droit divin* libre et indépendant de tout pouvoir civil; il est donc évident que le Pape ne peut renoncer à la souveraineté qu'il tient de sa Primauté : ce serait renoncer à la Papauté elle-même.

Le Pape ne pouvant pas renoncer à la *souveraineté inhérente au pontificat*, peut-il du moins renoncer à la souveraineté territoriale? Avant de répondre à cette question, il convient d'examiner si le Pape peut renoncer au siège de Rome.

Les théologiens et les docteurs les plus éminents enseignent que la succession au lieu et place de saint Pierre (c'est-à-dire à la primauté sur toute l'Eglise de Dieu) annexée par droit divin au siège de Rome, *ne peut être séparée de ce siège*; le Pape ne peut déroger à ce droit et jamais il n'y a dérogé. Ce principe posé, il est évident que, suivant cette doctrine, il n'est pas au pouvoir du Pape et de l'Eglise de transporter la Primauté apostolique du siège de Rome dans aucun autre siège. Le Pape pourra être exilé de Rome par la force brutale, comme il l'a été plusieurs fois, mais il ne cessera jamais d'être évêque de Rome, c'est-à-dire successeur de saint Pierre Souverain Pontife. Donc on peut affirmer d'une manière certaine que le Pape ne peut en aucune façon renoncer à la souveraineté territoriale de Rome. C'est une vérité qu'ont toujours soutenue et affirmée les Pontifes romains et qui a été confirmée récemment par Léon XIII, dans son allocution au patriciat romain du 17 janvier 1898, en ces paroles précises : « L'alliance du Pontificat avec la ville, qui par lui est devenue la ville sainte, est indissoluble, parce qu'ainsi l'a voulu le ciel. »

En effet, comment le Pape pourrait-il assujettir à un autre pouvoir sa souveraine autorité, qui par sa nature ne peut être soumise à aucun pouvoir terrestre? Comment pourrait-il faire une action aussi contraire à la religion et au bon sens? Bien plus, comment pourrait-on imaginer une telle trahison de la cause de Dieu et de l'Eglise de la part de celui qui doit en être le gardien et le vengeur? Il est absolument impossible que Léon XIII, ni aucun de ses successeurs, puisse accepter pour le Saint-Siège Romain la condition de sujet d'un pouvoir quelconque, qui prétende établir son trône contre lui ou au-dessus de lui. Le grand dilemme posé par Pie IX depuis 1848 : « Le Pape à Rome est souverain ou prisonnier », est tellement vrai que les paroles de Léon XIII l'ont confirmé, non moins que des faits évidents. Il est donc inutile de se flatter que le Pape cédera soit à des promesses insidieuses, soit à la ruse, soit à la fureur des persécutions. Peut-on croire que la guerre à la Papauté, dans Rome même, finisse par contraindre le Pape à trahir l'Eglise et à la soumettre au joug des sectaires? Y a-t-il un homme sensé qui croie que le Pape pourra se livrer de plein gré aux ennemis de Dieu et de l'Eglise? Le supposer, ce serait ignorer complètement ce qu'est le Vicaire du Christ et quels sont ses devoirs.

Le Pape ne peut renoncer à la souveraineté territoriale de Rome, même si cette souveraineté était échangée avec celle d'un autre Etat, la Sardaigne, par exemple, comme le souhaitait le sénateur Scotto Pinto, parce que la Sardaigne ou un autre Etat n'est pas l'Etat de l'Eglise, et parce que le Pape ne peut pas, d'une manière stable, demeurer hors du siège que saint Pierre lui a laissé.

Le Pape peut-il être évêque de Cagliari, d'Avignon ou

même de Paris ? N'est-il pas irrévocablement évêque de Rome ? Si donc, comme évêque de Rome, il est Pape, il doit avoir sa résidence à Rome, et c'est de Rome qu'il doit diriger et administrer l'Eglise de Dieu. A quoi lui servirait d'avoir sa souveraineté en Sardaigne, en France, en Espagne, quand il serait sujet à Rome ? C'est une erreur de croire que le Pape, tout en restant évêque de Rome, pourrait demeurer ailleurs, avec son indépendance politique. L'expérience d'Avignon, avec le schisme douloureux de l'Occident qui en a été la conséquence, se terminant par la grande hérésie du protestantisme, démontre avec évidence combien une semblable combinaison serait dangereuse pour l'unité de l'Eglise. Le Pape ne peut pas davantage renoncer à la juridiction sur ce territoire jugée dans sa haute prudence comme nécessaire et indispensable, pour former un autre Etat, dont le chef suprême puisse se dire vraiment libre et indépendant et véritable souverain. Les raisons en sont nombreuses et évidentes : le Pape avec Rome seulement ou même avec la province de Rome ne pourrait pas jouir longtemps de la liberté et de l'indépendance reconnues indispensables, parce que les moyens nécessaires lui manqueraient pour le décor du Pontificat, pour les représentants apostoliques auprès des nations, ainsi que pour défendre ses droits, sa propre sécurité et celle de ses sujets, et protéger la propriété publique et privée, comme il convient à un souverain.

De plus, un Etat, si microscopique fût-il, serait continuellement menacé dans son existence par l'Etat italien, qui l'enserrerait de toutes parts comme dans un cercle de fer, lui susciterait à plaisir des troubles et des tumultes intérieurs, ce qui d'ailleurs a été fait en 1870 ; ou le réduirait à la famine en lui rendant impossible toute

communication avec l'extérieur. Le gouvernement italien pourrait faire tout cela contre ce royaume dérisoire du Pape sans que le Pape pût l'en empêcher efficacement, car il manquerait dans ces conditions de la force nécessaire pour se faire respecter.

Cette grande vérité a été reconnue par Napoléon 1<sup>er</sup>, qui écrivait en 1797 au Directoire : « Rome, dépouillée de Bologne, de Florence et des Romagnes, avec la charge de 30 millions enlevés au trésor papal, ne pouvait plus exister de toute manière. »

L'impossibilité, pour un aussi petit Etat pontifical, d'avoir une existence durable, a été si clairement reconnue par toutes les puissances d'Europe en 1815, que leurs représentants, réunis au Congrès de Vienne, voulant avant tout pourvoir à la dignité et au décorum du Pape et de l'Église, bases sûres de la société civilisée, rendirent au Pontife Pie VII non seulement le patrimoine de Saint-Pierre proprement dit, mais aussi les Marches et les Légations, que la République française avait enlevées de force à Pie VI par le traité de Tolentino.

Devant encore traiter ce sujet si important à l'article 6, nous nous arrêtons ici, convaincu que tout homme sensé comprendra l'impossibilité dans laquelle se trouve le Pape de se contenter d'un royaume dérisoire, comme serait un second San Marino.

### ARTICLE III

#### L'Italie royale et catholique

Pour qui examine même superficiellement l'état des choses dans la péninsule italienne, il est facile de recon-

naître bien vite qu'il y existe deux Italies, réellement distinctes l'une de l'autre : l'Italie *vraie, catholique* ou *royale*, et l'Italie *franc-maçonnique, légale et officielle*. Cette distinction bien connue, et acceptée aujourd'hui par tous, a été formulée pour la première fois par le sénateur Etienne Jacini, qu'on ne saurait suspecter de cléricisme.

L'Italie *vraie, catholique* ou *royale*, est l'Italie de la majorité. Elle est composée d'Italiens qui sont Italiens de nom et de fait, d'esprit et de cœur, et qui sont guidés par les deux plus nobles sentiments : religion et patrie; ils veulent la patrie religieuse et en paix avec le Pape; ils la veulent aimée et respectée par tous. Ces Italiens sont ceux qui, toujours unis au Pape et aux évêques, sont prêts à tout affronter, pour conserver à eux et à leur postérité le trésor inestimable de la foi et de la civilisation chrétienne. Ce sont les patriciens, le clergé, les bourgeois, tous les adversaires de l'Italie sectaire de n'importe quelle classe, en butte chaque jour aux violentes persécutions de leurs ennemis, et qui se retournent avec confiance vers le Pape, seul représentant la vraie pensée italienne et connaissant les vrais besoins de l'Italie. Font partie de l'*Italie royale* les seigneurs qui n'emploient pas leurs richesses seulement pour satisfaire leurs plaisirs, leur amour du luxe et de la vaine gloire, mais pour venir au secours du prisonnier du Vatican dépouillé de ses Etats, pour aider la vertu aux prises avec le besoin, pour soulager les pauvres et les nécessiteux. Les vrais Italiens sont ceux qui, dans la magistrature, dans l'armée, dans la marine et les administrations publiques, conservent un esprit indépendant et luttent contre la puissance occulte de la franc-maçonnerie pour obtenir que l'enseignement public, la famille et les administrations portent l'empreinte



chrétienne, que leurs promotions soient établies avec justice, ceux qui en un mot ne prostituent pas leur esprit et leur conscience. Font partie de l'Italie *vraie et catholique* tous ces jeunes gens qui quittent leurs familles honnêtes et croyantes pour aller respirer dans les casernes une atmosphère de vice et d'incrédulité, et qui luttent pour conserver leur foi intacte et leur fidélité constante à Dieu et à l'Eglise. Les vrais Italiens, ce sont encore la grande majorité d'ouvriers et d'agriculteurs répandus dans toute la Péninsule, ceux surtout qui, n'ayant pas le courage d'abandonner leur pays natal, s'en vont errant partout à la recherche du travail et du pain qu'ils trouvent si difficilement parfois, pour les faire vivre, eux et leur famille. Tous ces Italiens, de tout ordre et de toute condition, qui constituent la vraie Italie, la plus grande partie étant profondément religieuse, n'ont plus aucune confiance dans les cinq cents députés de l'*Italie légale* qui dépouillent et oppriment le peuple, créant des ennuis de toutes sortes au Souverain Pontife et à l'Eglise; tous ces bons patriotes sont convaincus que l'oligarchie qui les gouverne est remorquée par la secte révolutionnaire et antichrétienne.

A cette Italie vraie et royale, suivant l'aveu non suspect du député Sydney Sonnino, appartient encore la majorité de la population, plus de 90 %, laquelle se sent *absolument étrangère aux institutions sectaires libérales, se voit soumise à un Etat franc-maçonnique, obligée à le servir en lui payant la dette du sang et de l'argent; mais sentant ne pas en faire partie organique, elle ne prend aucun intérêt à son existence et à son développement*<sup>1</sup>. C'est

1. Voir Actes officiels de la Chambre, 3 juin 1888, p. 4223.

pourquoi entre cette Italie vraie et le Pape, il n'y a et ne peut y avoir aucun désaccord, mais au contraire un accord parfait, ce qu'avouait, malgré lui, le Juif Arbib, dès 1881, quand il écrivait que « la vraie Italie était avec le Pape, restait avec le Pape et espérait dans le Pape<sup>1</sup> ».

Ce peuple de vrais Italiens, de Turin à Palerme, peut, le front haut, dire aux nations scandalisées de toutes les scélératesses commises en Italie : Je suis innocent des violences commises contre l'Eglise et le Vicaire du Christ; l'unique et véritable coupable, c'est la franc-maçonnerie, qui, par la faute des gouvernements d'Europe, tient toutes les forces italiennes entre ses mains.

Voilà ce que peut affirmer comme vérité historique la *vraie Italie*, tandis que les principaux gouvernements contemporains d'Europe ne peuvent le dire qu'avec la conscience de Ponce-Pilate, qui, pour plaire aux Juifs, condamna le Christ à mort.

Le seul tort, à notre avis, d'une partie des Italiens, fut de prêter foi, dès le commencement, aux promesses insensées et menteuses de la démagogie au pouvoir, qui, en renversant l'ancien régime en Italie, promettait à tous le plaisir, le bien-être et le bonheur éternel. Mais bientôt ceux qui avaient cru à toutes ces promesses ne tardèrent pas à être désillusionnés et désabusés; il a suffi de voir et de toucher cette grandeur et cette prospérité dont la secte au pouvoir a doté l'Italie depuis 1859 jusqu'à ce jour.

Tous les Italiens, sans distinction de parti, se rendent compte de la misère qui règne en souveraine d'un bout à

1. Voir la *Liberté de Rome*, 28 mai 1881.

l'autre du pays; les habitants fuient par milliers pour ne pas mourir de faim; la *pellagra* fait toujours de plus nombreuses victimes parmi le peuple; les faillites appauvrissent tous les jours la nation; les grèves et les révoltes augmentent de jour en jour; l'usure, les escroqueries, les dettes se multiplient dans la péninsule; les impôts ont été centuplés et sont devenus intolérables; l'agriculture est toujours plus abandonnée, et le peuple, d'une extrémité à l'autre de l'Italie, languit dans la pauvreté; les voleurs dévalisent impunément, et, pour comble de tant de malheurs, le vice, les mauvaises mœurs et l'impiété font de l'Italie, si belle et si riante, un vaste hôpital de pestiférés. Voilà les tristes résultats obtenus par ceux qui ont persécuté la religion, assujetti et dépouillé le Pape et l'Eglise. Voilà à quoi on a réduit l'Italie, autrefois enviée de toutes les nations.

Les catholiques ne sont pas les seuls à constater la ruine où un tel régime entraîne leur pays; les libéraux de toutes nuances et le gouvernement italien lui-même l'ont constaté aussi. Rudini, président des ministres, libéral, parlant à la Chambre le 17 mars 1896, tout en cherchant à pallier de son mieux la très pénible situation de son pays, ne put cependant s'empêcher d'avouer : que tous les maux qui depuis de longues années troublent la nation, sont devenus, semble-t-il, plus douloureux et plus accablants, créant un grand malaise et un grand découragement<sup>1</sup>.

César Lombroso écrivait dans le *Corriere nazionale* de Turin du 11 novembre 1896 : « Avec la prétention ridicule de vouloir être le premier, nous sommes l'avant-

1. Voir Actes officiels, séance du 17 mars 1896.

dernier, sinon le dernier peuple de l'Europe. Nous sommes le dernier en moralité, en richesse, en progrès industriel et agricole; nous sommes le dernier pour ce qui regarde la justice, le dernier surtout pour l'amélioration matérielle des classes inférieures d'où devrait venir la vraie prospérité; c'est pourquoi nous les voyons s'étendre dans les pauvres villages de la Suisse ou dans les ports de la Norvège. Nous sommes les premiers pour avoir des terrains incultes et arides, pour les maladies endémiques, les premiers aussi, malheureusement, pour la criminalité, pour l'aggravation des impôts. » Tout cela est le fruit des censures canoniques et des péchés commis par l'Italie.

Avant Rudini et Lombroso, la *Corrispondenza Verde*, journal très libéral, écrivait le 9 décembre 1892 : « Autour de nous, on entend comme le bruit sourd qui précède la tempête. Depuis plusieurs jours, il circule des bruits étranges et mystérieux, et peut-être l'aurore de l'année nouvelle éclairera, en Italie, le spectacle d'une corruption sans égale; cette corruption se manifeste, à la honte éternelle de la franc-maçonnerie. »

L'auteur de ce même article ajoutait plus loin : « La situation actuelle ne peut pas durer; il faut que le Pape abandonne Rome, ou que la monarchie se soumette; tant que la situation restera ce qu'elle est aujourd'hui, l'Italie en souffrira terriblement. Oh! combien la monarchie et l'Italie profiteraient de la restitution au Pape de ce qui lui a été enlevé, sans aucune utilité d'ailleurs! cette usurpation, au contraire, leur a causé de très grands préjudices qui les entraînent à leur ruine. »

## ARTICLE IV

## L'Italie légale

L'Italie maçonnique, légale et officielle, n'est autre chose qu'une poignée de gens qui se sont emparés du pouvoir, dans la Péninsule, par l'intrigue et la tromperie. Ils forment à peine 10 o/o de la population, et parmi eux peu agissent par ambition; le plus grand nombre est poussé par l'intérêt, tout en désapprouvant au fond de l'âme ce qu'ils regardent comme un désastre national. Cette Italie comprend généralement les sénateurs, les députés et les ministres responsables; les juifs composent la plus grande partie du monde parlementaire; leur nombre s'est accru d'une manière démesurée; presque tous sont francs-maçons et sont devenus très puissants dans les ministères, le Parlement, le Conseil d'Etat, dans l'Université, la magistrature et les administrations publiques. Par l'argent, les juifs se sont rendus maîtres de la presse, du commerce et de l'industrie; par l'argent ils disposent des élections, du Parlement, des ministères et de toutes les branches de l'administration, et cela dans la plupart des Etats de l'Europe. Ils sont les arbitres de la Bourse, des fonds publics; toute la presse sectaire et libérale se trouve entre leurs mains, et ils s'en servent pour la destruction du catholicisme. Un chef franc-maçon déclarait il n'y pas longtemps : « J'ai quitté boutique et maçonnerie, parce que j'ai clairement reconnu que nous n'étions que des jouets dans les mains des juifs. »

A l'Italie libérale et antichrétienne appartiennent encore

tous les sectaires démagogues, et c'est parmi les adhérents de ces sociétés que sont spécialement choisis les candidats au Parlement et au Sénat, de sorte que le député Mathieu Imbriani put dire en pleine Chambre, sans être contredit : « Le ministère du royaume d'Italie est un conclave de francs-maçons. »

Outre les juifs et les sectaires de toutes nuances, sont encore partisans de l'Italie légale : les officiers, les salariés, tous ceux qui d'une manière quelconque dépendent des ministères, ou qu'une situation médiocre ne permet pas de se tenir au courant des affaires publiques et de juger par eux-mêmes, suivant ainsi d'une manière inconsciente l'opinion, que le ministère, avec l'appui de la presse sectaire et stipendiée, prétend faire prévaloir comme étant l'*opinion publique*.

Pour bien comprendre et apprécier exactement ce qu'ont été et sont encore aujourd'hui ces fameux héros de la résurrection italienne, comme on les appelle, il est bon d'interroger leurs prédécesseurs, premiers ouvriers et fondateurs de l'Italie légale, qu'une longue vie de vertu, d'héroïsme et de philanthropie a classés parmi les grands patriotes. Ils nous éclaireront dans la recherche de la vérité, que nous essayons de révéler aux profanes.

Nous, ignorants, rétrogrades, cléricaux, comme on nous appelle, nous ne connaissons pas les mâles vertus, souvent cachées, des membres de cette Italie, n'ayant rien de commun avec eux; nous aurons donc recours aux maîtres dont ils ont été les disciples et les auxiliaires obéissants, pour apprendre d'eux ce qu'ils pensent de certains de leurs actes. Nous rapporterons les paroles mêmes de ces grands héros de l'Italie, et personne ne pourra mettre en doute la vérité de leur déposition.

Le premier que nous citerons est le comte Camille de Cavour, la pierre angulaire de l'édifice officiel. Tous connaissent la définition qu'il a donnée des patriotes et des œuvres les plus remarquables pour la préparation et le développement de l'épopée italienne. Il appelait les patriotes en dialecte piémontais : « Grands *balossi* (imbéciles) », et leurs œuvres « grandes *balossade* (bêtises) ». Ainsi Cavour lui-même a avoué, sans le vouloir, être le premier parmi ceux qui ont fait les plus grandes *balossade*, car ses disciples n'ont fait que suivre ses traces et compléter son plan.

Maxime d'Azeglio, autre célèbre patriote, appelait les fondateurs de la nouvelle Italie : *des gens dont la morale avait deux poids et deux mesures : le profit pour eux, l'oppression et la spoliation pour les autres.*

Écoutons maintenant le franc-maçon *Joseph Garibaldi*, le héros des héros de l'Italie nouvelle, qui a vécu au milieu d'eux tous et qui les a connus de plus près. Il écrivit dans son célèbre livre des *Mille*<sup>1</sup> que *les gouvernants de l'Italie, grands paladins de la résurrection italienne, étaient généralement tous de la pire origine, et pour le plus souvent voleurs et, à quelque exception près, la racine de leur arbre généalogique était dans le fumier de la violence et du délit.* Si le héros Garibaldi fait de tels éloges des législateurs de la Péninsule, qui pourra jamais douter de lui ?

Le fils du grand héros Garibaldi, *Menotti Garibaldi*, qui, comme son père, avait pris une part active à l'épopée nationale, dans une lettre du 15 mai 1870, adressée au *Païs de Catanzaro*, et rendue publique par la presse, ne se

1. Voir les *Mille*, p. 56, 120, 129.

fit aucun scrupule d'appeler le gouvernement issu de la Révolution : *une poignée de canailles et de voleurs, qui s'appelle gouvernement italien.*

Le *Diritto*, journal très libéral, faisant allusion, à son tour, aux hommes de son parti, tous modèles de patriotisme, imprimait, le 5 août 1874 : *Nous nous sommes comportés en vrais malfaiteurs.*

L'*Arena*, journal libéral de Vérone, écrivait dans les premiers jours de mai 1898 : *Oui, messieurs, depuis plus de vingt ans, la politique de nos ministères a divorcé d'avec l'économie sociale, parce qu'elle est capricieuse, dépensière et immorale.*

La *Gazette de Parme* imprimait en même temps que l'*Arena* : « *Les plus grands responsables, et de beaucoup, sont les prétendues classes dirigeantes italiennes, pétries d'égoïsme, de bassesse, d'ignorance, qui n'ont jamais rien voulu voir ni entendre.* »

La *Tribuna*, journal franc-maçon de Rome, écrivait le 6 mai 1898 : « *Les paroles patric et patriotisme ont été outrageusement effacées; les grands apôtres de la rédemption populaire les ont exilées du dictionnaire, et y ont substitué, dans une forme méprisante, celle que signifiait autrefois pour l'Italie : quarantotto; le Fisc seul demeure implacable, inexorable, et dépouille les pauvres et les riches en enlevant aux uns le nécessaire, aux autres le superflu.* »

Pour abrégé, nous citerons seulement le témoignage de deux législateurs officiels, De tels aveux font connaître quels gens responsables ont gouverné et gouvernent encore l'Italie. Le député Vincent Cordova déplorait amèrement en 1879 qu'on employât, pour civiliser l'Italie méridionale, *des personnes dont la place devait être, non dans les maisons de correction, mais en prison; et dire que ces gens,*



*appelés héros patriotiques, se montrent la poitrine couverte de décorations!*

Enfin le député Mathieu Imbriani, dans la séance de la Chambre du 25 mai 1892, disait, dans une synthèse claire et serrée : « Nous avons actuellement au pouvoir deux puissances, souveraines dans l'Etat : la bureaucratie et la bancocratie. La première est composée de parasites, la seconde, de voleurs<sup>2</sup>. »

Ces graves dépositions faites par les fondateurs de l'Italie libérale ont reçu une confirmation solennelle dans les procès contre François Crispi, contre divers chevaliers et commandeurs du royaume, et en dernier lieu dans le déroulement du procès Notarbartolo, d'où il résulte jusqu'à l'évidence que les législateurs de l'Italie ont été et sont en grande partie gens peu honnêtes.

Or, comment serait-il possible que les vrais Italiens, qui, au dire du député Sonnino, représentent plus de 90 o/o de la population, puissent et veuillent espérer quelque chose de bon et de durable de gens qui ne leur ont apporté que misères, douleurs et ruines? Comment pourraient-ils s'attacher à des ministres responsables, créés et soutenus par le mensonge, l'irréligion, et qui, abusant des mots de patrie et de liberté, n'ont donné aux vrais Italiens que la pauvreté et l'esclavage? Le *Don Chisciotte*, journal très libéral, a donné la raison de ce manque de confiance des Italiens quand il disait, dans la première moitié de septembre 1899 : « Le mauvais gouvernement de la patrie et le dégoût populaire donnent la mesure de la

1. Voir Actes officiels de la Chambre, année 1870, p. 4117.

2. Voir Actes officiels de la Chambre, année 1892, 25 mai, p. 7867.

vraie situation du pays, entraîné à une réaction païenne ou à une folle révolution. »

*Il Mattino*, journal libéral de Naples, disait dans la première quinzaine de mai 1898 : *Pouvons-nous espérer ? Il est trop tard, et le mal est trop étendu et trop profond. Toutes les ressources productives du pays ont été diminuées par un système de contributions qui a substitué la servitude fiscale à la servitude politique, qui a transformé les Italiens en une chaîne d'esclaves du trésor. Toute l'énergie idéale du peuple a été détruite par une éducation de politique animale. La masse du peuple est morte ; pour elle il n'y a plus de lumière, ni d'espoir ; elle a la conscience confuse de sa propre décadence et de la fin tragique qui l'attend ; elle court vers la révolution, sans voir ce qui pourra en sortir.*

Sera-t-il jamais possible que l'Italie catholique puisse regarder d'un bon œil, sans mépris, des législateurs qui ont accumulé sur elle tant de maux ? Ce serait renier Dieu, la religion et la patrie en même temps. Comment est-il possible que le vrai peuple italien n'aime pas, ne respecte pas, ne vénère pas le Pape, et ne s'en rapporte pas entièrement à ce Père affectueux, approuvant ses justes revendications, qui sont le fondement du vrai bien-être et du salut de l'Italie ?

La *Tribuna*, qui est le porte-voix des sectaires et des ennemis de la Papauté, écrivait, le 6 mai 1898 : « C'a été une folie d'oublier le vieil axiome : L'homme ne vit pas seulement de pain. » On ne croit plus à rien ; on n'espère plus en rien ; c'est une dislocation qui trouble les esprits et les âmes ; la *Tribuna* sait très bien que c'est le fruit de l'éducation et de l'accaparement de tous les postes par la franc-maçonnerie, qui ne vise qu'à la destruction de toutes choses. Oui, disons-le sans crainte de nous trom-

per, le vrai peuple italien gémit, profondément attristé par tant de maux et de ruines amassés sur la patrie ; il pleure de voir les ministères et les législateurs occupés seulement à asservir la religion, l'Eglise, le Pape et les consciences, à persécuter le clergé et les fidèles qui travaillent avec zèle pour l'honneur de Dieu et le vrai bien de l'Italie.

La *Gazette* libérale de Parme écrivait, le 23 mai 1898 : « Un Etat qui fait tout pour s'aliéner le concours de la religion est un Etat gouverné par des fous ; et c'est la faute du gouvernement italien, il faut bien le dire, si l'élément religieux s'est révolté en grande partie et s'est déclaré son ennemi. »

Les vrais Italiens considèrent l'Italie légale comme la considère le Pape, c'est-à-dire comme un pouvoir hostile, ennemi non seulement de Dieu et de son Vicaire, mais du vrai bien du peuple et de la nation. Ils prient Dieu constamment de faire cesser de tels malheurs, et ils prient pour le soulagement de l'Eglise et de la patrie. Comme les vrais Italiens n'ont participé en rien aux torts faits à l'Eglise et au Pape, qu'ils ont, au contraire, protesté contre toutes ces violences sacrilèges, ils ne peuvent, à aucun prix, coopérer au maintien de la situation, source de tous ces maux, sous peine d'encourir les plus graves censures. Le Pape, dans sa lettre encyclique déjà citée, du 5 août 1898, a confirmé cette vérité en disant : « Les catholiques italiens, précisément parce qu'ils sont catholiques, ne peuvent pas ne pas vouloir que l'on restitue à leur chef suprême la liberté vraie et effective, l'indépendance nécessaire, qui sont la condition indispensable de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise catholique. Sur ce point, leurs sentiments ne changeront ni par les menaces,

ni par les violences ; ils subiront l'état de choses actuel ; mais tant que cet état aura pour but et pour motif la déconsidération de la Papauté, et la conspiration de tous les éléments antireligieux et sectaires, *ils ne pourront jamais, sans violer leurs devoirs les plus sacrés, concourir à le soutenir par leur adhésion et leur appui.* »

Si le gouvernement, comme tous les vrais Italiens, désire vraiment sauver l'Italie d'une ruine fatale, il faut qu'il fasse une paix sincère avec le Pape ; il faut qu'il se repente et retourne à Dieu et à l'Eglise ; alors seulement l'Italie sera sauvée ; ses plaies se cicatriseront ; elle ressuscitera à une vie nouvelle, et son peuple retrouvera la joie et la tranquillité, parce que la religion, l'équité, la justice et la charité chrétienne, sans lesquelles il est absolument impossible qu'une société civilisée subsiste longtemps, régneront de nouveau sur l'Italie.

## ARTICLE V

**Le gouvernement italien est tenu le premier à résoudre la question romaine**

Pourquoi la pauvre Italie se sent-elle instable, sans base, couverte de mille plaies, en proie à la misère et aux douleurs qui menacent constamment sa frêle et rachitique existence, comme nous l'avons démontré ? C'est parce que l'édifice national a été érigé à l'encontre et au préjudice de la Religion et de la Papauté, figurées, comme le Christ, par la pierre dont parle l'Évangile, et que l'Italie, à ses débuts, a voulu rejeter et écarter. Mais elle s'est

heurtée contre cette pierre, et les législateurs coupables ont été brisés par leur propre ouvrage.

Chacun s'aperçoit qu'en Italie tout va mal parce qu'on n'a pas fait droit aux réclamations de l'Eglise et du Pape. C'est pour cela que cette pauvre Italie, en proie à des angoisses et des douleurs cruelles, s'écrie : « *Manus Domini tetigit me* : La main de Dieu m'a touchée. »

C'est donc une absolue nécessité pour le bien de toute la nation, et un devoir rigoureux pour l'Etat italien, de donner pacifiquement et spontanément satisfaction au Pape, en lui rendant l'indépendance. C'est une loi de la divine Providence, que tôt ou tard, dans les évolutions des Etats, le droit et la justice doivent prévaloir. Peu importe que la politique et la diplomatie ne se soucient pas de la Providence ; elles n'arriveront pas à la détruire. Cette divine Providence a toujours gouverné et gouvernera toujours le monde, dirigeant toute chose vers sa fin, voulue et établie par le Créateur, malgré la politique malsaine qui gouverne aujourd'hui.

Napoléon aussi, dans sa gloire, se moqua de la Providence en portant une main sacrilège sur Pie VII : il le dépouilla et le fit prisonnier. Le superbe monarque riait de l'excommunication du Souverain Pontife, et disait que les censures ecclésiastiques n'auraient jamais fait tomber les fusils des mains de ses soldats ; mais on ne plaisante pas avec Dieu ; quelques années après, le despote orgueilleux connut à Moscou la divine Providence, qui se servit du froid comme d'un agent vengeur pour faire tomber les fusils des mains de ses soldats. Peu après, le grand Napoléon perdait tout et allait mourir prisonnier à Sainte-Hélène ; le vieux Pie VII retournait triomphant sur son trône de Rome.

Malheureuse Italie, qui as suivi Napoléon dans le mal, n'attends pas, pour revenir à Dieu, qu'il te frappe de ses terribles châtimens, comme le despote corse ; crois-moi, si tu veux ton salut, abandonne bien vite la mauvaise voie que tu as suivie jusqu'ici.

Tout voleur du bien d'autrui, surtout du bien consacré à Dieu, est rigoureusement tenu par la loi naturelle, divine et sociale sous peine de la vengeance de Dieu et de châtimens terribles, à restituer ce qu'il a volé et à réparer les préjudices causés. Si une telle obligation incombe *sub gravi* à tout individu coupable de vol, combien, à plus forte raison, un Etat se trouve astreint aux mêmes obligations, en tant qu'*être moral* ! Ne pouvant par cela même être puni dans l'autre monde pour satisfaire à la loi divine qu'il a violée, pour le mauvais exemple qu'il a donné, pour le droit des tiers usurpé, il doit nécessairement être puni dans ce monde, parce qu'il est écrit : *Per quæ peccat quis, per hæc et torquetur*, et la parole de Dieu n'a jamais manqué son effet.

Par l'expérience qu'il en a faite, le gouvernement italien est maintenant convaincu d'avoir eu tort de dépouiller le Pape et l'Eglise, parce qu'il voit et se rend compte que ces dépouilles, avec les censures qui les ont suivies, ne lui ont rapporté aucun profit, mais, au contraire, des préjudices, des misères, des désastres, qui menacent l'Italie d'un bouleversement général.

Cette vérité évidente a déjà été hautement proclamée par le vrai et grand Italien, Léon XIII, le 27 février 1879, quand il disait aux représentants des journaux catholiques de toutes nuances et de toutes langues, rassemblés au pied de son trône : *Proclamez que les affaires de l'Italie ne pourront jamais prospérer, ni jouir d'une stabilité*

*assurée, jusqu'à ce qu'on ait pourvu, comme le veut la raison, à la dignité du Siège de Rome et à la liberté du Souverain Pontife.*

*Le Messager de l'Union protestante* de Berlin écrivait en mars 1892 : « Si nous n'avons aucune raison de nous faire l'avocat du Pape, nous devons cependant reconnaître que la question romaine n'a pas été résolue du tout par l'invasion de la Porta-Pia ; nous sommes à ce sujet de l'avis de Grenzboten, qui prétend que l'occupation italienne de Rome ne se consolidera jamais, et qu'elle ne perdra même pas son seul et véritable caractère : celui d'un épisode qui tôt ou tard fera place à l'ancien ordre des choses. »

Le protestant anglais M. Lilly, dans la *New Review* de Londres, en juin 1892, répondant à un article de F. Crispi, imprimé dans la même revue, et plein de mensonges et d'absurdités sur le pouvoir temporel du Pape, disait entre autres choses : « La prétention de traiter la question pontificale comme une question italienne est une monstruosité. » Lilly concluait ensuite sur ces graves paroles : « L'Italie est en grave danger ; si elle veut éviter sa chute, elle doit faire la paix avec le Pape ; mais la reconnaissance seule des droits indiscutables du Pape peut rendre cette paix possible. »

Le *Caffaro* de Gênes, journal très libéral, écrivait le 20 septembre 1898 : « Retournons courageusement en arrière ; voyons et mesurons toute l'étendue des ruines que nous avons accumulées autour de nous ; un tremblement moral a bouleversé les corps et les esprits, les consciences, les caractères, l'intelligence et l'honnêteté ; et l'on ne veut pas comprendre que nous avons quitté le bon chemin, que nous sommes dans la voie qui mène à

la perte de la patrie ; et que nous devons tout cela exclusivement à la secte libérale qui domine au Parlement. »

Maxime d'Azeglio, dès 1864, disait au Sénat de Turin, que prendre Rome au Pape, c'était aller au-devant d'un désastre économique, dont les conséquences étaient incalculables<sup>1</sup>.

Pendant qu'avec les bombes et les canons, le 20 septembre 1870, on ouvrait la brèche de la Porta-Pia, la *Gazette d'Italie* à Florence, connue pour son libéralisme, disait : « Réfléchissons à ce que nous faisons ; il n'est pas sûr que l'Italie, au lieu d'ériger à Rome sa splendide capitale, n'y entre pour y creuser sa tombe. Beaucoup y ont trouvé leur tombeau : et si nous ne rebroussons pas chemin rapidement, au lieu de trouver à Rome la capitale du royaume italien, nous y trouverons la tombe de la patrie, creusée par le libéralisme et la franc-maçonnerie. »

Le journal libéral *il Paese* de Naples écrivait à peu près la même vérité le 26 décembre 1897 : « Nous nous avançons sur le chemin du précipice ; pourquoi cela ? Parce que *non est prudentia, non est consilium contra Dominum*. »

Le *Corriere* de Naples, journal libéral, dans un long article sur les ruines accumulées en Italie, publié dans ses numéros du 25 et 26 juillet 1893, concluait par ces paroles textuelles : « A moins de renverser la baraque et les polichinelles, comme je l'ai dit déjà, il vaudrait mieux boucher la brèche de la Porta-Pia, et refaire le voyage de retour du Panthéon à Superga. »

Le peuple italien tout entier, à part une poignée de

1. Voir Actes officiels du Sénat, 3 décembre 1864.



sectaires, convient avec les libéraux du *Corriere* de Naples, de la *Gazette d'Italia*, avec d'Azeglio et tout le libéralisme de la Péninsule, qu'il n'y a d'autre issue pour l'Italie que de retourner en arrière et faire la paix avec le Pape et l'Eglise. En ne faisant aucun cas de ces sages conseils, il arrivera à l'Italie légale ce que Ruggiero Bonghi prédisait en 1865 à la Société constitutionnelle de Naples : « Il se produira un jour un choc désastreux ; et alors on jettera en l'air ma loi sur les garanties. »

Le seul titre sur lequel le gouvernement italien établit la légitimité de l'occupation des Etats de l'Eglise, c'est le prétendu droit de l'Unité nationale. Mais ce droit n'est pas reconnu non seulement par les catholiques et les conservateurs, mais par ceux-là mêmes qui enseignent que le droit international est fondé sur le droit naturel qui ne peut jamais être séparé du droit de justice. En effet, les principes du droit international sont pratiquement appliqués aujourd'hui dans toute l'Europe. C'est ainsi que l'Irlande n'a pas l'unité nationale par rapport à l'Angleterre ; la Pologne par rapport à la Prusse, à l'Allemagne et à l'Autriche ; la Corse par rapport à la France. Or, qui pourra jamais affirmer que l'Irlande, la Pologne, la Corse, puissent conspirer, se révolter et faire la guerre à l'Etat dont ils dépendent sous prétexte du droit international ?

Mais, répondront les adversaires, ne comptez-vous pour rien la volonté et le droit des peuples, manifestés par les plébiscites ?

A cette objection, nous laisserons l'éminent M<sup>gr</sup> Bonomelli, que les libéraux eux-mêmes reconnaissent comme un vrai Italien, répondre pour nous. Voici ses paroles : « Ce ne sont pas les votes, ce n'est pas le suffrage qui

créent le droit, mais la justice et l'acquisition légitime. On parle de plébiscites. Combien de questions aplanissent-ils ? Ce principe, cette nouvelle origine du droit, c'est vous qui l'avez créée. En Europe, beaucoup d'États ne la reconnaissent pas. Le plébiscite a-t-il été libre, a-t-il été régulier ? Quelles étaient les garanties de la liberté nécessaire ? Je vois que les plébiscites ont toujours été favorables à celui qui occupe le territoire qui vote. Ni les individus, ni la réunion de tous les individus qui forment le genre humain avec tous leurs votes, ne peuvent rien contre la vérité, la justice et le droit. Ils pourront bien les violer, mais jamais les transformer. Il était réservé à notre siècle de faire dépendre le droit et la justice de la force brutale du nombre. En admettant ce nouveau droit qui résulte du nombre des votes, pourquoi ne l'admettrait-on pas du nombre des épées ? Dans ce cas les hordes des Cosaques, unies aux bataillons de Guillaume, établiront à leur guise le sort futur de l'Europe, et formeront un nouveau code de justice universelle<sup>1</sup>. »

La solution de la question romaine, disent encore quelques législateurs, met en danger l'unité de la patrie : c'est pourquoi il est impossible de la résoudre. C'est une excuse sans valeur qui ne résiste pas à la logique et aux faits ; c'est tout le contraire qui se produirait ; la nationalité, l'unité italienne s'obtiendrait beaucoup plus facilement avec plusieurs États confédérés qu'avec un seul. La Suisse, par exemple, avec trois millions d'habitants, qui parlent trois langues, est une seule nation composée de 25 États qui n'empêchent pas son unité. L'Allemagne et la grande République des États-Unis d'Amérique en

1. Mgr Bonomelli, ouvrage déjà cité, p. 552.

fournissent encore un exemple ; elles sont formées de plusieurs Etats et sont néanmoins puissantes, ayant leur unité. Bismarck, recevant en 1894 une députation d'Oldenburg, affirme franchement que la constitution de l'Empire allemand était un juste moyen de former un gouvernement, ajoutant que l'existence de plusieurs centres et maisons régnantes était la fortune de l'Allemagne.

Et cependant, dans la conformation géographique, dans le climat, dans les traditions historiques, dans l'agriculture, dans les conditions économiques, dans la langue des Etats allemands, on ne trouve pas cette variété et cette différence que tous admirent en Italie. L'opinion des hommes politiques les plus renommés, répandue dans le peuple italien, est que l'unité nationale par la confédération de plusieurs Etats était beaucoup plus équitable, plus naturelle et plus convenable pour l'Italie que l'unité politique absolue.

L'éminent M<sup>GR</sup> Bonomelli, que nous avons plusieurs fois cité, écrivait à ce propos : « L'échange de l'indépendance avec l'unité italienne a causé non seulement la violation de plusieurs droits certains et sacrés, d'un intérêt universel, mais il a conduit la patrie vers un précipice funeste, impolitique, fécond en conséquences peut-être fatales. L'Allemagne est ce qu'elle est aujourd'hui par l'union fédérale, et non par l'unité absolue ; la Suisse et l'Amérique, qui sont des républiques, préfèrent, et avec raison, la fédération à une unité violente et contre nature<sup>1</sup>. »

Rien ne sert donc de mettre en avant le prétendu

1. Mgr Bonomelli, ouvrage déjà cité, p. 549.

droit national pour légitimer l'usurpation et la possession par la force des Etats de l'Eglise. La souveraineté territoriale du Pape se concilie parfaitement avec l'unité et l'indépendance de la nation. Nous croyons, en outre, que l'on peut très bien, soit comme catholique, soit comme Italien, désirer en toute conscience, pour la Péninsule, un tout autre classement, et aussi conforme à la justice et à la religion que le classement actuel.

Laissons encore, sur ce point, la parole à l'illustre évêque de Crémone : « Que l'Italie ne se sacrifie pas au Pape, que le Pape ne se sacrifie pas à l'Italie ; que l'Italie abandonne son unité statutaire, qui n'est ni nécessaire ni utile ; que l'on fasse une fédération, et que l'Italie prenne modèle sur l'Allemagne, que nous pouvons bien imiter ; les choses seraient mieux réglées qu'elles ne sont maintenant ; qu'on transporte la capitale à Florence, que Rome soit déclarée ville franche ; l'unité de l'Italie est sauvée ; son indépendance est sauvée également, et le grand problème est ainsi résolu. » L'éminent prélat dit encore, à la page 562, sur le même sujet : « Que l'on retourne à Florence, le gouvernement se trouve mal à l'aise à Rome ; il y tient ouverte la blessure faite à la catholicité, et c'est un danger permanent que son séjour à Rome. En retournant à Florence, il ne s'humilie pas, parce qu'il le fait librement ; il ne s'affaiblit pas, mais il devient plus fort. Constantin alla à Constantinople ; que le roi d'Italie se retire sur les bords de l'Arno. »

Y a-t-il quelque espoir que les ministres d'Italie reviennent au bon sens et restituent au Pape ses Etats, sauvant ainsi la patrie de la ruine qui la menace ? Nous répondrons que tant que les destins de l'Italie seront entre les mains de la secte libérale, il n'y a aucun espoir d'une

résipiscence spontanée, parce que la révolution sectaire a décidé de rester à Rome, alors même que la ruine de la nation devrait en être le résultat. La raison en est bien claire : cette secte ne peut rendre Rome et l'Etat au Pape sans se suicider. Les paroles : « Rome ou la mort ! » expriment une vérité très exacte, parce que sans Rome, la révolution n'a plus aucune raison de vouloir l'unité statutaire de l'Italie, conçue et accomplie dans le seul but d'abattre l'Eglise catholique dans la personne de son chef suprême, le Pontife romain. Tous, même les libéraux les plus en vue, avouent maintenant que les législateurs de l'Italie ne sont autre chose que des instruments dans les mains de la secte la plus secrète et la plus méprisable.

Dans la première moitié de juin 1898, la *Gazetta di Torino*, journal libéral, imprimait : « La franc-maçonnerie est reliée par de puissantes attaches à tous les râteliers du gouvernement, depuis le plus haut jusqu'au plus bas, et sa ténébreuse puissance a avec elle des hommes qui exercent une grande influence sur le gouvernement de l'Etat. »

Nous croyons, de plus, que si les cabinets des puissances adressaient des notes diplomatiques au gouvernement italien, l'invitant à restituer au Pape Rome et les Etats ecclésiastiques, il répondrait qu'il ne peut le faire, car il est prisonnier d'une oligarchie sectaire, qui fait de Rome la clé de voûte de l'édifice franc-maçonnique de la Péninsule, et le gage le plus sûr de la destruction du catholicisme, véritable but de la guerre, plus religieuse que politique, déclarée au Saint-Siège.

En effet, la *Gazetta di Torino*, citée plus haut, écrivait à la fin de mai 1898 que « la suppression de quatre-vingts journaux et de milliers de cercles et comités catholiques

dans la Péninsule avait tellement impressionné tous les Italiens, que beaucoup, ajoute ce journal, ont cru non sans raison qu'on avait agi ainsi pour donner une certaine satisfaction aux éléments sectaires que le gouvernement conserve avec tant de soin dans son sein. »

En septembre de la même année 1898, le *Deutsche Volksblatt*, dans un long article, disait qu'en Italie les juifs francs-maçons avaient travaillé lentement et silencieusement comme le ver rongeur; les vrais maîtres masqués de la situation, ce sont eux, comme déjà ils le sont en France. Dans les grandes villes, la presse est dans leurs mains, comme la *Tribuna*, qui est le journal le plus répandu en Italie et qui est l'organe officiel de tous les ministres quels qu'ils soient. Dans le Parlement, les députés francs-maçons sont en grand nombre, et tous actifs et ambitieux. Les banques sont complètement concentrées dans les mains des Juifs, qui détiennent les plus grandes et les meilleures propriétés immobilières des familles catholiques déchues.

Pauvre Italie ! ne t'aperçois-tu pas encore que la secte judéo-maçonnique veut ta ruine, en t'empêchant de rendre au Pape sa liberté et son indépendance et de retourner à lui ? Ne vois-tu pas que les ennemis veulent ta perte ? Victor-Emmanuel II, qui connaissait le but intime de la révolution, se trouvant à Florence en 1860, disait : *Nous irons jusqu'au fond.*

Eh bien, en lisant les journaux de tous partis et de toutes nuances, en écoutant tous les bruits qui circulent dans la Péninsule, en voyant la corruption générale, les législateurs peureux et pensifs devant le sombre avenir et le socialisme anarchique qui grossit de plus en plus, on dirait que l'Italie va toucher à ce fond prédit par son premier roi.

Après quoi on pourra espérer que le Pape et l'Eglise seront réintégrés dans leurs droits.

La ruine des peuples qui se sont violemment attaqués à la Papauté devrait persuader les Italiens du danger qu'il y a pour eux de continuer dans cette mauvaise voie qui attire sur eux la haine de Dieu, qui est tardive quelquefois, mais toujours certaine. Si les Italiens aiment sincèrement la religion et la patrie, ils doivent agir par tous les moyens légaux et licites pour que leurs réclamations soient écoutées, les droits sacrés du Pape reconnus. Qu'ils se souviennent, comme le faisait justement remarquer l'abbé Tosti, que tout Etat qui n'a pas pour base la justice s'écroule, que la nation qui viole la frontière de la nation voisine est maudite, que celui qui réunit des armées contre la Providence et contre le droit des gens, qui appuie son trône sur l'épée, voulant commander un peuple qui ne lui appartient pas, celui-là existera tant que Dieu le permet, en punition des péchés de la nation; mais il ne sera jamais béni, il sera au contraire une pierre d'anathème <sup>1</sup>.

Tous les vrais Italiens veulent que la religion catholique, déclarée la seule religion de l'Etat, soit respectée et vénérée, que la jeunesse reçoive une éducation chrétienne. Ils désirent que le gouvernement restitue au Pape son indépendance avec son Etat, ce qu'exigent la justice, le droit, le bien de la religion, de l'Italie, du monde, ainsi que le respect dû aux 800 millions de catholiques. Les Italiens désirent tout cela parce qu'ils aiment vraiment l'Italie et qu'ils la voudraient dégagée de ses ennemis et délivrée des maux qui l'accablent.

1. Abbé Louis Tosti, *Prolegomènes à l'Histoire universelle de l'Eglise.*

**ARTICLE VI****Les Puissances et la Question romaine**

Nous avons vu que la suppression des Etats du Pape est contraire à l'intérêt particulier de l'Italie et des Italiens. Nous irons plus loin encore, nous dirons que cette suppression est contraire aux intérêts généraux de toutes les nations.

Il se présente ici, dès le début, une question juridique : Quand et comment la société européenne, ou plutôt les nations actuelles de l'Europe ont-elles chargé Raphaël Cadorna, ou celui qui l'a envoyé, d'abolir à coups de canon la souveraineté civile du Pape dans Rome ? Comment et pourquoi les intérêts de tous les peuples et de tous les Etats de la terre doivent-ils être subordonnés aux intérêts du seul peuple ou du seul Etat italien ?

Les sectaires libéraux italiens et étrangers ne savent que répondre à cette question juridique ; les raisons qu'ils font valoir, inspirées par la haine de Dieu, de l'Eglise et de la société civilisée, n'ont pas l'ombre d'un fondement ; ils laissent donc manifestement voir et entendre que la suppression du pouvoir temporel du Pape ne repose sur aucun motif plausible, sur aucune cause sérieuse, sur aucun but effectif et raisonnable.

« La spoliation matérielle de la souveraineté civile du Pape, écrivait naguère un journal très autorisé, l'*Osservatore romano*<sup>1</sup>, devait, nécessairement et logiquement, dans

1. Voir *Osservatore romano*, 27-28 juillet 1890.



l'intention des spoliateurs, conduire à la perte absolue et effective de la souveraineté politique du Pape; ce qui veut dire qu'elle devait complètement l'écartier de toute ingérence d'ordre politique et social. soit avec les peuples, soit avec les gouvernements. Au contraire, cette souveraineté apparaît tous les jours plus évidente et plus indiscutable; plus le Pape est dépouillé de toute apparence et de toute prérogative extérieures dans l'exercice pratique de la souveraineté civile et politique, plus elle se confirme dans son immuable substance, et plus elle se manifeste dans sa permanente intangibilité. »

En effet, aujourd'hui comme avant 1870, tous les peuples et tous les Etats reconnaissent dans le Pape cette double souveraineté politique et spirituelle : les ambassadeurs des puissances auprès du Saint-Siège, les délégués et les nonces du Pape près les cours et les Etats en sont une preuve manifeste.

« C'est une chose merveilleuse, continue le rédacteur de l'*Osservatore romano*, de voir un souverain sans peuple, sans territoire et sans force, traité par les autres souverains d'égal à égal; bien plus, ceux-ci reconnaissent, voient et sentent en ce souverain une supériorité, une plénitude de souveraineté qu'ils n'ont pas et ne peuvent pas avoir. En conséquence, le Pape est toujours un souverain politique comme tous les autres souverains; il est toujours le premier souverain parmi les souverains de la terre; en sorte qu'on peut le dire sans aucune hyperbole : de même que dans l'ordre religieux le Pape est l'évêque des évêques, dans l'ordre politique il est le souverain des souverains. Ces vérités ne sont peut-être pas formulées avec une précision mathématique, dans une forme exacte auprès des cours royales, dans les gouvernements consti-

tués et dans la diplomatie européenne; mais ce que les paroles ne disent pas, les actes l'affirment, et même sans le penser et sans le vouloir, on confirme par des actes d'une façon évidente ce qui diplomatiquement n'est pas dans le protocole. Il est donc clair qu'aucun peuple, aucun Etat du monde, n'a donné au général Cadorna ou à son représentant le pouvoir de s'emparer par la force des Etats Pontificaux et d'abattre le trône civil du Pape. Si les puissances n'ont pas empêché cette usurpation, c'est dans la crainte d'une guerre européenne, que leur faisait envisager la secte judéo-maçonnique; il est certain cependant qu'elles n'ont jamais reconnu comme légale la détronisation du chef de la catholicité; au contraire, malgré les menées de la démagogie, elles reconnaissent aujourd'hui, comme avant 1870, la double souveraineté spirituelle et temporelle du Pape, et bien que la force majeure l'ait privé de son territoire, la loi divine et le droit des gens lui maintiennent intact son droit à le reprendre.

En outre, les puissances n'ont jamais admis et ne peuvent admettre que leurs intérêts et leurs droits soient subordonnés et amoindris au profit des intérêts particuliers d'un autre Etat; or, tous les Etats et tous les peuples reconnaissent que la liberté et l'indépendance sacerdotale et civile du Pape sont pour eux tous d'un grand intérêt et d'une souveraine nécessité pour la paix, la tranquillité et le bien de leurs sujets catholiques, et pour la dignité même de chaque puissance. En effet, les Etats estiment, en tant que puissances autonomes et indépendantes, qu'il est blessant pour leur dignité d'avoir à traiter avec le Pape, de l'écouter, de lui obéir s'il est lui-même sujet dépendant d'une autre puissance qui est leur égale ou leur inférieure; c'est pourquoi ils ne peuvent admettre que le Pape soit

sujet et dépendant d'aucune puissance terrestre, que le Vicaire de Dieu soit à la merci de l'Etat italien, parce que, la Papauté ayant été instituée par Jésus-Christ pour le bien de tous les peuples et de toutes les nations, tous les peuples sont intéressés à ce que le Pape ne dépende d'aucun souverain sur la terre, mais au contraire qu'il soit libre, indépendant et souverain dans son Etat. C'est ainsi qu'aucun gouvernement civilisé n'a pris en considération la spoliation du Pape; que chacun, au contraire, a continué à reconnaître et à considérer le Pape comme souverain spirituel, supérieur à tous, en ce qui regarde la conscience des peuples, et comme souverain politique, l'égal de chacun dans l'indépendance et la souveraineté.

Il y a plus encore : le gouvernement italien ayant officiellement invité les puissances, en 1870, à arrêter, de concert avec lui, quelques garanties d'une liberté servile pour le Pape détrôné, elles se gardèrent bien, non seulement de sanctionner cette spoliation, mais même de prendre aucune part à des garanties mensongères, comme nous l'avons démontré déjà. Ainsi, tous les Etats en général, et chaque Etat en particulier, se déclarèrent parfaitement libres, lorsqu'il le croiraient opportun, de demander compte des préjudices causés au Pape et à l'Eglise universelle, en résolvant de la sorte la question romaine, suscitée et maintenue uniquement au préjudice des peuples et des nations par les ennemis de la foi.

Or, qui ne voit le manque de prévoyance, même politique, des législateurs italiens, qui, pour éviter de restituer au Pape la vraie liberté et indépendance auxquelles il a droit, et que tous les Etats reconnaissent, préfèrent s'obstiner dans une guerre déloyale, mettant ainsi en péril le bien-être, l'avenir, l'existence même de l'Italie? Qui ne

voit que, pour ne pas vouloir terminer le litige soulevé entre le Pape et l'Italie, les ennemis de l'Eglise et de la patrie qui gouvernent le pays donnent lieu et plein droit à toutes les puissances et à chacune en particulier, d'intervenir, même par les armes, pour faire restituer au chef des fidèles l'indépendance souveraine que les peuples reconnaissent indispensable au bien des nations ? Il est donc trop évident que si l'Italie continue à enfreindre, comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, ce devoir sacré, ceux qui ont le titre et les motifs de pourvoir à l'indépendance du Pape, s'entremettront pour rendre au Vicaire du Christ ce que l'Italie a reconnu lui devoir, mais qu'elle n'a pas voulu lui rendre ; elle donne ainsi raison et droit à tous les catholiques et à tous les Etats d'intervenir en Italie pour placer le Pape sur son trône.

Tous les fidèles de la terre, depuis 1870 jusqu'à ce jour, ont été et continuent à être émus et indignés de cette spoliation, contraire à tout ce qu'il y a de plus sacré dans le droit naturel, historique, civil et chrétien, et aucun artifice, ou aucune imposture n'a pu enlever de leur cœur que cette monstrueuse injustice a livré leur Pasteur suprême au pouvoir des ennemis qui menacent plus que jamais les plus saintes libertés.

Les paroles prononcées par Pie IX aussitôt la prise de Rome : *sub hostili potestate constitutum*, et les paroles de Léon XIII confirmant celles de son prédécesseur : *in potestate sumus verius inimicorum quam nostra*<sup>1</sup>, sont restées gravées dans l'esprit des catholiques du monde entier ; et du jour où fut ouverte la brèche de la Porta-Pia, ils appelèrent leur Pasteur : le *prisonnier du Vatican*, qualifi-

1. Lettre apostolique du 12 mars 1881.

cation que Léon XIII s'est expressément attribuée, en disant : « *Non alio modo nos Romæ nunc posse consistere quam in ædibus Vaticanis captivos* <sup>1</sup> : Nous ne pouvons rester à Rome que comme prisonnier au Vatican. »

Cette triste condition à laquelle on a réduit le Pape, reconnue illégale par les puissances, comme nous l'avons démontré, afflige profondément les catholiques de toutes les nations, qui ne cessent d'en demander la fin à leurs gouvernements respectifs.

Malgré les graves empêchements que les justes réclamations des catholiques rencontrent auprès des gouvernements, plus ou moins complètement livrés aux francs-maçons ; malgré les traités d'alliance qui lient l'Italie avec certaines puissances, traités faits, d'après l'aveu du gouvernement italien, pour maintenir l'occupation de Rome ; malgré les préoccupations intérieures des gouvernements, qui se montrent faibles et timides, les Etats d'Europe s'aperçoivent néanmoins qu'avec la souveraineté religieuse et civile du Pape, a disparu la base unique, le fondement et le soutien immuable de toute société civilisée et de tout gouvernement légitime sur la terre ; ils se préoccupent sérieusement de remédier au mal qui a été fait, en restituant au Pape son trône et sa liberté, pour se préserver, eux et leurs peuples, d'une ruine irréparable. Malgré leur tendance vers l'athéisme, les puissances comprennent que cette course affolée des peuples vers l'abîme et l'anarchie met la société moderne en grand péril, et qu'il est d'une absolue nécessité pour elles, afin de remettre les peuples dans le droit chemin, de travailler à restituer au Vicaire

1. Allocution consistoriale du 4 août 1881.

de Dieu le trône le plus vénéré et le plus illustre, et que de cette solution dépend le salut du monde.

Mais il y a plus : les gouvernements ont non seulement le droit d'intervenir en faveur du Pape dans les affaires de l'Italie, mais ils ont encore le devoir rigoureux de travailler, par tous les moyens, au rétablissement de la liberté et du pouvoir temporel du Saint-Siège, parce qu'ils sont tenus à protéger les droits de leurs sujets catholiques ; car il est nécessaire que les droits de l'auguste chef de la religion triomphent, afin qu'il puisse accomplir efficacement la mission divine qui lui a été confiée par le Sauveur.

Sans le Pape libre, indépendant et souverain dans son Etat, tant au point de vue religieux que politique, le monde, et l'Europe surtout, n'est et ne peut être qu'un nom vide de sens, soit dans l'ordre politique et international, soit dans l'ordre cosmique et providentiel.

Sans le Pape, les puissances ne disent que des paroles et des phrases ; elles se perdent en des recherches académiques, en des votes platoniques ; elles ne font rien de réel et de concret, suivant les immuables principes de la vraie justice, du droit naturel, divin et international, parce qu'elles ont abandonné le droit chemin suivi pendant treize siècles sous la direction du Pape, et qu'elles ont permis qu'il fût enfermé dans le Vatican, comme dans un tombeau. Quel a été le résultat de cet abandon du guide infailible établi par Dieu sur tous les peuples et sur toutes les nations ? C'est que les puissances ne savent plus comment faire prévaloir le droit sur la force, la justice sur l'égoïsme, le bien général sur l'intérêt privé, les lois éternelles du Créateur sur les sophismes mesquins de l'homme.

Voilà pourquoi les nations sont restées impassibles et

indifférentes aux cruels massacres du peuple arménien par les Turcs, impassibles en présence de la guerre injuste et de la prise des colonies espagnoles par les Américains, impassibles et indifférentes aux injustes prétentions et à la guerre déloyale faite par l'Angleterre aux paisibles Républiques sud-africaines. Pour elles, l'honneur; l'équité et la justice sont désormais des paroles vides de sens; seuls la force et l'intérêt gouvernent le monde dans la société moderne.

Cette perversion des justes principes du droit naturel et divin, cet égarement des nations dans la politique et le gouvernement des États, est la conséquence logique de l'égarement et de la perversion qui ont présidé au dépouillement injuste des biens de la Papauté.

Depuis seize siècles, le Pape assis sur son trône de Rome, la croix d'une main et l'Évangile de l'autre, faisait connaître à tous, souverains et sujets, d'une voix infail-  
lible les vérités éternelles, ainsi que les lois et les préceptes de la juste morale et de la civilisation chrétienne, tout ce qui a fait la grandeur de l'Europe.

Mais un jour, une poignée de révoltés cria : *Nolumus hunc regnare super nos* ; et voilà que les princes et les peuples, stupéfaits de tant d'audace, permettent à cette poignée de voleurs d'arracher le Pape de son trône et de l'enfermer au Vatican. En supprimant le maître, la lumière et le guide des nations, qu'est-il résulté ? Sans maître, la vérité a fait place à l'erreur ; sans lumière, la société s'est égarée dans les ténèbres, et sans guide elle a perdu le chemin qui mène à la justice et à la vérité. Dans une situation aussi malheureuse, la confusion est générale ; l'humanité dévoyée, n'ayant plus d'appui solide, frémit, hurle, menace et essaie de tout renverser. Quand les

gouvernants se décideront-ils à remettre le Pape au poste d'honneur qui lui convient et à rentrer dans la voie de la vérité et du salut? Qu'ils y réfléchissent sérieusement, car l'anarchie menace de tout détruire.

L'honorable député Galimberti, quoique libéral, dans un discours tenu les premiers jours de novembre 1899 à Coni, et rapporté par la *Sentinella delle Alpi*, disait ces paroles : « Si l'on enlève au peuple l'espoir d'une compensation et d'une récompense futures pour les peines et les souffrances endurées sur cette terre, la croyance en un monde plus juste et supérieur qui ne peut exister sans la foi, quels équivalents donnera-t-on aux malheureux pour les aider à supporter l'injustice de l'inégalité des biens, de la fortune et des honneurs de ce monde? Les Etats et les nations ont abandonné le Pape au pouvoir de ses ennemis, et la main de Dieu s'est aussitôt appesantie sur les monarques et les peuples de la terre. Napoléon III, qui a aidé la Révolution à dépouiller le Pape, a été renversé et il meurt en exil; son fils est massacré par les Zoulous. Après une guerre désastreuse, la France s'est vu ravir l'Alsace et la Lorraine, elle a eu à subir les désastres de la Commune; ces grandes catastrophes lui ont causé un préjudice matériel de 15 milliards, et l'anarchie triomphante cherche à détruire cette noble nation.

« Le vieil empereur Guillaume I<sup>er</sup>, laissant Bismarck et Arnim coopérer au dépouillement du Pape, eut la tête criblée de plomb par les socialistes allemands, qui menacent l'Allemagne jusque dans ses fondements. D'après ce que nous a appris Geffken, dans son journal de la Cour, Frédéric III était hostile au Saint-Siège; les Italiens et les Romains se souviennent encore l'avoir vu au balcon du Quirinal, montrant au peuple romain le prince de Naples,



qu'il tenait dans ses bras, comme pour le consoler de la mort de Victor-Emmanuel II ; quelque temps après, on le vit, un chancre à la joue, s'éteindre dans les plus atroces douleurs, après un règne éphémère <sup>1</sup>. »

L'empereur Alexandre II de Russie, qui se montra peu favorable jusqu'aux derniers moments à Pie IX, tomba sous la dynamite de ses sujets nihilistes, et Alexandre III, échappé par miracle de l'attentat de Borki, mena toujours une existence troublée et mourut prématurément.

Quoique catholique fervent et rempli de nobles sentiments, l'empereur François-Joseph, chef de la maison de Habsburg, appelée l'épée de l'Eglise, permit aux ministres autrichiens d'abandonner la cause de l'Eglise et du Pape ; ils répondirent aux reproches qui leur furent adressés pour n'avoir pas relevé avec les autres puissances l'injure faite au Pape, en laissant approuver la spoliation par le chancelier de Beust, de triste mémoire. Cet abandon de la cause de Dieu a été pour l'Autriche le commencement d'une ère de malheurs : la primauté germanique et de fertiles provinces perdues, l'empereur Maximilien fusillé au Mexique, l'impératrice Charlotte devenue folle, le prince héritier Rodolphe mort de la façon tragique que tout le monde connaît, et enfin l'impératrice Elisabeth assassinée par un cruel anarchiste.

Des malheurs non moins graves, et qu'il serait trop long de détailler ici, frappèrent des nations moins puissantes, comme l'Espagne, la Belgique, la Bavière. Tous ces châtimens sont des signes certains de la justice de Dieu, justement irrité des procédés des peuples et des gouverne-

1. Voir Jerco Agatone, *Les Italiens et l'indépendance du Pape*, Gênes, 1897, p. 134, note.

ments. Ces châtiments sont aussi des avis que le ciel envoie de temps en temps aux monarques et aux sujets pour les engager à se repentir et à retourner à Dieu, afin de ne pas encourir des maux plus terribles.

Dieu a donné à ceux qui gouvernent le pouvoir de le représenter ; s'ils n'observent pas ou ne font pas observer la justice, ils seront sévèrement jugés, comme le dit la Sagesse<sup>1</sup>.

La question sociale, qui grossit toujours, agite les peuples et les nations, menace de renverser de fond en comble toutes les institutions sociales, entraîne les gouvernants à fixer leurs regards sur le rocher du Vatican, attendant de la parole vivifiante du Pape un conseil et un appui solide pour arrêter le torrent dévastateur. Un pressentiment général domine tous les gouvernements et tous les peuples, même ceux qui ne sont pas catholiques, et les incite à croire que le remède salutaire aux maux de la société doit venir de l'Eglise romaine. Mais comment peuvent-ils espérer en l'efficacité de ce remède s'ils laissent par trahison ou par lâcheté le Pape entre les mains de ses ennemis ? s'ils permettent tacitement que la justice et les lois internationales soient violées au préjudice du Pape et de l'Eglise de Dieu, qui sont la clé de voûte et le fondement de tout l'édifice social ?

Le docteur Stommel, quoique protestant, dans son récent ouvrage sur la restauration du pouvoir temporel du Pape, n'a pas hésité à en soutenir la nécessité, parce qu'elle se réclame des principes conservateurs, et, ajoute-t-il, à cause des bienfaits indirects de la religion. *Tout Etat, dit-il, doit considérer comme son propre intérêt de protéger*

1. Sagesse, ch. vi, 4, 7.

*l'autorité de l'Eglise et le pouvoir temporel de son chef, spécialement l'Autriche et l'Allemagne.*

Nous dirons plus : à quoi servent les alliances quand elles sont contractées contre toute justice, contre le droit des gens et contre la volonté du maître de l'univers ? A rien ; parce qu'il est écrit qu'il n'y a pas de prudence, de politique, qui puisse exister contre les droits de Dieu. Et comme le disait en Allemagne, il n'y a pas longtemps, le député Lieber, la triple-alliance ne sera réellement solide que lorsque la question romaine sera résolue.

C'est peut-être pour toutes ces raisons que l'ardent monarque d'Allemagne, Guillaume II, dans une conversation avec le correspondant du *Times* de Londres, de Blowitz, vers le milieu de juin 1897, prononçait ces paroles textuelles : « Oui, je nourris pour le Pape Léon XIII un grand respect, et j'ai pour lui une grande admiration, mais ce sont ses partisans allemands qui m'empêchent de faire quelque chose pour lui. Nos catholiques sont beaucoup plus absolus que leurs coreligionnaires français ; ils ne connaissent qu'une chose : le rétablissement du pouvoir temporel dans toute son extension antérieure, de manière que, ne pouvant procurer le retour de cet état de choses, ils n'accepteraient aucune concession, mais ils m'accuseraient de reconnaître ce qu'ils appellent la *spoliation accomplie* en accueillant les concessions des spoliateurs <sup>1</sup>. »

L'empereur Guillaume, en disant qu'il ferait quelque chose pour le Pape s'il n'en était empêché par les catholiques allemands, pense peut-être que le Pape doit se contenter du Vatican, avec un lambeau de terre ou de

1. Ces paroles furent fidèlement rapportées par l'*Eco d'Italia* du 23 juin 1897 et par tous les journaux d'Italie et des autres nations.

sable jusqu'à Ostie, pour tout pouvoir temporel, comme l'avaient rêvé tout récemment quelques politiciens dignes de mépris. Nous croirions faire tort à la haute intelligence du jeune monarque allemand en supposant un seul instant qu'il trouve acceptable pour le Pape un Etat aussi dérisoire et aussi microscopique, et suffisant pour lui rendre son indépendance et sa souveraineté.

Le Pape serait vraiment un roi pour rire et peu différent de ce que l'a fait l'Italie officielle. Personne mieux que le Pape n'est compétent pour déterminer l'extension territoriale qui lui est nécessaire pour le rendre vraiment libre, indépendant et souverain temporel. La divine Providence a donné à son Vicaire un royaume, ni assez grand pour exciter la jalousie des autres puissances, ni assez restreint pour ne pouvoir subsister sans demander à d'autres l'appui, la protection et les moyens nécessaires pour le décor de la dignité pontificale et de sa mission très élevée. Il est donc évident que le Pape doit avoir un véritable Etat, dans lequel il soit et se reconnaisse véritable souverain. Par son étendue, et comme étant le centre de l'unité catholique et la tête du monde chrétien, Rome demande d'elle-même à être la capitale d'un Etat suffisamment étendu. Comment pourrait-elle, même avec son district et la Province romaine, être un royaume durable et indépendant? En acceptant d'être le prince d'un aussi petit royaume, le Pape deviendrait l'obligé de toutes les puissances. Car il est clair que, réduit à une telle condition, les puissances devraient non seulement le garantir de l'invasion étrangère, mais subvenir encore aux besoins de ce pauvre Etat en s'imposant chacune une somme à fournir au Pape dépouillé. Dans ces conditions, qui ne voit que l'indépendance papale souffrirait gravement, tout

au moins dans la considération des peuples ? Comment le Pape pourrait-il parler librement à un gouvernement qui pourrait l'en punir, en lui retirant pour ainsi dire le traitement ou les garanties de protection dont il jouit ? D'ailleurs, pour qui suit et comprend bien le mouvement des nations, il est facile de se rendre compte que la protection que les nations actuelles peuvent accorder est bien faible, et qu'il suffit d'un changement de ministère ou de législateur pour suspendre et même changer la protection en persécution. Ainsi le Pape, pour ne plus être le sujet de l'Italie, serait réduit à être le sujet de toutes les puissances. Nous ne croyons pas que personne puisse admettre une telle situation pour le Pape, à moins de manquer complètement de clairvoyance. Le savant et profond historien César Cantù, analysant l'extravagante folie de la politique moderne, disait déjà en 1867 : « Un Etat qui prétendrait obliger l'Eglise à déposséder un prince ne nous offrirait pas un fait nouveau ; ce qui a été nouveau, c'est de prétendre que l'Eglise le seconde à déposséder son chef ».

Les catholiques allemands, ainsi que les vrais catholiques du monde entier, ont raison de ne vouloir accepter d'autre solution de la question romaine que la restitution intégrale ; ils n'exagèrent ni la forme ni le fond quand ils réclament la justice pour saint Pierre. L'action populaire ne peut et ne doit s'appuyer que sur des idées claires, explicites et efficaces pour parvenir au but, et non sur des moyens termes nuisibles et des accommodements impraticables ; elle s'étonne que la profonde intuition de Guillaume ne voie pas que le rétablissement du pouvoir tem-

1. C. Cantù, *Eglise et Etat*, Gênes, 1867, p. 62.

porcel intégral est l'unique solution logique, possible, pratique et durable.

Si tous les catholiques d'Europe, et surtout les Austro-Hongrois, les Français, les Espagnols, les Irlandais, les Anglais, étroitement unis aux catholiques allemands et belges, revendiquaient légalement et sans trêve, avec grand cœur et grand courage (*corde magno et animo volenti*), l'indépendance souveraine de leur Père commun, nous sommes convaincus que les puissances résoudraient finalement la question romaine de manière à assurer les droits de l'Eglise et du Pape sans préjudice aucun pour la société et surtout pour l'Italie. Cette solution pacifique de l'indépendance souveraine et civile du Chef de la chrétienté, avec l'unité fédérative et nationale italienne, serait le service le plus signalé que les Etats d'Europe pourraient rendre à la nation italienne et à tous les peuples de la terre.

## ARTICLE VII

### Le socialisme et l'anarchie

En face du triste spectacle que donnent les puissances en laissant détruire par leur prodigieuse faiblesse tout principe de religion, de justice et de droit, base la plus solide des Etats et de la société, on dirait qu'ayant perdu tout sens moral, elles veulent se précipiter de plein gré dans l'abîme. En effet, malgré la diplomatie et de grandes et puissantes armées, s'il manque aux royaumes de la terre la parole autorisée, indépendante et souveraine de leur guide, prisonnier de ses ennemis, il est certain qu'ils marchent vers leur ruine.

Tous les hommes qui raisonnent constatent que la condition de *sujet* à laquelle on a réduit le Pape est la cause véritable de tous les troubles politiques qui menacent de renverser le monde et de le précipiter dans une mer de sang. Urbain Rattazzi le reconnaissait dès 1872, quand il disait au parlement italien : *Il est bien aveugle, celui qui ne s'apercevrait pas de la grande et profonde révolution opérée dans ces derniers temps en Europe.* Il reconnaissait au contraire que cette révolution avait pris de graves proportions depuis la chute du trône pontifical <sup>1</sup>.

Le *Standard*, journal protestant de Londres, écrivait en juin 1899 : « Nous sommes à la veille d'une grande révolution et nous nous trouvons menacés d'une espèce de tremblement social. Les journaux de toutes nuances publient en général de tristes nouvelles sur la situation morale de l'Allemagne, de la France, de l'Angleterre et de l'Italie, et en concluent que la société actuelle est arrivée au point culminant du triomphe de l'anarchie, prête à tomber dans l'abîme, si on n'y remédie promptement et efficacement. Les personnes croyantes vont plus loin et affirment que la cause principale de la révolution qui grandit a été d'avoir voulu organiser une société sans foi religieuse, sans préceptes de morale chrétienne et sans la direction de la Papauté; et que les profonds malheurs qui affligent les nations ont grandi en raison directe de cet abandon de la foi et de la morale. Pour se faire une juste idée d'une aussi triste déchéance sociale dans tous les pays civilisés, au début du XX<sup>e</sup> siècle, et de ses progrès croissants, il convient d'en rechercher l'origine, et des moyens employés pour arriver à de tels résultats. »

1. Voir Actes officiels, mars 1872, p. 1281.

Le pivot de toute la conjuration antichrétienne et anti-sociale de notre époque est sans nul doute la *Juiverie*, qui, admirablement favorisée par les principes révolutionnaires de 1789, s'est élevée à une énorme et incroyable puissance dans le monde civilisé et chrétien. La juiverie, alliée avec toutes les sectes cosmopolites et anticatholiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, devint le soutien, le guide, la vie, l'âme même de la franc-maçonnerie, répandue dans tous les pays de la terre, dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le principal but de ces sectaires a été et est de parvenir à dominer sur *tout* et *tous*, en passant comme un torrent dévastateur sur les ruines de toutes les patries et de toute religion, surtout de la religion catholique, unique religion vraie, sainte et civilisatrice parce qu'elle est divine. A la patrie particulière, ils veulent substituer une république universelle de leur création, et à la religion catholique, un sentiment religieux personnel, issu de la libre-pensée individuelle. Pour le judaïsme, les dogmes, la hiérarchie, les sacrements, les pratiques extérieures de la piété, l'Eglise, le Pape, l'Evangile, le Christ lui-même et sa loi, tout doit disparaître. Afin de déchristianiser les peuples et les Etats, les juifs travaillent à les soulever contre l'Eglise et le Pape ; les moyens les plus infâmes et les plus scélérats, tant en politique qu'en littérature, sont employés par eux d'une manière honteuse et effrontée ; publiquement et secrètement ils travaillent à détruire la société chrétienne.

L'archevêque d'Aix, écrivant au congrès antimaçonnique de Trente, dans la seconde moitié de l'année 1896, disait : « Pour ne parler que de la France, la franc-maçonnerie se rencontre partout où il y a de l'argent à voler et du mal à faire. » Ceci est malheureusement vrai, non seulement pour la France, mais pour tous les pays, et



l'Italie a fait la triste expérience de ces entreprises judéo-maçonniques pendant tout le cours du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le *Deutsche Volksblatt* écrivait en septembre 1898 : « Beaucoup de juifs, les plus en vue dans les chaires et le journalisme, se sont portés de la franc-maçonnerie au socialisme, flairant avec une extraordinaire finesse toutes les ressources futures et la popularité de la séduisante utopie. »

La juiverie, disposant à son gré des sectaires de toutes nuances, qui sont ses créatures soumises et aveugles, choisit parmi eux les classes dirigeantes, qui accaparent dans tous les pays toutes les places, depuis les plus humbles emplois dans les communes, jusqu'aux charges les plus élevées dans l'Etat, recueillant ainsi pour elle tous les pouvoirs civils et toutes les ressources matérielles des nations, trompant et tyrannisant les peuples au nom de la liberté, du progrès et du patriotisme. Après l'aveu d'*Isidore Harris*, rabbin d'une synagogue de Londres, dans un article publié dans une revue londonienne : *The religious review of reviews*, personne ne peut mettre en doute que la secte juive ne soit à la tête du socialisme. Vers la fin de 1892, cette revue disait que Lassalle et Karl Marx, les deux maîtres des doctrines socialistes, étaient juifs, et que les représentants les plus en vue du socialisme dans le parlement allemand, tels que : Ludovic Bamberger, Maximilien Hirsch, Paul Singer, Arthur Stadthagen, Emmanuel Wurm et tant d'autres, appartenaient également à la race juive. Il en est ainsi non seulement en Allemagne, mais dans toutes les nations de la terre.

Comment les juifs ont-ils pu arriver à se placer ainsi à la tête du socialisme et de l'anarchie ? se demande-t-on.

Par la presse, l'argent et la protection. En voici quelques preuves. Le commerce et les industries de toutes sortes qui se sont créées et multipliées dans ces dernières années, et qui couvrent non seulement le continent européen, mais toute la terre, ont été et sont monopolisés par les juifs et à leur profit exclusif, et ils en ont la haute direction. Ils abusent de la sueur de l'ouvrier en le faisant travailler le dimanche et les fêtes, le forçant ainsi à abandonner ses devoirs religieux, pour le rendre docile à leurs coupables manœuvres en vue de détruire le catholicisme. Ces millions d'ouvriers, employés par les juifs, savent presque tous lire et écrire; quels livres et quels journaux lisent-ils? Ce sont des journaux sectaires, qui fomentent dans leurs esprits le scepticisme, l'indifférence et souvent la haine profonde contre toute religion. Ce sont des livres qui flattent leurs passions, corrompent leurs bonnes mœurs, exagérant les droits des ouvriers, et représentant les patrons et les capitalistes chrétiens comme s'enrichissant de la sueur et du travail des malheureux prolétaires. Ces foules laborieuses, agglomérées dans les ateliers, n'ont pas de principes religieux, ou si elles en ont, c'est d'une manière confuse et faible, et par suite insuffisante. Ces hommes n'ont pas d'idées précises sur le droit et le devoir; ils ne font pas de prière, ne reçoivent pas les sacrements, n'ont aucune idée de la vie future, des peines réservées aux méchants et de la récompense promise à ceux qui souffrent avec résignation.

Le député Galimberti, en parlant à ses électeurs de Coni, vers les premiers jours de novembre 1899, leur disait, entre autres choses : « Supprimez Dieu, niez l'Ancien et le Nouveau Testament, et alors la question que Proudhon met dans la bouche des mécréants : « Quel est le

« notaire qui a dressé le testament d'Adam ? » vous paraîtra toute naturelle. »

Plus loin, le député libéral ajoutait : « On ne peut pas substituer purement et simplement au tricorne du prêtre le bicorne du gendarme, à l'enfer du croyant la prison du délinquant, les chaînes au chapelet, sans que la société soit détruite. »

Les ouvriers, pervertis par les sectaires, excitent leurs compagnons à considérer leur condition comme injuste, et les gouvernements comme de vrais oppresseurs, ennemis de l'égalité, ne payant pas les malheureux de leurs fatigues.

De temps en temps ils tiennent des réunions et des congrès, et alors apparaissent dans ces assemblées des avocats, des journalistes, des juifs et des sectaires rusés, qui se déclarent leurs guides et leurs défenseurs, leur parlent de leurs droits, mais jamais de leurs devoirs. Ces hommes, par des discours subversifs, échauffent et enflamment les esprits des masses, si promptes à croire ce qu'elles désirent, et les remplissent de haine contre ceux qui possèdent, contre la religion et contre Dieu lui-même. Ces sociétés internationales ont pour chefs quelques juifs franc-maçons, inconnus même du bas peuple franc-maçonnique et du prolétariat. Dans ces esprits bouillants, qui ignorent les vrais et secrets desseins de leurs chefs suprêmes, les seuls désirs sont d'améliorer leur sort et, dans une idée de solidarité, de réunir leurs forces et s'assurer ainsi une prompte et décisive victoire sur cette société qu'on les habitue à considérer comme leur pire ennemie. Pour arriver à ce résultat, ils sont prêts à tout, même aux partis les plus désespérés. Ces millions d'hommes égarés attendent leur prochain

triomphe; ils savent qu'ils ont dans les juifs des chefs puissants à la tête des classes dirigeantes de toutes les nations, et que ces protecteurs, les encourageant dans leurs entreprises, élèvent pour eux leur voix dans la presse, les défendent devant les tribunaux et jusque dans le parlement, où ils comptent déjà beaucoup d'alliés et de compagnons. Et pourquoi ne pourraient-ils pas, eux aussi, siéger un jour sur les fauteuils du parlement, y constituer la majorité, y dicter la loi et proclamer enfin leur triomphe? Ils savent que le nombre décide de toute question; et s'ils se comptent, nul doute qu'ils sentent battre dans leur sein le frémissement de la victoire. Proudhon, qui connut de près tous les chefs socialistes de son temps et était à même d'apprécier leur but et leur valeur morale, écrit : « Ils sont en tout et partout des partisans déguisés de la propriété; ils commencent par prêcher le communisme, confisquent les biens pour se les approprier ensuite. Si j'interroge les divers entrepreneurs de réforme sociale sur les moyens qu'ils entendent mettre en pratique pour exécuter leurs plans, tous me répondent : Pour régénérer la société et organiser le travail, il faut mettre la fortune et l'autorité entre les mains des hommes qui possèdent l'art et la science de cette réorganisation (soit entre les mains des juifs et des francs-maçons). Sur ces dogmes essentiels ils sont tous d'accord. Réformateurs hypocrites, pour qui raison, justice et science ne sont rien, pourvu qu'ils s'imposent aux autres et jouissent. » Ainsi parlait Proudhon<sup>1</sup>. « Les chefs de toutes les nations ignorent ou

1. Proudhon, *Système des contradictions économiques*, t. XI, p. 347 et 354.

feignent d'ignorer, disait Léon XIII, que ce n'est pas l'Eglise qui enseigne les mouvements populaires, ni les catholiques qui les provoquent; il faut chercher ailleurs les provocateurs et les complices<sup>1</sup>. » Au contraire, l'Eglise a toujours blâmé la franc-maçonnerie et toutes les sectes subversives; mais ces sectaires se moquent tous de l'Eglise, de ses enseignements, parce qu'ils ne croient plus qu'à eux-mêmes. L'honorable député Maggiorino Ferrari, qui fut ministre avec Crispi, dans son discours de Cartosio, décrit en ces termes la situation politique de l'Italie : « Le mécontentement augmente, le détachement des masses populaires pour les institutions sociales et politiques qui nous régissent s'accroît tous les jours. Aux enthousiasmes et à la foi du passé, succèdent des doutes et des craintes dans les esprits les plus patriotes. Il y a quelques années, un orateur socialiste anglais, en justifiant ses excitations à la destruction de la société, proclamait, devant la foule réunie au Hyde Park de Londres, ce principe qui tient de l'oracle : « Il faut inculquer la crainte de l'homme à ceux qui n'ont plus la crainte de Dieu. » Ne croirait-on pas entendre Alaric disant à son pilote, qui lui demandait dans quelle direction il devait mettre la proue de son navire : Vers les gens que Dieu veut punir. Il semble que l'anarchie soit plus forte et plus sûre du succès, se croyant, comme Attila, le fléau de Dieu; son impiété l'encourage à se faire croire par tous l'agent de la puissance de Dieu<sup>2</sup>. »

Il n'y a pas longtemps, Laveleye écrivait dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Que personne ne se laisse tromper par

1. Lettre au cardinal Ferrari, archevêque de Milan, 23 mai 1895.

2. E. Costanzi, article de la *Rivista internazionale*, novembre 1893.

le calme qui règne aujourd'hui : la haine qui a mis le feu aux quatre coins de Paris avec le cri de : Périssent tous les monuments qui rappellent l'inégalité ! n'est pas éteinte. Le socialisme actif et progressif est celui qui dans son programme n'a pas seulement inscrit la haine de Dieu et de la religion catholique, mais qui veut encore refaire la société, et, pour arriver à son œuvre, veut commencer par la détruire. » Proudhon disait déjà : « Que le prêtre se persuade enfin que la piété n'est que la misère, et que la vraie vertu qui nous rend dignes de la vie éternelle, c'est la lutte contre la religion et contre Dieu<sup>1</sup>. » Le socialiste Bacounine, fauteur expérimenté de l'anarchie actuelle, écrivait que pour parvenir à l'abolition des Etats et des gouvernements, il fallait donner libre cours au mal et détruire ainsi dans sa base ce qu'une certaine classe d'hommes appelle ordre social. Le juif Karl Marx déclare à son tour que le caractère de l'anarchie est sacré, et que son apostolat est la destruction. Ainsi l'ont enseigné les fondateurs de l'anarchie. Leurs adeptes ne parlent pas moins clairement. Liebnecht disait au congrès socialiste de Gand, en 1877 : « Quand ce jour sera venu, les fusils et les canons partiront d'eux-mêmes pour écraser les ennemis du peuple socialiste. » Bebel, chef de la démocratie allemande, disait au Reichstag le 31 décembre 1881, ce que veut la révolution sociale. « Nous voulons, dans le domaine politique, la république; dans le domaine économique, le socialisme; et dans ce qu'on appelle aujourd'hui le domaine religieux, l'athéisme. » En 1894, Bebel déclara : « La démocratie a un seul adversaire : le catholicisme. » Les socialistes les plus récents

1. Proudhon, article de la *Revue internationale*, p. 529.

disent la même chose. Le français Benoît Malon affirme que le socialisme étant l'ennemi de la religion, de la famille, de la propriété et de l'Etat, il faut par lui arriver à de nouvelles conceptions et à une réorganisation nouvelle de la famille, de la propriété et de la politique, ou bien à la destruction complète de la vie religieuse et sociale. Schnaffle disait à son tour : « Le socialisme actuel est complètement irréligieux et hostile à l'Eglise. » Le *Volkstaat*, organe des socialistes allemands, écrivait récemment : « Nous, socialistes, nous détestons toutes les Eglises parce que nous ne croyons pas en Dieu. »

Prampolini, chef du socialisme italien, a dit : « Les socialistes italiens ne se sont pas jusqu'ici déclarés ouvertement ennemis de la religion parce qu'ils réussissent mieux ainsi à se frayer un chemin dans les classes ouvrières. » Après les théories viennent les faits. Le socialisme et l'anarchie sont résolus à tout détruire dans la société. Il n'y a pas longtemps, dans un bourg de l'Ombrie, quelques anarchistes enlevèrent la croix d'un cercueil d'un des leurs, mais ils eurent quand même besoin d'un symbole, et ayant répudié le signe de la rédemption divine et de la fraternité chrétienne, ils y substituèrent leur dernière espérance, une bombe. Cet acte sacrilège et barbare, mais logique, fait faire à la société actuelle la plus triste expérience qu'on ait jamais vue dans les siècles passés. N'a-t-on pas vu en mai 1898 non seulement des barricades dans les rues de Milan, mais encore une foule de jeunes femmes échevelées, les habits défaits, offrir leur poitrine à la mitraille en proférant des menaces de malédiction contre l'ordre social ? Que signifient ces actes plus que barbares ? Ce sont les avant-coureurs de l'anarchie destructive décidés à tout briser dans sa marche

vertigineuse et à noyer dans le sang les Etats et la société, se chargeant ainsi de punir les nations révoltées contre Dieu. La franc-maçonnerie guide et dirige toutes les révolutions sociales, parce qu'elle est la véritable source de la haine et de la destruction qu'elle a semées dans le monde. La franc-maçonnerie et l'anarchie ont leurs emblèmes; le socialisme anarchique, qui en est l'émanation, a aussi les siens: tous deux ont les mêmes rites. Ce sont des drapeaux rouges avec des symboles maçonniques qui indiquent sang et feu; ce sont des drapeaux noirs, avec des squelettes, des crânes et des bombes, qui annoncent la destruction et la mort; ce sont des étendards couleur de flamme portant l'image du démon, et qui s'élèvent sur la foule rebelle à Dieu et à sa sainte loi. Le même chant de haine qui monte vers Dieu en maudissant la civilisation chrétienne descend aux enfers pour y glorifier Satan, le dieu nouveau qu'ils se sont choisi. Le sectaire Rapisardi chante les gloires de Lucifer, et le franc-maçon Carducci, le grand professeur de la nouvelle Italie, glorifie Satan. Depuis longtemps, les plus clairvoyants répètent que sous peu on ne trouvera plus, pour combattre le dernier combat, que les socialistes et les catholiques, ou, comme disait le juif Louis Luzzatti: « Le diable et l'eau bénite. » Oui, dans le tragique cours des événements qui se préparent, toutes les forces se rencontrent sur deux positions extrêmes, le catholicisme ou le socialisme: en avant jusqu'au fond de l'abîme, ou en arrière jusqu'aux lois de l'Eglise. On ne peut sortir de là.

Cette vérité a été publiquement reconnue par les socialistes eux-mêmes. Le député socialiste Segniz, à la Chambre de Munich, répondant au catholique Heim, au printemps



de 1898, disait : « Messieurs, nous, socialistes, nous devons vous faire ce compliment, que nous ne craignons que les catholiques, et que la dernière bataille sera entre vous et nous. » Les dernières élections au Parlement allemand ont démontré jusqu'à l'évidence la vérité de cette assertion du socialiste Segniz. La *Gazette de Liège* écrivait, le 1<sup>er</sup> mai 1897 : « En religion comme en politique, le succès appartient toujours aux croyants, jamais aux sceptiques. Si, de nos jours, le succès paraît appartenir aux socialistes, malgré l'inquiétante absurdité de leurs dogmes, c'est qu'ils sont les seuls qui soient réellement convaincus. Les classes dirigeantes modernes ont perdu la foi en toutes choses. Elles ne croient plus à rien, pas même à la possibilité de se défendre du flot menaçant des barbares qui les envahit. »

Le dogme du *nouveau droit* porte que tout peuple est maître de ses destinées ; et, appuyée sur ce principe, une poignée de turbulents intéressés, se disant la voix du peuple, conteste tout gouvernement, corrompt et achète ses ministres, dévoile les secrets d'Etat. Le droit nouveau n'attribue au peuple le droit de suffrage universel que parce qu'il veut lui persuader qu'il le veut *libre* et maître absolu de sa destinée. C'est donc à vous, peuple, de décider de votre avenir, mais sachez-le bien, c'est vous aussi qui déciderez ainsi du sort de votre *patrie*.

O peuples, la faction sectaire qui vous trahit vous crie sans cesse que vous ne devez vous soumettre à aucun tyran : c'est ainsi qu'ils appellent tous les princes, même les meilleurs. Répondez-leur donc que vous n'êtes pas un troupeau décidé à se laisser tondre par une poignée d'ambitieux et de cupides, qui déchirent également les droits publics et privés, comme ils détruisent la propriété pu-

blique et privé. Dites-leur que vous voulez être autonomes, vous réservant entièrement les droits que vous concèdent les lois nouvelles et que vous êtes bien décidés et bien résolus à les faire valoir en tout et partout. Si tous les catholiques d'Europe parlaient avec ce ton ferme le langage de la justice et de l'honneur, on verrait chanceler cette faction impie qui monopolise les Etats et les nations, au préjudice de la société chrétienne et civilisée. Cette faction qui dirige presque tous les peuples de la terre, c'est la secte judéo-maçonnique, qui prépare le délabrement final de la société en corrompant les peuples et en les aigrissant contre Dieu, la religion et la société. Le temps est venu où ce peuple qui proclamait le roi contre l'Eglise. acclamera la République contre le roi et enfin préférera le nihilisme et l'anarchie à la république elle-même. Telle sera en même temps la ruine complète des juifs, des francs-maçons et des libéraux. L'Eglise seule et la Papauté resteront toujours inébranlables : *portæ inferi non prævalebunt*, et au milieu de ce bouleversement universel, elles continueront à être, comme par le passé, l'espoir, le refuge et le salut de la société et du monde entier.

## ARTICLE VIII

### Guerre obstinée à l'Eglise

Tandis que le souffle révolutionnaire toujours plus violent agite les masses populaires, tous les hommes politiques de bon sens sont, aujourd'hui plus que jamais, convaincus que la voie suivie par le plus grand nombre

des législateurs des nations conduit à la ruine et au précipice. En détruisant les fondements de la religion et de la justice, ils ont perdu la société. Les socialistes et les législateurs travaillent fiévreusement à ce dénouement, et la foule, affamée de socialisme, de communisme et d'anarchie, les suit docilement. Ce sera là le fléau réservé par Dieu, comme punition exemplaire de la guerre insensée et antichrétienne faite par les Etats à l'Eglise et à la Papauté. En effet, l'égoïsme personnel qui règne en souverain maître dans la société, la dissolution de la vie domestique (le mariage n'étant plus une chose sacrée), les charges et les impôts qui appauvrissent de plus en plus les peuples, l'éducation irréligieuse de la jeunesse, la diffusion constante des idées antichrétiennes et subversives, la violence d'une haine sauvage, et les passions effrénées allumées dans le peuple, les idées toujours plus vastes qu'alimentent ces passions, et surtout la haine à toute croyance, que les classes dirigeantes ont semée et sèment continuellement dans le peuple, ont tellement secoué la masse de la société, qu'on ne peut rien espérer de bon de l'avenir. Par la faute du gouvernement et des ministres responsables, ces graves désordres physiques et moraux ont pris de telles proportions dans la race latine, que toutes les personnes qui raisonnent désespèrent aujourd'hui de l'efficacité des lois et des moyens coercitifs et des autres arguments humains. Le *Popolo Romano*, journal libéral, écrivait tout effrayé et attristé le 27 août 1897 : « L'élément conservateur de l'ordre, c'est-à-dire le libéralisme, est attristé d'un sentiment de faiblesse et de peur qui inspire une crainte sérieuse. Il est convaincu qu'il agit mal et qu'au bout du chemin qu'on lui fait suivre, il y a un précipice sans fond, dans lequel il

se jettera à coup sûr. Mais, malgré tout, il ne cherche pas le moyen d'éviter la catastrophe. Grand Dieu! à quel épouvantable aveuglement la secte juive a conduit les gouvernants de l'Italie, pour qu'ils n'aperçoivent pas, sous leurs pieds, le gouffre dans lequel ils s'engloutiront! Quel moyen efficace y a-t-il donc pour contenir les peuples révoltés et affamés, qui n'espèrent plus rien des institutions humaines? » Ils ne veulent plus obéir ni aux rois, ni au Pape, ni à l'Eglise. Le seul et unique remède est de revenir à l'Évangile de Jésus-Christ ou de périr par la mitraille. Les législateurs, ne voulant rien apprendre, ni de Dieu, ni de l'Évangile, ni du Pape, s'appuient sur la force armée. Mais les combats et les révoltes ne pouvant nourrir le peuple, il faut recourir à la plus repoussante servitude et à la plus cruelle anarchie. La secte, s'étant imposée à toute l'Italie, a fait la guerre à la Papauté et à l'Eglise; mais, s'apercevant qu'elle n'a pas réussi, en quarante ans de luttes perfides, à les conquérir, elle veut tenter un dernier coup, décidée à vaincre ou à ensevelir la Péninsule tout entière sous un amas de ruines. Cette dernière et formidable attaque contre le rocher du Vatican a été clairement annoncée en décembre 1897 par le journal de Turin *l'Italia del Popolo*. Le porte-voix des arrière-loges parle en ces termes : « Il est certain que la situation actuelle entre le Vatican et la monarchie italienne ne peut s'éterniser et qu'elle doit avoir une solution. Mais cette solution ne pourra se réaliser qu'après de cruels débats, dans lesquels l'une des parties doit disparaître du nombre des choses qui existent en Italie, car leur coexistence n'est pas possible dans Rome. Toute l'histoire de l'Italie, depuis le VI<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours, est là pour le prouver. »

Les sectes sont donc résolues à engager cette dernière lutte désespérée contre l'Église et la Papauté. Et le Pape désarmé, et tous les vrais croyants qui, jusqu'ici ont vaillamment soutenu le combat, s'apprêtent à la lutte; et, forts de la parole de Dieu, qui, *seul*, ne trompe pas, ils vivent certains de la victoire.

Mais que nous disent-ils, les treize siècles de l'histoire italienne cités par *l'Italia del Popolo*? Ils font toucher du doigt cette vérité : que Rome a toujours été au Pape et rien qu'au Pape, et que tous ceux qui voulurent la prendre ont été obligés de la lui abandonner de nouveau. Tous ceux qui ont voulu prendre Rome ont failli dans leurs entreprises et ont fini misérablement. *L'Histoire de la patrie* du député Toscanelli dit que le pouvoir temporel du Pape, attaqué cent soixante et onze fois, fut cent soixante et onze fois victorieux de ses ennemis. Cette Histoire cite une parole bien connue de M. Thiers : « Qui mange du Pape en meurt. » La faction qui dirige les destinées de l'Italie, ne se souciant ni de l'enseignement de l'histoire, ni des maux immenses dont souffre la nation, coopère avec la juiverie à la ruine totale de la Péninsule; et, ne croyant pas au réveil des catholiques, elle s'empresse de l'étouffer en faisant la guerre au Pape, aux cardinaux et au peuple fidèle. Cette faction distribue des sourires, des flatteries, des croix de chevaliers et de commandeurs aux membres du clergé qui acceptent le libéralisme et les idées mondaines, les désigne comme des modèles à suivre, et poursuit d'une guerre déloyale tous ceux qui suivent les exhortations du Pape, s'efforçant ainsi de détruire et de paralyser toute action catholique parmi les foules pour éviter leur retour à la vérité et au devoir.

Une révolution violente ayant éclaté, en mai 1898, dans la Haute-Italie, le gouvernement, par l'intermédiaire du général Bova Beccari, s'adressa aux évêques et au clergé, les suppliant d'*user de leur influence* pour les aider à rétablir l'ordre. L'épiscopat fit ce qu'il put pour obtenir du peuple le retour à la tranquillité; et pour le récompenser de son intervention, on dissout trois mille sociétés, cercles et comités catholiques, on supprime quatre-vingts journaux ! Il fut pourtant absolument prouvé qu'il n'y eut pas un seul membre d'une société catholique, ni un seul clérical qui prit une part quelconque à la révolution dans toute l'Italie.

Depuis plus de cinquante ans, le Pape et le clergé prêchent que faire la guerre à la religion et enlever du cœur des peuples la foi et la morale, c'est préparer de grands malheurs pour les Etats et pour les nations, et creuser sous leurs pieds un abîme profond. Mais les gouvernants se sont toujours ri des prêtres et de leurs sages conseils; et maintenant que tout est démoli et que tout s'écroule dans la société, que peuvent faire le Pape et le clergé, enchaînés comme ils le sont par le libéralisme sectaire, sinon gémir sur l'aveuglement et l'obstination des gouvernants, qui ne veulent pas sortir du chemin qui mène à la ruine? « La manière la plus certaine de ruiner un Etat, écrivait Pascal, c'est d'ébranler ses croyances. Si l'on parvient à arracher la foi et à en dénuder les racines, on peut dire qu'on pourra tout perdre, bien plus, tout est déjà perdu. » Et le très libéral *Don Chisciotte* écrivait pour lui et pour son Italie : « Faute de cette école rénovatrice, nous avons continué à former l'anarchie. »

La révolution antichrétienne et antisociale, devenue

plus puissante et plus menaçante que jamais, devrait faire craindre aux États, et surtout à la France et à l'Italie, de périr dans l'anarchie s'ils ne retournent à Dieu et au Pape et ne font la paix avec eux. Ceci a été avoué franchement et publiquement par un haut personnage politique italien, dans un article publié par le *New-York Herald*, édition de Paris, 2 juin 1898, dans lequel il s'exprimait ainsi : « Le parti catholique italien représente, dans son ensemble, un parti d'ordre, tandis que les autres partis, radicaux et autres, forment le parti du désordre. Pas un seul membre de la société catholique n'a été jusqu'ici découvert parmi les révoltés qui ont été jugés par la cour martiale. A l'heure présente, un accord entre le Vatican et le gouvernement est une question de vie ou de mort pour la nation. Certainement nous, Italiens, nous devons arriver à un accommodement avec le Vatican, même au prix d'un grand sacrifice de notre orgueil, ou notre nation est prédestinée, dans un avenir très prochain, à quelque terrible catastrophe, dont la récente émeute de mai 1898 n'a été qu'un symptôme précurseur. » Peu avant le *New-York Herald*, la *Tribuna*, journal sectaire de Rome, disait, le 15 mai 1898, dans un véritable affolement : *Ou se refaire ou mourir*. La *Nazione* de Florence, journal libéral, du 14 et 15 du même mois, disait à son tour : « Machine *arrière à toute vapeur* si on veut sauver la patrie. » Les gouvernants ne veulent rien entendre ni retourner à Dieu et à son Vicaire sur la terre; loin de suivre la loi et la justice, ils préfèrent continuer la persécution contre l'Eglise et la Papauté, et lancer le monde au milieu de l'anarchie, dans le fol espoir que l'œuvre de Dieu restera ensevelie sous les décombres de la société civilisée.

Fol espoir ; Dieu, de sa parole infaillible, a légué à son Église une perpétuité toujours vivante sur la terre. Rejetant les gouvernements qui ont abandonné la Papauté, il leur substitue, pour sa défense, la vraie démocratie chrétienne et les vrais croyants. Là où la franc-maçonnerie et le libéralisme croyaient trouver l'anéantissement de l'Église et de son Vicaire, le Tout-Puissant établira leur plus solide appui, et laissera ses ennemis périr dans la révolution qu'ils auront provoquée. Dans ce bouleversement général, disait déjà, en 1860, Mgr Pic, évêque de Poitiers : « *Le royaume spirituel et temporel du Pape, loin de s'éteindre, recommencera une ère nouvelle de longévité. Les ennemis passeront ; les dynasties régnantes qui l'abandonnent, le trahissent, le combattent, disparaîtront de la scène du monde, repliant leurs tentes, et s'enseveliront dans l'oubli. Mais la dynastie des Rois-Pontifes refleurira, et Dieu prouvera une fois de plus que le salut vient de lui et de son Christ*<sup>1</sup>. » Quand l'impiété aura suivi son cours, et que les nations, réduites à l'impuissance, se verront forcées de recourir à la Papauté et à l'Église, alors refleurira l'œuvre catholique, délivrée de tous les empêchements accidentels qui la tenaient enchaînée par mille liens.

En ce jour, les survivants de la famille humaine, reprenant courage à l'ombre de la croix, chanteront tous en chœur : « *Christus vivit, Christus regnat, Christus imperat* : Le Christ est vivant, le Christ règne, le Christ est souverain sur la terre comme au ciel. »

1. Mgr Pic, Homélie du 22 février 1860.



---

LIGUGÉ (VIENNE)

IMPRIMERIE SAINT-MARTIN

M. BLUTÉ

---